

50 ANS

Actes de la journée de réflexion
Tous différents ! Tous citoyens ?

VENDREDI
12 JUIN
2015

TOUS DIFFÉRENTS !
TOUS CITOYENS ?

9H - 16H
MARSEILLE
HÉMICYCLE DU CONSEIL RÉGIONAL



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

Avec la participation des clowns analystes du



Tous différents ! Tous citoyens ?

Journée de réflexion organisée à l'occasion
des 50 ans du CREAI PACA et Corse

NOUVEAU
INVITATION



50 ANS

50 ans d'histoire pour
construire l'avenir
Réfléchissons ensemble !

TOUS DIFFÉRENTS !
TOUS CITOYENS ?

9H - 16H
MARSEILLE
VÉHICULE DU CONSEIL RÉGIONAL

VENDREDI
12 JUIN
2015

Comprendre le passé pour éclairer l'avenir : tel est l'enjeu de cette journée qui, au-delà de la célébration d'un demi-siècle d'existence et d'action du CREAI Paca et Corse, veut s'efforcer de faire partager ce questionnement.

TOUS DIFFÉRENTS ! TOUS CITOYENS ?

9H

PROGRAMME
Accueil convivial

9H30

Ouverture de la journée
Michel Vauzelle, Président de la Région PACA ou son représentant

10H

Présentation de la journée
Serge Davin, Président du CREAI PACA et Corse

10H15

50 ans d'histoire du CREAI PACA et Corse, 50 ans d'adaptation
Roland Canovas, Président d'honneur du CREAI PACA et Corse

10H45

Avenir du secteur de l'action sociale : réalités et contradictions
Jean-François Bauduret, Vice Président du Conseil Scientifique de l'ANAP, chargé d'enseignement à Sciences Po sur les questions du handicap

11H15

Réforme territoriale / Avenir des institutions
Jacques Nodin, Président du CREAI Bourgogne, Vice Président de la CRESS Bourgogne

12H

Table ronde animée par le Président du CREAI

14H

Cocktail déjeunatoire, ambiance musicale

10 ans après la loi du 11 février 2005.

Quelques réflexions nées de l'expérience dans l'académie de Corse
Jean-Louis Morrachini, Inspecteur de l'Éducation Nationale, A3R, Académie de Corse

14H45

Représentation du handicap : évolution et société
Thémis Apostolidis, directeur du Laboratoire de psychologie sociale, Aix-Marseille Université

15H30

**Echanges avec l'auditoire :
Demain, entre rêves et réalités ?**

16H

Clôture de la journée

Il s'agit en effet, au profit des personnes en situation de vulnérabilité relevant du secteur social et médico-social, de remettre au centre du débat leur droit à la différence et leurs légitimes aspirations à un plein exercice de leur citoyenneté.

Les 50 années évoquées à cette occasion témoignent de l'avancée réalisée sur la reconnaissance des besoins et des difficultés de ces personnes, de leur statut, et de leurs droits.

Un maillage conséquent de structures spécialisées s'est organisé en même temps que s'est développé le cadre législatif des politiques publiques en leur direction.

Dans ce contexte, institutions, structures, professionnels, parents et bénévoles ont permis la prise en compte des projets de vie de ces personnes par une éducation adaptée, des soins, de la rééducation, comme par un accompagnement à la vie sociale.

Pour autant la participation à la vie sociale reste, pour elles, difficile, incomplète ou impossible compte tenu d'obstacles divers, de difficultés d'accès à l'école, au travail ou à la vie ordinaire et citoyenne.

Et ce, en dépit des lois 2002-2, 2005-102 qui prônent l'autonomie des personnes, l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes et alors que le plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées en précise les lignes d'action.

Cette journée de réflexion propose donc de questionner les écarts des droits des personnes par rapport à leurs réalités sociales, vécues au quotidien.

En s'inscrivant dans la durée par la poursuite, avec tous, de ce travail d'éducation, le CREAI PACA et Corse a la volonté de se montrer, 50 ans après, fidèle aux idéaux humanistes de ses illustres fondateurs.

Sommaire

Pages

Ouverture de la journée

Gaëlle LENFANT, Vice Présidente de la Région Provence, Alpes Côte d'Azur

6

Présentation de la journée

Serge DAVIN, Président du CREAI PACA et Corse

8

50 ans d'histoire du CREAI PACA et Corse, 50 ans d'adaptation

Roland CANOVAS, Président d'honneur du CREAI PACA et Corse

10

Intervention du Bataclown

15

Avenir du secteur de l'action sociale, réalités et contradictions

Régis PIERRET, Sociologue, responsable de la recherche, ITS Auvergne

18

Place des usagers : un enjeu de cohésion sociale et de démocratie

Anne-Marie GARCIA, Chargée de mission Expert en travail social, DGCS Paris

27

Réforme territoriale et avenir des institutions

Jacques NODIN, Président du CREAI Bourgogne

33

Intervention du Bataclown

43

10 ans après la loi du 11 février 2005

Jean-Louis MORACCHINI, Conseiller du recteur Académie de Corse pour le handicap

48

Une approche psychosociale de l'exclusion sociale dans le contexte du handicap :

Le regard des représentations sociales

Thémis APOSTOLIDIS, Directeur du Laboratoire de psychologie sociale

Aix-Marseille Université

73

Débat et échanges avec l'auditoire

81

Intervention du Bataclown

86

Bibliographie

88

Ouverture de la journée

Gaëlle LENFANT, Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je suis vraiment ravie de vous accueillir ici, dans cet hémicycle, dont je vous reparlerai peut-être dans quelques instants, au nom du Président Michel Vauzelle qui m'a demandé de vous transmettre son salut et ses amitiés. Je voudrais tout d'abord saluer Monsieur Serge Davin, Président du CREAI Provence Alpes Cote d'Azur et Corse, et puis toute l'équipe du CREAI bien entendu. Monsieur Roland Canovas, Président d'honneur et puis Monsieur Jacques Nodin, Président du CREAI Bourgogne, vice-président de la CRESS Bourgogne également, qui interviendra tout à l'heure sur un débat qui risque d'être intéressant. Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir entendre ce que vous allez dire, parce que la question de la réforme territoriale et de l'avenir des institutions me semble particulièrement intéressante dans cette journée que vous avez voulu intituler : « *Tous différents ! Tous citoyens ?* ». Ce titre-là, je dois vous dire qu'il m'a beaucoup parlé et j'aurai eu vraiment grand plaisir, si mon agenda me l'avait permis, à participer à l'ensemble de vos travaux tout au long de la journée, parce que ce sont des questions qui sont éminemment importantes. Ce sont des questions qui font sens. Ce sont des questions politiques au sens étymologique du terme qui permettent à la fois d'établir des constats, des diagnostics sur ce que nous vivons aujourd'hui et puis aussi d'initier des pistes sur ce que nous devons faire, sur ce que nous devons faire dès aujourd'hui pour que demain soit meilleur que ne l'a été hier et que ne l'est aujourd'hui.

Vous l'avez compris, je porte un intérêt très vif aux travaux de cette journée et aussi autour des 50 ans d'existence du Centre interRégional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI PACA et Corse. Quelques mots sur cette belle institution. Depuis sa création, le CREAI PACA et Corse a contribué à l'avancée de la réflexion dans le secteur social et médico-social et plus particulièrement dans le champ du handicap par l'animation de son centre ressources, la publication et la diffusion de travaux d'expertise, ainsi que par l'organisation de formations en direction des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux. Lieu d'observation régional et d'analyse des besoins des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI joue un rôle d'interface entre les acteurs institutionnels, les associations du territoire, les professionnels de l'action sociale et médico-sociale et, bien entendu, les usagers. Il apporte un appui technique aux décideurs politiques et aux gestionnaires d'établissements et il participe à la production de réponses innovantes adaptées aux attentes des personnes en situation de handicap. À titre d'exemple, l'étude du CREAI sur l'accessibilité aux plages, piscines et cinémas des personnes handicapées a contribué à l'élaboration de deux appels à projets régionaux. L'un concernant l'accès à la baignade et un autre sur l'équipement des salles de spectacle en matériel d'amplification du son pour les personnes atteintes de déficience auditive. C'est pour toutes ces raisons que la Région a noué un partenariat étroit avec le CREAI PACA et Corse et nous pouvons aujourd'hui nous féliciter des 50 années d'existence du CREAI.

Je tiens à vous remercier particulièrement, Monsieur le Président, Monsieur Serge Davin. Et puis je voudrais aussi remercier Madame Monique Piteau-Delord et toute votre équipe pour l'organisation de cette manifestation, pour l'ensemble de votre action en direction des professionnels du secteur social et médico-social et des personnes en situation de vulnérabilité. Nous vous accueillons aujourd'hui au sein de l'Hôtel de Région, dans cet hémicycle. Et je vous ai dit tout à l'heure que je vous en dirai quelques mots. Permettez-moi de le faire parce que c'est dans cette très belle salle que se réunissent les élus pour délibérer en session plénière. Et cette salle,

normalement, n'est ouverte qu'aux élus qui délibèrent à peu près une fois tous les deux mois, en session plénière. Le Président, Michel Vauzelle, a souhaité ouvrir cette salle à l'ensemble des associations, des structures qui en ont besoin, qui ont besoin de lieu pour se réunir, pour tenir colloque, pour discuter, pour échanger, pour réfléchir. Finalement, pour bâtir ce qui fait le lien entre les personnes sur ce territoire de PACA et pour bâtir ce qui fait la société et ce qui est politique. Et n'y voyez pas ici de sens partisan, n'y voyez qu'un sens citoyen, un sens républicain, un sens républicain au sens de notre devise « *Liberté, Egalité, Fraternité* ». Oui, cette salle contribue au sens républicain de notre territoire et nous en sommes très fiers. Nous sommes donc très heureux de vous y accueillir aujourd'hui.

En vous accueillant, la Région affirme aussi, une fois de plus, son rôle de relais institutionnel de la Déclaration de Madrid signée par le Président Michel Vauzelle en juillet 2003 et les principes qu'elle proclame pour une véritable égalité des chances de toutes les personnes handicapées en leur offrant accès à tous les droits fondamentaux. Comme vous le savez, la Région a développé depuis de nombreuses années une politique volontariste de solidarité en direction des personnes les plus fragiles. Vous direz certainement, tout à l'heure, ce qu'il peut advenir de ces politiques volontaristes au regard de la réforme territoriale et notamment de la suppression de la clause de compétence générale qui est une question éminemment importante aujourd'hui. Pour l'heure, la Région a mis en place et soutenu un ensemble d'initiatives essentiellement associatives favorisant, à l'échelle régionale, la lutte contre les discriminations à l'égard du handicap et permettant l'accès des personnes en situation de handicap à la vie professionnelle, à la formation, aux activités culturelles, sportives et de loisirs. Permettez-moi d'évoquer les différentes mesures engagées par le Conseil régional pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap aux diverses activités de la vie ordinaires. Je citerai tout d'abord le programme de rénovation des gares qui a rendu accessibles 38 gares en Région PACA, le programme de création de places en maison d'accueil spécialisée et en foyer d'accueil médicalisé, le soutien au projet de mise en accessibilité des hébergements et des équipements touristiques. Dans le domaine de la formation professionnelle, la Région a mis en œuvre, en relation avec les principaux acteurs concernés, des mesures destinées à faciliter l'accès des personnes handicapées à une formation qualifiante, indispensable à l'accès à l'emploi et plus que cela, à l'accès à un emploi de qualité. La Région a aussi mis en place un dispositif de sensibilisation « *handicap parlons-en* » dans les établissements scolaires et les centres de formation d'apprentis.

Et je voudrais souligner, en conclusion, qu'il nous paraît indispensable pour l'avenir que les efforts engagés par les acteurs institutionnels dans le domaine du handicap soient poursuivis, poursuivis au vu des besoins qui restent encore à satisfaire. Ainsi, convaincue de l'intérêt majeur de cette manifestation, je vous souhaite à tous et toutes, au nom du Président Michel Vauzelle et en mon nom personnel, une journée de réflexion des plus fructueuses. Une journée de travail, une journée de labeur qui contribuera, j'en suis certaine, à faire de ce territoire un territoire qui sera encore meilleur. Je vous remercie.

Présentation de la journée

Serge DAVIN, Président du CREAI PACA et Corse

Merci à Gaëlle Lenfant pour ce mot d'accueil. En tant que membre aussi du Conseil Economique, Social et Environnemental, sous une autre casquette que celle du CREAI - le cumul n'étant pas un privilège des élus politiques, je peux témoigner de l'investissement personnel de Gaëlle Lenfant sur des sujets qui nous préoccupent et qui nous rassemblent aujourd'hui. Je vous demande, Madame la Vice-présidente, de transmettre au Président Vauzelle nos sentiments de gratitude pour avoir mis à notre disposition l'Hôtel de Région et surtout pour avoir soutenu le CREAI PACA et Corse depuis de nombreuses années, vous l'avez rappelé. Je sais la part que vous y prenez avec vos collaborateurs des services, au premier rang desquels, je le cite parce que tout le monde le connaît, Raymond Capello avec qui nous avons eu plaisir à travailler et à qui nous présentons d'ailleurs nos vœux de longue et paisible retraite, en espérant qu'il n'oubliera pas le social et que nous aurons plaisir à le retrouver à l'occasion. Nous souhaitons bien sûr que ce soutien du Conseil Régional perdure à l'avenir. Et puis je remercie aussi le Président Giacobbi pour le soutien apporté au CREAI par la collectivité territoriale Corse.

Avant d'en venir au programme, quelques mots sur le pourquoi de cette journée. Au fond, nous avons deux objectifs. Premièrement, rendre hommage à ceux qui ont créé, qui ont fait vivre le CREAI PACA et Corse depuis maintenant 50 ans. Deuxième objectif, rendre les personnes vulnérables davantage acteurs et citoyens – je crois que c'est un slogan de l'APF, ou bien leur permettre d'atteindre la pleine citoyenneté. Et là, je crois que c'est l'APAJH qui a cet objectif que nous partageons.

Il s'agit d'abord de célébrer et de rendre hommage à ceux qui, il y a 50 ans, depuis un demi-siècle, pendant un demi-siècle ont créé, puis fait vivre le CREAI PACA et Corse, comme un lieu de dialogue, un lieu d'étude, un lieu d'information, un lieu d'échange et surtout, et alors là c'est l'ancien des DDASS et DRASS que je suis qui parle, ceux qui ont fait de cette structure un outil d'interface. J'insiste sur ce mot-là, interface entre d'une part les associations et les établissements du secteur médico-social particulièrement, d'autre part des administrations, des services, diverses autorités de tarification, de contrôle, on parlait quelquefois de tutelles, mais le mot est tabou aujourd'hui. Ce qui a permis aux uns et aux autres d'avoir une vue peut-être plus globale, plus réaliste aussi du secteur médico-social et en essayant de mettre en cohérence les politiques publiques. Là, on peut rêver un peu. C'est bien cela que depuis 50 ans, le CREAI s'est efforcé de faire vivre et ceux qui l'ont porté devaient être célébrés comme l'a été l'association nationale des CREAI, dans une journée semblable l'an dernier, une journée honorée de la présence de Ségolène Neuville.

Le deuxième objectif que nous poursuivons à travers notre rencontre, il est dans le thème même, vous l'avez rappelé, l'intitulé même de cette journée que nous avons retenu « *Tous différents! Tous citoyens ?* » En effet, nous voulons inscrire cette journée dans une démarche qui, tout en reconnaissant la singularité de chaque personne, tous différents, pose la question de leur pleine citoyenneté, de la participation même à la définition, à l'élaboration, à la mise en application éventuellement des politiques qui les concernent. Et au-delà, leur participation à la vie de la communauté nationale. Il ne s'agit pas ici évidemment de minimiser et encore moins de nier les progrès accomplis depuis les lois de 1975, il s'agit de voir comment on peut aller plus loin ensemble. Et tel est bien, me semble-t-il, la vocation réaffirmée du CREAI.

C'est autour de ces objectifs que nous avons essayé de bâtir le programme de la journée et j'y viens. Nous commencerons par l'évocation, et c'est Roland Canovas qui va s'y coller, l'évocation des 50 ans de ce CREAL, puisque sa création en 1964 a été notamment le fait de la grande personnalité qu'était Germaine Poinso-Chapuis. L'actualité du secteur médico-social devait être traitée, c'est le point un peu regrettable de notre matinée, par Jean-François Bauduret qui nous a fait savoir, hélas, que de sérieuses raisons de santé le retenaient loin de nous aujourd'hui. Nous lui présentons donc tous nos vœux de meilleure santé. Nous avons donc fait appel, et je les remercie aussi d'avoir accepté d'intervenir et de nous aider dans des conditions de précipitations, à Anne-Marie Garcia de la Direction générale de la Cohésion sociale au ministère et Régis Pierret de l'Institut du travail social de la Région Auvergne. Je reviendrai sur leur présentation. Et puis leur succédera Jacques Nodin qui est le Président du CREAL de Bourgogne et qui évoquera notamment ces évolutions institutionnelles passées, présentes et surtout à venir. Nous prolongerons les échanges éventuellement suscités par ces interventions pendant le cocktail déjeunatoire qui sera proposé. Ce cocktail déjeunatoire devrait bénéficier d'une animation musicale si les musiciens ne sont pas stoppés par les orages. Nous reprendrons à 14h avec l'intervention d'un collègue corse, Monsieur Moracchini, inspecteur de l'Éducation nationale qui fera un point d'appréciation sur les 10 ans écoulés depuis la loi du 11 février 2005. Et puis la dernière intervention sera celle de Thémis Apostolidis en tant que Directeur du laboratoire de psychologie sociale de l'université Aix-Marseille. Il devrait nous fournir des éléments sur la représentation du handicap, son évolution en lien avec l'évolution même de la société. Et nous devrions conclure cette journée avec quelques échanges en essayant de respecter l'horaire prévu, et je sais bien que c'est difficile, surtout un vendredi après-midi.

Quelques mots pour terminer cette rapide présentation. D'abord, évidemment, pour vous remercier de votre présence, d'autant plus méritoire que nous sommes en pleine période d'assemblées générales, de réunionites associatives, etc., c'est la période. Ensuite, pour remercier tous ceux, Monique Piteau-Delord, la Directrice, tous les salariés du CREAL, et je mets plus en avant Christiane Chazot et peut-être Pauline Belet. Remercier naturellement les administrateurs qui ont beaucoup travaillé à la préparation de cette rencontre. Merci aussi, je l'ai dit à Madame Lenfant et je le redis ici, merci aux techniciens et au service du protocole du Conseil Régional qui nous ont beaucoup facilité la tâche. Merci à l'association ASIP qui assure la traduction en langue des signes. Et puis je vous signale aussi que nous aurons éventuellement, à plusieurs reprises dans la journée, des interventions improvisées, incontrôlables, intempestives de Bataclown, dont vous apprécierez sans doute l'apport artistique, humoristique et peut-être décapant. Un mot enfin pour remercier les ESAT et les organismes partenaires du CREAL, partenaires y compris financiers qui présentent leur production, leurs produits ou leurs documents sur les stands que je vous invite à visiter dans le déambulatoire de l'Hôtel de Région.

Nous allons passer à la première séquence de cette matinée. Je vais laisser à Roland Canovas le soin d'évoquer les 50 ans du CREAL PACA et Corse. Les premiers temps, la figure emblématique de Germaine Poinso-Chapuis, etc. Quelques mots quand même, on ne présente pas évidemment Roland Canovas, Président du CREAL pendant 25 ans. Il en est aujourd'hui le Président d'honneur. Ancien Vice-président du CESER PACA, ancien président de l'office municipal d'Aix. Tu cumules les présidences, toi aussi. Mais tout le monde connaît Roland Canovas, nul n'est mieux placé que lui pour retracer cet historique. Roland, au-delà de la gratitude qu'il a pu susciter chez beaucoup d'entre nous, a aussi reçu la reconnaissance des pouvoirs publics pour son action inlassable. Il est depuis longtemps chevalier de la Légion d'Honneur et il vient, au journal officiel du 16 mai, d'être promu au grade d'officier de l'Ordre National du mérite. En l'assurant de nos sentiments les meilleurs et très respectueux, Roland, je te laisse la parole.

50 ans d'histoire, 50 ans d'adaptation

Roland CANOVAS, Président d'Honneur du CREAI PACA et Corse

Que d'honneur, merci. En me retrouvant là parmi vous, je ne vous cacherai pas une certaine émotion de retrouver les anciens, et surtout les anciens salariés du CREAI qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de venir ce matin, parce que c'est redonner une dimension telle qu'on l'avait toujours conçue au sein du CREAI. C'est-à-dire cette relation à la fois affectueuse et exigeante pour nos personnels, mais que l'on peut mettre en évidence sur la fidélité et sur la dimension prise par chacun des salariés. Ils n'étaient pas que salariés du CREAI, ils étaient partie prenante permanente de l'action du CREAI et je voulais leur dire, pendant 25 ans, pour ma part, je n'ai pas eu grand-chose à faire, si ce n'est les remercier du travail qu'ils faisaient au quotidien. Je remercie aussi les deux grands présidents de l'équipe technique du CREAI parce que je crois que nous avons oublié que l'équipe technique du CREAI a joué un rôle plus qu'important à partir de l'arrêté de 1964 pour équiper, pour proposer, pour aider à la mise en place d'un secteur complexe, que ce soit le Professeur Roger et que ce soit le Docteur Mireille Tardy. Quand je vous disais qu'il y a 25 ans j'avais l'honneur d'accueillir, à Aix-en-Provence, le secrétaire d'État aux handicapés pour venir fêter les 25 ans du CREAI, lui faire découvrir le CREAI, c'était important parce que nous avions un secrétaire d'État qui connaissait bien le handicap physique, mais qui avait du mal à appréhender tout ce que pouvait recouvrir notre secteur en matière d'inadaptation sociale, de handicaps différents et d'associations dynamiques et différentes, qu'elles soient celles de parents ou bien qu'elles soient celles issues de personnalités importantes.

Il est vrai que l'on ne peut pas évoquer le CREAI de la Région PACA, puis après PACA et Corse, sans évoquer la silhouette - Oh combien immense ! - de Germaine Poinso-Chapuis. Immense par le talent, par le travail accompli ; toute petite, mais présente en permanence dans tous les secteurs. Je crois que s'il y avait eu à l'époque d'autres moyens, le ministre qu'elle a été avait en tout cas toutes les clés pour ouvrir les portes, et elle le faisait avec un tel acharnement que l'on pouvait imaginer qu'elle cherchait là quelque chose. Non, elle cherchait tout simplement à répondre aux besoins, à ces besoins qu'elle connaissait bien, pour différentes raisons que je n'évoquerai pas, mais elle savait qu'il fallait être au service de l'autre et c'est ce qui l'a motivé tout au long de sa carrière. Aidée par de grandes personnalités de la Région comme Maurice Chaix-Bryan et le Docteur Lucien Forno pour le Var, ou Monsieur Resch, et son successeur le Docteur Lucien Frédénucci qui a beaucoup apporté aussi au CREAI.

Le CREAI n'est pas sorti de la boîte et je vous renvoie à une étude de Jacqueline Roca que vous pourrez retrouver, qui est extraordinaire et fouillée comme ça n'est pas possible, qui retrace l'histoire des ARSEA. Parce que des ARSEA, dès 1930, il y avait déjà des amorces de ce type de regroupements d'associations et de motivation pour aller dans ce sens. C'est vrai que la période de Vichy avait un peu accéléré le processus, mais dès 1947, les ARSEA ont pris une place et un rôle qui a été très important. Même si on peut penser qu'il y avait de grandes personnalités qui y avaient réfléchi, comme le Docteur Rivière à l'époque, et avaient engendré les associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. Elles avaient ces missions que l'on retrouve dans les missions de l'arrêté de 1964 qui transfère, avec des dispositions un peu différentes, toutes ces compétences aux CREAI.

Alors pourquoi 50 ans en 2015 ici ? Parce que les statuts du CREAI PACA ont été déposés en janvier 1965. Nous sommes donc bien dans les 50 ans, puisque j'avais entendu quelques petites réflexions concernant l'arrêté de 1964. C'est vrai qu'immédiatement, il y a eu un service social de sauvegarde dont Germaine Poinso-Chapuis était déjà secrétaire générale, avant la mise en place des ARSEA. Et elle a joué un rôle très important puisqu'elle militait depuis 1930. Ça ne datait pas d'hier que cette avocate brillante s'était consacrée à cette mission. Et elle avait su particulièrement regrouper autour d'elle, comme je le disais précédemment, de grandes personnalités. Le Président par exemple de la Chambre de commerce de 1938 à 1942, Antoine Boude, était déjà impliqué dans la réflexion. Raymond Roux, un industriel marseillais qui dirigeait une savonnerie familiale très connue. Et bien sûr son grand-père, le Docteur Jules Roux avait été l'un des fondateurs de la société marseillaise de patronage en 1891.

Pour évoquer les 50 ans du CREAI, j'aurais donc 50 pages à vous évoquer. J'essaierai, bien entendu, de ne pas vous lasser, mais je pense qu'il y a des noms qui se sont perpétués et le Docteur Roux, qui a été le Président de l'URIOPSS, un petit-fils de tous ces membres éminents des grandes familles marseillaises. Maître Aubert qui venait de Nîmes, Maître Escat qui était de Gap. Voilà comment se constituait le bureau marseillais à l'époque. C'est vrai que d'autres régions étaient plus en avance, comme celle de Toulouse par exemple, pour la mise en place des ARSEA, avec le Docteur Simone Sedan, le Professeur Albert Crémieux, médecin psychiatre, le Professeur Auger, le Docteur Giraud, le Docteur Salmon, spécialiste de l'épilepsie, le Docteur Gastaut. Il ne faut pas oublier que le CREAI a été, à un moment donné, la charnière permettant ce centre qui deviendra après un centre hospitalier universitaire. Pour dire que la marque du CREAI est souvent oubliée dans certains domaines et il est bon de le rappeler. C'est ce que je vais encore essayer de faire. Je suis obligé de retourner à mes petites notes pour ne pas me tromper, mais il y avait aussi Agnès Jesse de Charleval qui était une amie intime de Germaine Poinso-Chapuis, qui avait fondé l'Abri maternel à Marseille. Aujourd'hui, on entend parler du Nid, on entend parler de tout ça, je vous rappelle que là déjà un travail de réflexion avait été mené. Elle était issue de cette vieille noblesse provençale qui jouait un rôle dans le secteur social. Elle a fondé aussi l'asile des mères ouvrières. Bien sûr, elle était aussi sage-femme, si mes souvenirs sont exacts et elle avait été la sage-femme de Germaine Poinso-Chapuis. Dès 1946, Mademoiselle Coirard, assistante sociale régionale, devient chef du service social pour la famille. Je vais en oublier. Il y aura l'aumônier des prisons, le révérend Père Aune, le conseiller Fatou, le délégué à la protection de l'enfance. Mais il y avait aussi, quelque part, sur Marseille, ce lien de confiance et d'amitié entre Gaston Defferre et Germaine Poinso-Chapuis. Pourtant, ils n'avaient pas des idées politiques tout à fait identiques, mais il y avait une telle relation de confiance que chaque fois que Germaine Poinso-Chapuis proposait à Gaston Defferre ou le sollicitait en matière d'équipement immobilier, elle avait une réponse. Je vous rappelle quand même qu'elle avait avec Monsieur Pessard, inspecteur général de la santé dont le nom rappelle bien des souvenirs, des liens très importants. Et il a été d'ailleurs vice-président de l'ARSEA. Enfin, un troisième homme a joué un rôle important auprès de Germaine Poinso-Chapuis, c'est le Docteur Lucien Frédenucci qui lui a succédé. Il était rentré au conseil d'administration en 1957 si mes notes sont encore bonnes.

Je pourrais continuer à vous citer tout jusqu'à ce que l'ARSEA devienne un CREAI. Donc, c'est en janvier 1965 que l'ARSEA est devenu le CREAI. Je crois qu'il faut surtout citer qu'autour de Germaine Poinso-Chapuis beaucoup d'hommes et de femmes ont œuvré. Ont œuvré souvent parce qu'elle avait la possibilité de les accompagner, de les aider et surtout, même au niveau des présidents d'associations, quand elle les soutenait de pouvoir leur dire que les choses aboutiraient et qu'elles seraient créées. Alors, bien sûr avec ce que l'on pouvait un peu reprocher dans le secteur et on le dira ici, parce que nous avons le sens des responsabilités. C'est vrai que certaines

associations sentaient parfois peut-être qu'étaient plus favorisées les créations sur le CREAI et à partir du CREAI. Certaines associations de parents, certaines associations sur des domaines de handicap un peu plus spécifiques comme la surdité, comme la déficience visuelle, comme le handicap du type psychoses, etc. C'est vrai que tout ça pouvait faire que, mais il y avait surtout l'évolution et l'évolution des CREAI, c'était aussi de la reconnaissance, avec la notion de plus impliquer l'administration, mais de confier une mission de service public toujours au CREAI à condition d'avoir des statuts et un conseil d'administration type et d'avoir des commissaires du gouvernement.

C'est à partir de là que les équipes techniques du CREAI se sont mises en place. Donc, apparaît la DRASS, puisque c'est la mise en place des DRASS à cette époque-là. Je vous rappelle qu'il n'y avait pas une organisation de ce type à partir du ministère. Donc, parmi les personnes morales qui sont élues au sein de l'AG de juillet 1964, il y avait quelqu'un que je souhaite citer : Camille Caillol. Pourquoi est-ce que je souhaite la citer ? Parce que Madame Caillol m'a été d'une aide plus que précieuse lors de mon accession à la fonction présidentielle au sein du CREAI. Et j'avoue qu'elle a marqué mes orientations à ce moment-là. C'est vrai que par ailleurs son gendre, à l'époque, allait devenir le Directeur général du Canal de Provence. Il y a quelques noms que je veux citer parce que les associations se sont montées. Je parle de l'AFAH, je parle de Jean Fages, Monsieur de Venquel, Monsieur de Portal, Mademoiselle Roy qui dirigeait une école d'éducatrices spécialisées. C'était encore le secteur avant que le CREAI ne crée sa propre école dans les locaux de la rue d'Arcole, parce que c'est là que la première promotion d'éducateurs spécialisés a démarré, avant d'acquérir le Château de Sanderval. À l'époque aussi de grands directeurs. J'en citerai un parce que, affectueusement, c'est celui que j'ai retrouvé quand j'ai pris la présidence de l'IFES (devenue IRTS), c'est Joseph Bluteau qui a été l'ancien directeur du CREAI. Je cite aussi ce cher Jean Abadon parce que c'est l'ANEJI, l'association des éducateurs de jeunes inadaptés, qui rejoint le CREAI à cette époque-là. Donc, je pense qu'il est important de le citer.

Il y a bien sûr derrière la gestion des établissements. La mutation s'est faite de l'ARSEA en CREAI, mais ce sont surtout les études techniques et la gestion qui ont été séparées et confiées à Monsieur Lubrano qui a été, jusqu'à la cession des établissements, un grand partenaire. Il faut évoquer l'ensemble des établissements créés. Depuis l'ARAIMC a créé St Thys pour les infirmes moteurs cérébraux en passant par les premiers CMPP, les premiers IMP, le centre Saint-Paul. En pensant aussi que Germaine Poinso-Chapuis avait une préoccupation, c'était le devenir des adultes qui avaient été accueillis dans les structures pour enfants. Et elle disait « *ils sont handicapés peut-être, mais ce sont des hommes et des femmes comme tout le monde et donc qui doivent avoir un déroulement de carrière comme tout le monde* ». Et c'est sous son influence et sa dynamique que, en voyant le président de l'AFAH en face de moi, je dis que s'est créé l'AFAH, avec le centre de pré orientation qu'il ne faut pas oublier, c'était quand même important.

J'ai accompagné le Docteur Lucien Frédenucci dans la cession de la gestion des établissements du CREAI. En effet, après la circulaire Bérégovoy et Badinter, et la circulaire qui demandait aux CREAI de se séparer de leur gestion, il a été créé une association de gestion (AGC) qui avait pour mission de gérer l'ensemble des structures du CREAI.

Le siège social conservant ses missions initiales, celles du conseil technique, de l'assistance, de l'interface et surtout de l'analyse des besoins auprès des DRASS pour que puissent se constituer les réponses adaptées aux besoins de cette population qui évoluait et qui nécessitait une prise en charge. C'est vrai qu'il y avait aussi une relation un petit peu difficile avec l'Éducation nationale à l'époque, par rapport à la création des IMP, car l'Éducation nationale voyaient un peu ça comme de la concurrence avec leurs écoles autonomes de perfectionnement de l'époque. C'est le fameux travail Langevin-Wallon autour de la psychologie de l'enfant et du développement.

Mais c'est aussi ce que souhaitait le CREAL, et qui avait déjà été amorcé par Germaine Poinso-Chapuis, de créer une association de gestion. Le Docteur Lucien Frédénucchi souhaitait qu'une fondation au nom de Germaine Poinso-Chapuis soit créée mais ceci n'a pas pu se faire à l'époque.

Le CREAL a conservé, pendant un temps, son institut de formation, pour le passer à une gestion indépendante ; la présidence de l'IRTS a été confiée au Président du CREAL, afin que cette permanence du travail puisse se faire.

Je regrette 800 salariés, un patrimoine important lié à toutes les relations mises en place et aux possibilités de Germaine Poinso-Chapuis d'avoir des dons, des legs de la part de grandes familles qui, dans la Région, souhaitaient l'aider à accomplir le reste de sa mission. C'est ce transfert qui a été fait à l'ARI. Et je regrette un peu de ne pas voir le président de l'ARI parmi nous. J'aurais eu plaisir à le voir, à le rencontrer pour que ce lien demeure, puisque pour nous, il a été un choix sans contestation et il aurait pu se prolonger d'une autre façon. Mais les salariés qui ont été au CREAL puis à l'ARI ensuite sont parmi nous. Ils nous témoignent donc là quelque chose qui nous va au moins droit au cœur. Je pense que rien n'avait été fait de la part du CREAL pour avoir un retour de cette grande personnalité ni de son successeur, le Docteur Lucien Frédénucchi.

Et j'ai, pendant 25 ans, mesuré combien il me fallait être modeste dans cette fonction de Président face aux compétences de mes prédécesseurs. Nous avons, avec l'aide de directeurs, avec l'aide de l'ensemble du personnel, fait que cet outil reste à sa place et puisse continuer d'être cet observatoire, puisse continuer à être promoteur, incitateur et en tout cas, grâce à ses équipes techniques puisse accompagner tous les projets. Je tenais à remercier l'administration à cet égard parce que j'ai eu en face de moi de grands directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales. Je ne le citerai pas pour ne pas en oublier, mais je vais en citer un qui est proche de mon cœur parce que l'on a fait d'autres choses, c'est Maurice Denier. Le Docteur Caïtocoli parce que c'est l'amorce de la DRASS. Des gens qui m'ont accueilli, qui m'ont aidé dans mon travail du quotidien de façon extraordinaire. Et je peux, en me tournant vers la Région, dire que je suis secrétaire général et que 5 ans après, je suis devenu Président. Ça fait donc 30 ans. Au niveau du CREAL, ici à la Région, auprès des départements, j'ai eu toujours les portes grandes ouvertes. On ne m'a pas demandé si je défendais telle ou telle orientation, on m'a simplement dit « *nous sommes là et nous vous accompagnerons* ». Nous avons été la première région à avoir une convention avec le Conseil Régional, je tiens à le dire. C'était innovant, il n'y avait rien qui indiquait les choses, mais il y avait une chose importante, c'était cette relation de confiance.

Quel que soit mon successeur, je souhaite qu'en fin d'année 2015, on puisse continuer à avoir cette confiance. Je sais que les choses sont difficiles et que les climats sont un peu dans des dynamiques qui nous font soucieux, mais je crois que le CREAL sera là et je suis sûr que la Région continuera à faire de cet outil régional, un outil au service de cette population et de l'évolution de la population. Parce que je vous rappelle que nous ne faisons pas une prise en charge de handicap ou une adaptation comme il y a 25 ans. C'est donc pour cela que je ne suis plus apte à continuer. Les choses évoluent de telle façon qu'il nous faut réfléchir aux outils adaptés, à l'intégration scolaire totale, que ce soit au travers des EPI, dans les collèges, dans les classes d'adaptation des écoles primaires que dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse, qui a été aussi l'une de nos fidèles compagnes au niveau du CREAL par sa présence permanente, que l'on puisse regarder l'avenir. Et quand je vois le Directeur adjoint de l'ARS de Corse parmi nous, je pense qu'un outil de ce type est un outil extraordinaire. Merci à toute l'équipe qui la constitue, merci à toi cher Président d'avoir accepté de prendre les rennes dans ces moments qui ne sont pas simples.

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin, avec un peu d'émotion dans la voix et en oubliant beaucoup de choses. Mais je vous renvoie à la publication du document complet que j'ai effectué pour qu'il puisse figurer dans les cahiers du CREAI.

Serge DAVIN

Merci à toi, Roland, merci à Gaëlle Lenfant qui est obligée de nous quitter. Merci, Roland pour ce rappel rétrospectif et l'hommage que tu as rendu à ces grands anciens que tu as connus. Merci aussi pour tout ce que tu as fait, ce que tu continues à faire avec nous. J'indique quand même, parce que j'ai oublié de le dire dans ma présentation, que l'on vous a remis une pochette dans laquelle vous avez notamment la biographie de Germaine Poinso-Chapuis puisque nous avons évoqué cette forte personnalité.

J'indiquais tout à l'heure, de façon peut-être un peu précipitée, que l'on nous signalait l'arrivée imminente de hautes personnalités, je crois qu'elles arrivent.

Intervention du Bataclown

Ok merci, merci Monsieur le Président.

C'est un honneur. Mesdames, messieurs, bienvenus dans l'hémicycle. C'est marrant, les élus en PACA, ils n'ont pas la même tête que les élus à Toulouse.

Non, Victor, ce sont les élus d'un jour. Ils sont reçus parce que c'est un hémicycle ouvert. Vous ne sentez pas que ça sent le sens de la République.

Et on ne s'est pas présentés.

Mon dieu, on ne s'est pas présentés. On est un binôme qu'on accompagne ceux qui accompagnent les autres. Je vous présente mon collègue Victor.

Et ma collègue Rosalie. On est chargés de mission. C'est-à-dire que comme vous, on va tout écouter, on est obligés. Comme vous on n'aura pas tout compris peut-être. On va faire une action.

On va tout résumer.

Roland, mon Dieu, mais tu as pris une hauteur invraisemblable.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on a là-haut toutes les huiles essentielles.

Et là, on a les principes actifs, les gens de terrain.

Et au milieu, il y a quand même un sacré fossé encore.

Ah oui, il y a du terrain à combler.

Mince, je ne l'aperçois plus Canovas.

Où est-ce qu'il est ?

Tu nous as fait une reconstitution historique. Il faut que je le touche. Tu te rends compte, le nombre de personnalités avec qui il a été en contact.

Est-ce que vous l'entendez au fond ?

Vous m'entendez ou bien vous regardez celle qui fait le langage des signes ?

Le problème, c'est l'accessibilité là.

Je me sens un peu personne en situation de vulnérabilité.

Et le Conseil Régional a investi pour l'accessibilité au cinéma, ici, ce n'est pas évident. Pour accéder aux hautes fonctions, il faut en vouloir.

Où il est, où elles sont les huiles essentielles ? Vous vous rendez compte un peu.

Ne prends pas de risque, attends le soutien du CREAI.

Oui, mais attends, pour l'instant, je vais aller voir le canal historique.

Bon, Roland, elle vient vers toi, sois prêt à l'accueillir.

J'arrive. Tu as vu, Roland, il est sympa, il me tend la main. On sent que toi, tu es pour le dialogue.

Je l'ai, je l'ai, je suis dans une interface avec l'histoire.

Tu es passée, je vais faire suivre au terrain. Si le terrain pouvait venir à moi.

Est-ce que vous voyez la posture d'ARSEA au départ ?

Vous travaillez dans le médico-social vous ? On fait la jonction avec la Corse. Faites suivre, la Corse, ne gardez pas tout pour vous. Il y a un petit cadeau pour Roland.

Je transfère les cadeaux. C'est symbolique, Monsieur Roland.

Nous avons fait une adaptation de l'ordre national du mérite.

Le Président d'honneur.

Il le porte bien. Toi, attends, tu ne perds rien pour attendre, le Président. Il est où ? Attends. Tu sais que là, c'est pas gagné l'accessibilité quand même.

Je pars dans les souterrains pour voir si on trouve quelque chose.

J'essaie de ne pas piétiner les opérateurs techniques. Rosalie, il y a un truc ici.

Qu'est-ce qu'il y a ?

Il y a un plan incliné. Ce n'est pas vrai, il est incliné dans le bon sens au moins, en ascension sociale ? Ah Président, mon Président. Au nom de tous, je l'embrasse.

Vas-y, vas-y, c'est affectif au CREAI.

C'est les amitiés toulousaines, on n'a plus de CREAI à Toulouse. Et dire qu'on est les premiers, on avait l'ARSEA au démarrage. Comme quoi, ça peut changer. Mais elle est partie déjà ? C'est pas bon signe pour vous ça. Vous êtes sûrs que vous allez conserver les subventions ? Elle a fait fort, elle est restée une heure quand même, c'est beaucoup pour un élu. En général, ils partent de suite après.

Elle est fidèle.

Si tu permets, je vais voir ce que ça fait.

Alors ?

Ah, mes chers amis des CREAI PACA, en tant qu'élu et vice-président de cette Région, j'ai l'honneur de vous annoncer que nous avons triplé votre subvention.

Vas-y, fais leur plaisir.

Que la convention sera écrite pour 15 ans. On arrête avec les trucs annuels, ça prend du temps. 99 ans.

Qu'est-ce que tu voulais dire ?

Je voulais lui donner ses deux casquettes. Parce qu'on s'arrache les cheveux avec tout ça. Président de CREAI.

Alors, on ne sait pas si la rouge, c'est pour Président du CREAI ou pour le Conseil économique et social.

Qu'est-ce que tu veux ? Et voilà. Ça t'habille bien.

On peut faire une seconde photo pour le logo. Merci, Président. On va faire un petit historique vite fait.

Attends, je reviens sur le terrain. Est-ce que vous avez des questions ? Ils sont gentils.

Alors, rapidement, l'historique. Avant, avant, il y a très avant.

Au commencement était ARSEA et puis en 1964, the CREAI.

1965, naissance des statuts, début janvier, ce qui fait 50 ans exactement. Et le temps passe, le temps passe. Un peu plus tard, dans les années 84.

J'ai grossi, j'ai toutes mes missions.

Vous m'avez reconnu ? Victor l'État. J'ai convoqué la représentante des CREAI. Je vous en prie madame.

Vous avez vu un peu l'emprise sur le terrain ?

Vous avez vraiment beaucoup grossi.

Évidemment, mes établissements, école régionale des éducateurs, les mamelles de la patrie.

800 salariés, 900 salariés. Voyons que je vérifie.

Le poids économique du CREAI.

Écoutez, vous avez magnifiquement travaillé et l'État est décidé à reconnaître ce travail. Aussi, nous vous demanderons de vous séparer de l'école, des établissements et de vous recentrer sur la mission principale.

Est-ce que c'était un moment douloureux ? Où il est Roland ? C'est-à-dire que quand on est vraiment sur le terrain, on ne voit plus les huiles essentielles.

La communication est difficile dans les hémicycles, on comprend que les politiques se disputent souvent. Il est là-bas Roland.

Vous allez assister au moment historique, je vais déposer la gestion de mes établissements.

Il y a quelqu'un de l'IRTS ? Qui veut une petite école ?

Attention ! Allez-y, gérez. Moi, je suis un outil de dialogue, d'appui technique, d'interface.

Voilà, vous vous sentez bien, ça allège.

Avec mes 50 ans, j'ai un peu la ménopause du CREAI. Alors, chaque fois que je fais une action, je transpire mes liquidités un peu vite. Je ne sais pas si vous voyez l'image.

J'enlève les fonctions de l'État, ça me serre la tête.

Et maintenant, aujourd'hui, 50 ans. Je n'ai pas les ovaires qui me montent au citron, bien que je sois dans l'hémicycle. Je vais aller aux plus hautes fonctions. Je serai l'interface entre les usagers, les associations, l'administration, les gestionnaires, les financeurs, les autres.

C'est un peu ambitieux non ? Ça va aller ?

Mais c'est ça qu'ils font. Plus la formation, je suis le pivot.

Tu as autant la pêche que Germaine toi ?

Oh, Germaine. On l'a retrouvé. On a retrouvé sa silhouette. Il est où son fils ? C'est sous réserve de contrôle. La silhouette punchy de Germaine.

Et puis on a un autre truc, c'était la relation de Germaine avec Gaston. Avec Gaston Defferre, on l'a retrouvé le lien de confiance. Comme vous voyez, c'est quand même un lien qui a beaucoup vécu et on voit bien qu'il y avait un nœud politique, ils n'étaient pas forcément du même bord. Oh la la. Donc, c'était un nœud élastique qui permettait de s'éloigner.

Et il y avait une grande confiance. C'est-à-dire que chacun savait si un lache, l'autre morfle.

C'est pour ça qu'on fait le chemin ensemble. Et qu'il y a des moments de rapprochement.

Forcément.

On ne sait pas plus. Est-ce que ça va, on n'a pas trop trahi ?

C'est ça, oui, c'est ça.

Est-ce qu'à ce stade vous avez des questions ? Impeccable. Est-ce que vous savez que c'est un lieu de dialogue ? Impeccable. Ils ont un dialogue souriant, je trouve.

Vous êtes assis, il y a les associations, les administrations, la Région ou c'est mélangé ? Qui est du secteur associatif ? Levez-la main, vous pouvez voter. Le secteur associatif est dans la montagne, c'est classique.

Il y a une répartition quand même sur le territoire.

Il y en a une qui va se faire élire bientôt, elle est en bas. Qui est du secteur plus administratif. Il n'y en a pas. Si. Mais vous, vous avez une double casquette, vous n'êtes pas élu quelque part ? Non, mais ça va venir.

Est-ce qu'il y a quelques anciens qui ont touché Roland ? Ah.

Ah mais, Roland, il avait du charme.

Tu vois Roland, je comprends pourquoi tu es touché, elles sont bien ces femmes. Au nom de Roland, je viens.

Vas-y, va faire un bisou au canal historique.

Il a dit qu'il fallait de l'affection. Donc, en ton nom Roland, j'affectionne ces dames. Est-ce qu'il y a des salariés que je peux embrasser encore ?

On vous promet, il n'y a pas besoin de tarification, c'est du bénévolat.

Rosalie, si tout est clair, on vous laisse. Continuez et à tout à l'heure. On vous rattrapera.

Serge DAVIN

Vous avez bien compris que 50 ans, ça se fête. Nous apprécions beaucoup le Bataclown. L'absence inopinée de Jean-François Bauduret nous a conduits à faire appel à deux intervenants qui, sous des angles différents, vont nous entretenir de l'avenir possible du secteur de l'action sociale dans ses réalités mais aussi dans ses contradictions. Les réflexions actuelles sur le travail social et/ou sur l'intervention sociale plus largement, les états généraux du travail social et leurs suites éventuelles, la formation des professionnels, la mission de Madame Bourguignon, tout cela nous interpelle, pour garder le vocabulaire réel ou supposé des travailleurs sociaux. On est beaucoup interpellé dans le travail social. Je laisse donc la parole à Monsieur Pierret.

Avenir du secteur de l'action sociale, réalités et contradictions

Régis Pierret, Sociologue, responsable de la recherche à l'ITS Région Auvergne, directeur scientifique du Laboratoire de recherche interdisciplinaire

Merci, Serge Davin de m'avoir invité pour cette journée. Je remercie aussi l'ensemble de l'équipe du CREA pour l'organisation. Et je remercie aussi Gaëlle Lenfant, Vice-présidente du Conseil Régional pour nous avoir accueillis dans l'hémicycle. Et bonjour aux principes actifs, puisque les huiles essentielles ont déjà un peu commencé à parler.

Parler de l'avenir de l'action sociale, c'est revenir sur le passé, comment l'action sociale s'est constituée, c'est également évoquer le présent le désajustement entre l'action sociale et les problématiques sociétales. De manière générale, l'action sociale est à appréhender dans sa raison d'être, le traitement de la question sociale. La question sociale au XIX siècle est liée au paupérisme, le paupérisme qui n'est pas la pauvreté traditionnelle mais une situation de vulnérabilité liée à la désaffiliation, durant les trois premiers quarts du vingtième siècle, l'action sociale a vocation à éradiquer la pauvreté, une pauvreté marginale largement associée aux « cas sociaux ». A partir de la fin du XX^{ème} siècle, notre société est confrontée à un nouveau problème, celui de la précarité. Dans un premier temps, je vais revenir sur l'histoire de l'action sociale du XIX siècle à aujourd'hui, puis dans un second temps, il sera question de l'action sociale aujourd'hui, des questions auxquelles elle est confrontée.

Revenons sur la genèse du travail social

Tout d'abord, les fous, les gueux, les malades relèvent au départ d'une seule et même structure l'hôpital (Foucault, 1972). Le traitement de la question sociale échoit à l'hôpital qui gère la question des indigens valides, des invalides et des fous. L'hôpital accueille donc toutes les personnes perçues, appréhendées comme inaptes au travail. Progressivement l'hôpital va gérer les incurables avec l'arrivée de la médecine qui va mettre les pauvres à la porte de l'hôpital, l'hôpital psychiatrique va quant à lui gérer les fous, il va devenir la première spécialisation et spécialité médicale (Castel, 1976). La pauvreté va échoir progressivement au travail social.

En vue de répondre à la question sociale, s'esquisse à la fin du XIX siècle et à la Belle-Epoque le travail social. Il y a alors une décomposition de la question sociale, la question strictement sociale échoit au travail social, la question psychiatrique à l'asile et la question sanitaire à l'hôpital général.

L'instauration du travail social s'inscrira en rupture avec la bienfaisance par la création d'un service d'assistance publique. Dans une période de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Troisième République entend bien avoir la main mise sur l'indigence, en invoquant la convention de 1793 et, notamment la dette sacrée de l'Etat envers les plus pauvres.

L'établissement de l'assistance publique à la fin du dix-neuvième fait ainsi écho à la révolution française et à la mise en place de la République. Il répond à la question sociale constituée par le passage d'une société traditionnelle à une société moderne, il s'agit alors dans un contexte où l'individu se détache de la communauté, se désaffilie pour travailler dans l'industrie, de faire face au paupérisme qui apparaît bien vite comme le corollaire de l'individualisme.

Dans un contexte social où le crime n'est plus considérée comme un mal nécessaire, mais une production de la société. Le système de protection sociale qui s'ébauche constitue une réponse apportée à la société industrielle naissante et à ses problèmes spécifiques : les classes dangereuses (Chevalier, 1984). Alors que l'indigence est au départ un domaine réservée à la charité au travers des bureaux de bienfaisance à laquelle s'adjoint accessoirement l'Assistance publique, désormais, l'Etat prend le contrôle de la question sociale. Dans ce contexte, l'Assistance publique aura une place primordiale et subordonnera la bienfaisance aux bureaux d'assistance composés de fonctionnaires. Cette volonté est incarnée par un ministère : le ministère de l'intérieur qui devient en 1886 le ministère de l'intérieur, de l'assistance et de l'hygiène publique. Ainsi, s'ébauche la mise en place de l'Etat-Providence. Ainsi s'opère une homogénéisation du traitement de la question sociale par la mise en place d'un service public d'assistance : l'assistance publique. Le problème des classes dangereuses résolu, se pose ensuite celui de la jeunesse.

Deuxième problème, la jeunesse,

L'instauration de l'école obligatoire a, entre autre, pour objectif de libérer les places occupées par les enfants dans l'industrie en vue de mettre au travail les classes dangereuses. Les enfants cessent alors d'être un salaire à venir et sont livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes villes. Ils se constituent en organisation de survie, reproduisent et imitent la délinquance des classes dangereuses en recourant au crime et à la prostitution (Régis Pierret, 2013). Aussi, les jeunes deviennent une source d'inquiétude. Aux classes dangereuses succèdent les premiers phénomènes de bandes de jeunes en milieu urbain. Ce sont les « Hooligans » à Londres, puis les « Apaches » à Paris et les Nervis et leurs Cagoles à Marseille. Les jeunes deviennent un nouveau pan de la question sociale. La mise en place des Tribunaux pour enfants en 1912, en apportant une distinction radicale entre la délinquance des mineurs et celle des majeurs a constitué un changement radical dans la perception des mineurs délinquants. Les Tribunaux pour enfants auront notamment pour conséquence la désaffectation des colonies pénitentiaires telle Aniane, Mettray, au profit des œuvres de bienfaisance et des patronages (Jean-Marie Renouard, 1990). Leur instauration constituera un changement majeur, les juges pour enfants à l'instar d'Henri Rollet privilégieront les mesures éducatives aux mesures répressives en privilégiant notamment la liberté surveillée. L'ordonnance du 2 février 1945 ayant trait aux enfants délinquants se situera également dans cette lignée. Si le métier d'assistant social voit le jour en 1932, il faut attendre l'après seconde guerre mondiale pour que se mette véritablement en place le travail social.

L'âge d'or du travail social

Le travail social ne pouvait advenir qu'au terme d'un processus, dans lequel la question sociale doit trouver une réponse étatique, doit devenir un monopole d'Etat. Progressivement ce qui relevait auparavant de la charité, de la philanthropie va devenir un travail, le travail social. Les métiers d'assistants de service social et d'éducateurs spécialisés vont se structurer sur deux matrices : l'assistance et la protection de l'enfance. Aussi, le travail social est une innovation sociale de l'Etat consistant à transformer la charité en profession, opérant un basculement du domaine privé vers le domaine public. Le travail social ne s'institutionnalise réellement qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans une société de prospérité économique où se met en place un système de sécurité sociale généralisée (Robert Castel, 2009). L'intégration républicaine conçue par Durkheim (1893) et Léon Bourgeois (1896) accompagnera les Trente Glorieuses. La société repose sur un système de solidarité, entendu comme une interdépendance entre les individus, cette interdépendance étant assurée par le travail. Dans ce contexte, le travail social a pour mission de s'occuper d'une pauvreté marginale incarnée par les cas sociaux (Serge Paugam, 2005) mais également de faire du jeune Blouson Noir, un ouvrier (François Dubet, 2002). Le taux de chômage est marginal. Le travail social a alors pour mission de permettre à chacun de prendre place au sein de la société, il est l'avant-garde éclairée du mouvement ouvrier (François Dubet, *ibid*). Cette période constitue l'âge d'or du travail social, il s'institutionnalise par l'instauration de ces professions canoniques qui vont venir s'adjoindre à la profession plus ancienne des assistantes sociales. - Par professions canoniques, nous entendons les assistants de service social, les conseillers en économie sociale et familiale, les éducateurs spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants, en référence à Jeannine Verdès-Leroux, (1978)-.

Ces professions comme ce fut le cas dès 1932 pour les assistants sociaux acquièrent une légitimité au travers des diplômes d'Etat (diplôme d'éducateurs spécialisés créé en 1967, Diplôme d'Etat d'Educateurs de jeunes enfants en 1973). Ces derniers signifient d'une part que le travail sur autrui est un métier qui requiert des qualités spécifiques et d'autre part que le travail social s'inscrit dans le cadre des politiques publiques au travers de Diplômes d'Etat. Parce que le travail social est une affaire d'Etat, les travailleurs sociaux sont « des agents officiels de l'Etat » (Jeannine Verdès-Leroux, 1978).

La précarité

Avec la fin des Trente glorieuses, nous rentrons insensiblement dans une nouvelle ère, celle de la précarité.

Dans les années quatre-vingt, avec le déclin de la société industrielle, émerge au sein du travail social une nouvelle population, la population dite des jeunes issus de l'immigration. Ensuite vont surgir les questions de l'errance des jeunes, des SDF. Dans les années quatre vingt dix apparaît la population des nouveaux pauvres, des personnes qui n'ont jamais connu la pauvreté et qui font l'expérience de la disqualification sociale (Paugam, 1991). Aujourd'hui, dans une société où la précarité est généralisée, le travail social touche une population beaucoup plus large, de nouvelles catégories sont apparues massivement à la fin des années quatre vingt dix : il s'agit des

demandeurs d'asile, des mineurs isolés, des travailleurs pauvres, des travailleurs précaires, et, plus récemment, des femmes et des jeunes filles à la rue, les retraités, la liste de ces catégories n'est pas exhaustive. Toutes ces catégories depuis les années quatre-vingt se sont stratifiés, juxtaposés.

Je vais tenter de définir ici très brièvement la précarité. La précarité ce n'est pas seulement, la discontinuité des parcours, les ruptures, les trajectoires dans l'emploi, c'est une kyrielle de situations marquées du sceau de l'incertitude que l'individu soit ou non en situation d'emploi. La précarité englobe des réalités multiples qui renvoient à la désaffiliation et à la vulnérabilité sociale. La précarité rend compte d'une nouvelle réalité sociale, réalité sociale où le salariat ne donne plus un statut « assuré », ne permet plus forcément de vivre, aussi le « travailleur précaire » a parfois le sentiment d'être très proche du chômeur et le chômeur a le sentiment d'être très proche de la personne à la rue, quand il ne cumule pas les deux situations. Par ailleurs, le précaire n'est plus un autre pour l'intervenant social, il est parfois son double, il lui ressemble étrangement, il n'est plus celui que le travailleur social ne serait jamais, il est celui que le travailleur social peut devenir, les intervenants sociaux ont alors le sentiment étrange que les places sont devenues interchangeables.

Aussi, la précarité est la nouvelle question sociale, elle englobe des catégories hétérogènes pour lesquelles les concepts d'exclusion, d'intégration, de pauvreté deviennent en partie inopérants car ils ne parviennent plus à embrasser cette nouvelle réalité. Tandis que l'exclusion correspondait à un dehors, la précarité comprend les personnes du dehors, mais également les personnes du dedans -on peut être intégré et précaire ou avoir le sentiment d'être précarisable, de pouvoir perdre son emploi-

Dans ce contexte marqué par la massification du chômage, les politiques publiques parlent alors du Quart-Monde, de la nouvelle pauvreté (Oheix, 1981 ; Wresinski, 1987), les sociologues de disqualification sociale (Paugam, 1991). La fin des Trente Glorieuses amène un réajustement du travail social, il n'est plus tant question d'intégration que d'insertion comme en témoigne par exemple la mise en place dès 81 des missions locales ou l'institution du RMI en 1989. Le travail social se métamorphose, de nouvelles professions viennent s'agréger. Tandis que le travail social avait consisté un temps en une professionnalisation du bénévolat, du secteur caritatif, celui-ci effectue son grand retour avec l'instauration par Coluche des Restos du Cœur en 1985.

Dès les années quatre vingt dix, le travail social est absorbé par l'intervention sociale composée d'une kyrielle de professions et d'associations caritatives. Le caritatif effectue son retour sur le devant de la scène que ce soit le Secours Populaire, le Secours Catholique, Emmaüs, etc. Le caritatif s'institutionnalise (Terrolle, Bruneteaux, 2004). Ainsi, les permanents du Secours Populaires sont issus des nouvelles professions de l'intervention sociale, notamment de licences professionnels. Cette nouvelle configuration constituée par l'intervention sociale apparaît plus de l'ordre du melting pot que du creuset. Les professions canoniques se situant face à ces nouvelles professions dans une logique de proximité-distanciation. Si les travailleurs sociaux constatent qu'ils ne peuvent plus agir sans les autres acteurs de l'intervention sociale, ils défendent un professionnalisme, une spécificité. Ces nouveaux acteurs suppléent le travail social plus qu'ils ne le

remplacent (Jacques Ion 1997). Ceci est particulièrement vrai dans le champ de l'urgence sociale. Certaines structures associent des professionnels et des bénévoles, notamment dans le cadre des accueils de jour, mais également du Samu Social. Ces mutations du travail social ne peuvent être dissociées des politiques publiques. L'augmentation des personnes à la rue et la saturation des dispositifs rendent nécessaires la démultiplication des structures et des personnels. Le déclin de la société industrielle amène à repenser le travail social. Alors que les politiques publiques avaient écarté le secteur caritatif faisant de la question sociale une affaire d'Etat, ces mêmes politiques publiques le réintroduisent en vue de suppléer le travail social, il faut alors faire autant voire plus avec de moins en moins de moyens.

Le partenariat concurrentiel

Tandis qu'en période de prospérité, on donne sans compter, en période de récession, l'argent attribué aux politiques sociales doit être rentabilisé, c'est pourquoi se mettent en place à la fin des années 90 des évaluations des politiques sociales. L'Etat contrôle alors les politiques sociales. L'évaluation induit rapidement la logique de la mutualisation, mutualisation qui induit des suppressions de postes. Là où, il y avait deux personnes, il n'y en a plus qu'une, les personnes qui sont en arrêt maladie ou qui partent ne sont pas remplacés. Avec la mutualisation, nous sommes à l'orée du partenariat concurrentiel, la mutualisation au sein des structures a pour conséquence de mettre les collègues des équipes en concurrence, qui va partir, qui doit partir ? La complémentarité, le travail en complémentarité cède la place à la concurrence. Tandis qu'auparavant, les travailleurs sociaux faisaient avec leurs collègues, ils font alors contre, chacun étant un ennemi potentiel. Bien évidemment, nous radicalisons, ici, les rapports sociaux existant dans les différentes institutions. Cependant, quand se pose la question de qui doit partir, chacun a tendance à regarder son voisin. Le partenariat concurrentiel s'il se pose en interne dans les institutions menacées par la fermeture, se pose également en externe, notamment pour les différentes institutions intervenant auprès de l'urgence sociale. Les appels à projet des instances de tutelle donnent lieu à une concurrence entre institution.

Plus largement, le partenariat concurrentiel apparaît comme une nouvelle donne au sein de l'intervention sociale. Les structures de l'intervention sociale demeurent des partenaires car, elles doivent travailler ensemble pour continuer d'exister, mais simultanément elles sont mises en concurrence. Il en est ainsi pour les structures gérant les dispositifs hivernaux. Quand plusieurs structures d'hébergement existent sur un département, pour avoir les subventions et donc maintenir son nombre de poste, chaque structure sait que cela se fait au détriment de l'autre, puisque les financements s'amoiennent.

Le partenariat concurrentiel est également une donne du secteur caritatif, ainsi, dans un département une éducatrice explique que pour des aides financières elle a fait appel à des associations caritatives, une des associations lui dit qu'elle ne donnera que si une autre institution caritative donne également. Comme on peut le voir ici, la prise de décision ne se situe pas dans le bien-fondé de l'action mais dans une logique concurrentiel, c'est « je donne si tu donnes », en donnant une allocation identique à celle de l'autre structure, je crée une situation de statu quo, d'égalité. Cette mise en concurrence via le partenariat concurrentiel donne lieu à un clivage entre d'une part les structures du travail social et celles du champ caritatif d'autre part. Cette mise en

concurrence se perçoit par exemple dans le cadre de l'accompagnement social, tandis que l'accompagnement a longtemps constitué la distinction entre professionnels et bénévoles, aujourd'hui, certaines structures caritatives mettent en place des formations pour les bénévoles. – Remarquons au passage que la formation des travailleurs sociaux était née de ce même constat, la nécessité d'une formation, la bonne volonté ne suffisant pas-.

Le care

Tandis que dans le champ de l'intervention sociale s'est immiscée la concurrence, l'intervention sociale, dans son ensemble, est confrontée à un problème majeur, elle n'intègre plus ses publics. Longtemps le travail social a eu pour visée d'intégrer l'individu au corps social, il avait vocation à amener l'individu vers le travail, aujourd'hui, cette perspective s'est évacuée. Le travail social se situe beaucoup plus dans le soin, soin que nous pouvons entendre comme étant l'expression de la logique du « care ». Tandis que le travail social a eu pour objectif de mettre le pauvre au travail, aujourd'hui, il faut éviter que le précaire ne se désincarne. En d'autres termes, tandis que la précarité est à appréhender comme une mort sociale, le travail social se situe dans un système de veille, il doit veiller à que la mort sociale n'aboutisse à la mort physique. L'intervention sociale ne peut plus avoir pour projet d'extirper la personne de la précarité, mais seulement d'essayer d'empêcher qu'elle ne s'y enfonce.

Si le travail social s'est toujours situé dans le soin, ou, si l'on veut dans le care, le souci de l'autre avait pour visée de lui donner une place au sein de la société par l'intermédiaire du travail. Aujourd'hui, et c'est l'un des changements majeurs du travail social, le soin n'est plus un moyen, mais une fin. Le travail social n'a plus pour finalité l'intégration. La nature de son intervention, n'est plus, pour une partie importante des personnes précaires, une intervention ponctuelle, mais une intervention définitive. Le travail social, par ses interventions, régule le monde de l'exclusion. Sa seule visée devient alors l'individu et le corps de l'individu. Dans ces circonstances, la santé joue un rôle primordial, l'intervention sociale se tourne vers l'hôpital, mais l'hôpital s'est gentrifié, la question sanitaire s'est détaché de l'hôpital pour qui les pauvres n'ont plus leur place, l'hôpital étant alors plus technique que relationnel. Les services dédiés aux pauvres tels que l'addictologie, la Pass apparaissent dépréciés au sein de l'hôpital, à l'ère de la tarification à l'activité, la T2A. Par ailleurs, l'accompagnement vers le soin des publics précaires par les intervenants sociaux se heurte à une question fondamentale, la santé pourquoi faire pour des individus pour qui la vie est un non sens ? Les intervenants sociaux parlent ainsi des jeunes sans incisive.

L'intervention s'étaie sur le corps, elle se donne alors pour visée l'individu. Il s'agit de près ou de loin d'éviter que l'individu ne sombre dans la dépression et qu'il ne s'enfonce toujours un peu plus dans la précarité. Aussi, nous sommes très proches d'Alain Ehrenberg dans la société du malaise (Ehrenberg, 2010) ou dans la fatigue d'être soi (1998). Ce qui guette l'individu post-moderne est la dépression. Dans cette configuration où les populations du travail social sont des inemployables, le travail social ne s'adosse plus comme hier au travail, mais aux soins. A bien des égards le travail social a pour visée de maintenir l'individu dans le social sans pouvoir lui permettre de s'intégrer. Les intervenants sociaux sont, à l'instar des médecins d'un service de réanimation, face à des

publics dans le coma qu'ils ne peuvent réanimer, aussi, ils tentent de les maintenir dans le coma social en vue d'éviter la mort sociale des individus.

La psychiatrie

La précarité constitue pour nombre de personnes une sortie du social, les personnes n'ont plus à se lever, se coucher, elles perdent les repères sociaux, le sens de l'existence produisant chez certaines personnes précaires des problèmes psychiatriques. De l'autre, des personnes ayant des difficultés psychiques se retrouvent aujourd'hui dans les structures de l'intervention sociale avec un traitement suivi en ambulatoire

L'hôpital psychiatrique au fil du temps devient de moins en moins un lieu d'enfermement, il n'est plus un lieu où les personnes restent ou rarement, mais de plus en plus un lieu de traitement de la crise. En dehors des hospitalisations contraintes, dans le cadre des hospitalisations sous consentement, les personnes rentrent et sortent de l'hôpital. Dire que les personnes rentrent et sortent de l'hôpital ne signifie pas que les personnes ne sont pas suivies en ambulatoire, loin de là, puisque 80% du travail psychiatrique est effectué en ambulatoire. Ainsi, depuis 1945 s'est opérée sur fond de désinstitutionnalisation de la psychiatrie une normalisation de la déviance. Nous parlons de normalisation car, à de rares exceptions près, les personnes naguère considérés comme folles sont le plus souvent hors des murs de l'hôpital, pour information 2 millions de personnes recourent en France à la psychiatrie, soit 3% de la population. La normalisation de la folie a changé le regard sur la folie, elle est devenue, au fil du temps une déviance tolérée, la folie n'est plus hors la ville, mais au cœur de la ville, le système ambulatoire permet une gestion de la folie hors les murs, la folie n'est plus considérée comme un ensemble de maladies incurables, la médication permet aux patients d'avoir une vie en milieu ordinaire, c'est-à-dire d'avoir un comportement normal ou si l'on préfère, un comportement adapté. Le fou n'incarne plus la figure de l'alien, de l'étrange, on le rend socialement acceptable. A cette normalisation de la folie qui interroge le personnel médical quant au bonheur des personnes, s'oppose la déviation ou la déviantisation de la norme.

En effet, la précarité, pris comme paradigme a créé de nouvelles pathologies sociétales, la souffrance psychique, la souffrance sociale, la dépression de l'individu incertain ou de la fatigue d'être soi, guette l'individu post-moderne. Aussi, la psychiatrie des troubles bipolaires, des psychotiques se voient aujourd'hui complétée par les pathologies sociétales. Ainsi, la norme semble avoir de plus en plus de difficulté à se maintenir, chacun ou presque ayant le sentiment d'être menacé par les ruptures, la conjugopathie, la perte de son emploi. L'individualisme, en même temps qu'il a affranchi les individus de la communauté, les a rendus fragiles. Cette fragilité rend alors compte d'un parcours inverse à celui du « fou », tandis que le fou a quitté l'institution totale pour la normalité, le normal tend aujourd'hui à quitter la normalité pour la folie. Le fou a cessé d'être une incarnation radicale de la déviance qui était séparée par une frontière de la norme, le normal et le pathologique tendent de plus en plus à se confondre. Ainsi, la frontière entre la norme et la déviance tend à se brouiller. La précarité, la psychiatrie n'épargne ni les intervenants sociaux, ni les personnels soignants.

Nous avons évoqué deux parcours, d'une part la normalisation de la déviance et d'autre part la déviation ou déviantisation de la norme. L'ouverture de l'hôpital psychiatrique sur fond de désinstitutionnalisation a eu pour conséquence que les publics relevant classiquement de la psychiatrie ont échu à l'intervention sociale, aussi, sur fond de désinstitutionnalisation, l'intervention sociale ne peut plus faire sans la psychiatrie, tout comme les publics à la rue amènent l'intervention sociale à se tourner vers l'hôpital général. Par ailleurs, les pathologies sociétales apparaissent également comme un grand pourvoyeur de la psychiatrie. Parce que la question sanitaire est sortie des murs de l'hôpital psychiatrique, elle s'est rapprochée de la question sociale. De plus, la question sanitaire sur fond de précarité s'est épaissie.

Aujourd'hui, que ce soit la psychiatrie ou le travail social, plus personne ne semble avoir de public cible, de public spécifique, les problématiques tendent de plus en plus à être un enchevêtrement psycho-social, ainsi la question sociale s'enchevêtre avec la question sanitaire, tout comme la norme s'enchevêtre avec la déviance. L'ère de la précarité s'inscrit jusque dans les catégories que la précarité rend incertaine, instable.

Le sentiment général des intervenants sociaux comme des professionnels soignants est que les publics se massifient, la précarité produit des pathologies sociétales, chacun fait ce qu'il peut avec ces moyens, mais, chacun se trouve démuné car il a le sentiment qu'il manque des solutions adaptées. Si la question sanitaire n'est pas forcément la question sociale et réciproquement, il existe néanmoins une question sanitaro-social pour laquelle l'intervention sociale tout comme les professionnels du soin ont des difficultés à appréhender dans sa complexité. La massification des publics a pour conséquence de faire de l'intervention sociale un déversoir, en effet, les publics relevant de la psychiatrie, lorsqu'ils sont hors de l'hôpital sont alors gérés par le travail, ce qui nécessiterait un maillage, si ce maillage existe dans certains secteurs, il est défaillant dans d'autres, les intervenants sociaux ont alors le sentiment d'être sans cesse face à des bombes à retardement, la personne pouvant exploser à tout moment.

Aujourd'hui, le traitement de la question sociale parce qu'elle s'est épaissie, massifiée, complexifiée nécessite une articulation du sanitaire et du social. Cette articulation du sanitaire et du social en vue d'une prise en charge globale ne se décrète pas, elle appelle la mise en place de politiques d'action sociale et de santé publique ambitieuse. Le travail social et la psychiatrie sont enjointes de travailler ensemble, d'inventer ou de réinventer de nouvelles pratiques en matière de soin, d'hébergement, d'accompagnement. Comme le rappelait le rapport sur la psychiatrie de 2013 (Robillard), les publics cumulent pour certains les pathologies psychiatrique, somatique et les problèmes sociaux. Les problématiques psycho-somato-social, à l'heure de la refondation du travail social et des réformes envisagées au niveau des infirmiers psychiatriques, mais également des problèmes posés par le départ à la retraite des médecins nécessite un *aggiornamento*, une

mise à jour afin de mettre en congruence les dispositifs médico-social avec les mutations ou métamorphose de la question sociale. Je vous remercie de votre attention

Serge DAVIN

Je suis désolé, Monsieur Pierret, d'avoir à vous limiter sur des sujets qui appellent évidemment de très longs développements et probablement de débats. Retour par l'histoire. Vous avez fait un panorama assez sombre, si je comprends bien, de l'évolution de cette question sociale. J'ai envie de vous opposer une phrase du professeur Furtos qui est un psychiatre très connu et qui dit quelque part, « *la précarité crée le lien social* ». Il faudrait que l'on ait un débat là-dessus, mais nous n'avons peut-être pas le temps. Simplement, il me semble que dans ces évolutions, il y a aussi l'évolution qui doit prendre en compte l'avis des personnes concernées elles-mêmes. Et donc, nous allons en venir à l'intervention d'Anne-Marie Garcia. L'avis des personnes concernées, les personnes à qui s'appliquent les politiques publiques, leurs aspirations aussi à n'être ni des objets ni des sujets, mais véritablement des acteurs des politiques publiques, c'est vraiment le thème de la place des usagers, si on considère que ce terme est valable, il est discutable certainement. « *La place des usagers* », de leur participation et donc leur accès à une plus grande citoyenneté, voire à une pleine citoyenneté, c'est ce que se propose de traiter Anne-Marie Garcia. Anne-Marie Garcia est donc experte auprès de la DGAS, elle a beaucoup travaillé avec le Conseil supérieur de travail social et je lui laisse maintenant la parole.

Place des usagers : un enjeu de cohésion sociale et de démocratie

Anne-Marie GARCIA, chargée de mission Expert en travail social, Bureau des professions sociales, DGCS Paris

Bonjour. Je ne vais pas renouveler tous les remerciements, mais je m'associe largement à ceux des autres intervenants. En tout cas, j'ai un plaisir particulier à venir à cette journée du CREA I puisque, de par mon expérience professionnelle, j'ai travaillé 20 ans en institution pour personnes déficientes intellectuelles, enfants et adultes. Aujourd'hui, je viens ici en tant que salariée de la Direction générale de la cohésion sociale, puisque la DGAS était l'ancienne appellation. En effet après un plan pour la cohésion sociale, la loi de cohésion sociale et la création de la Direction générale de la cohésion sociale puis des Directions régionales de jeunesse et sport et cohésion sociale, nous sommes sous le régime de la cohésion sociale. Au sein de cette Direction générale, nous avons une sous-direction de l'emploi et des territoires qui comprend un bureau des professions sociales qui gère les professions dont a parlé notre collègue, les fameux 14 diplômes du travail social avec un débat actuel sur ce que sont respectivement le travail social et l'action sociale. Au niveau du bureau des professions sociales, nous gérons les 14 diplômes d'État. Sur le poste que j'occupe aujourd'hui, je suis mise à disposition pour animer les travaux du Conseil supérieur du travail social. Le Conseil supérieur du travail social étant un conseil consultatif où sont représentés l'ensemble des acteurs du secteur du travail social. Donc, la question est bien celle du travail social et l'intervention sociale.

Dans l'animation de ces travaux, il se trouve que le CSTS a été mandaté par la ministre pour participer aux travaux des États généraux du travail social. Les États généraux du travail social, je vous en parlerai très peu puisque nous sommes dans une période où effectivement, après avoir mis en place l'ensemble, et sur Marseille vous avez été acteurs au niveau des assises territoriales, nous avons eu des remontées des cinq groupes nationaux. Pour mémoire, nous avons cinq thématiques transverses qui ont fait l'objet de groupes nationaux. Et un groupe national était consacré à la place de l'utilisateur. Parallèlement, le Conseil supérieur a été mandaté pour rendre un rapport sur la place de l'utilisateur. Ce travail est terminé et le rapport est intitulé « *Refonder le rapport aux personnes et merci de ne plus nous appeler usagers* ». Il pose donc la question que vous venez de soulever. Ces rapports-là sont en ligne et sont disponibles sur le site du ministère des Affaires sociales, dans la rubrique « Travail social ». Pour ma part, je vais essayer de vous rapporter un peu ce travail, ce qui a été fait et proposé concernant la place de l'utilisateur.

En effet, dans ce travail-là, nous sommes partis d'abord des textes législatifs. Je ne remonterai pas aussi loin que le collègue, mais en tout cas, dans les textes, à partir de 2002, où beaucoup parlent de la place de l'utilisateur. Nous sommes pour l'instant sur le terme « *usager* ». Il y a donc la loi de janvier 2002 avec tous les outils, que vous connaissez mieux que moi parce que vous êtes amenés à les mettre en œuvre. La loi de 2005, dans son titre sur « l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », pose d'emblée la

question. Avec notamment les associations représentatives de personnes handicapées qui sont représentées au niveau des nouvelles instances qui ont été mises en place par cette loi, avec la CDAPH et la MDPH. La loi de 2007, nous avons deux lois du 5 mars 2007, la loi de protection de l'enfance avec tout le travail et la volonté énoncée clairement autour du projet pour l'enfant, la participation. Et puis la place un peu différente au niveau des familles – Maurice Berger dirait « *la primauté du lien biologique, à quel titre ?* » – en tout cas la place de la famille et la volonté de travailler en collaboration avec les familles en faisant le pari d'une amélioration possible. Après, se pose la question des publics, de l'évolution des publics et des possibilités ou non de ces familles d'évoluer. Et puis qu'est-ce que c'est qu'évoluer ? Qu'est-ce que c'est que l'autonomie ? C'est un grand débat parce qu'effectivement, nous ne sommes pas autonomes dans tous les domaines. Il y a des secteurs où l'on peut être autonomes et des secteurs où l'autonomie, ça signifie aussi reconnaître ses incompétences pour être suppléé par quelqu'un. Mais c'est une grande question. La loi de 2007 sur la protection des majeurs, puisqu'avec toute la notion de consentement éclairé, on est bien sur la place de la personne et des usagers. Et enfin, la loi de 2008, 20 ans après le RMI, sur le RSA, avec la présence des représentants des bénéficiaires. Donc tous ces textes affirment la primauté de la valeur de la personne citoyenne, la volonté de ne plus envisager les personnes par le prisme de leurs difficultés, mais plutôt au regard de leurs droits, de leurs ressources, de leurs capacités d'intervention, d'adaptation et d'organisation. C'est un pari, présent dans tous ces textes.

La question est de voir, à partir de ces textes, qu'en est-il de la réalité ? Parce qu'effectivement les textes, sont de la responsabilité de l'État, mais après, quelle est la mise en œuvre de ces textes et la réalité de cette reconnaissance des droits des personnes ? Donc, la question de la prise en compte de la parole, de l'expertise des personnes en difficulté, implique une redéfinition des rapports entre les acteurs de l'action sociale et médico-sociale, les professionnels, les personnes aidées, les bénévoles et les autres acteurs et enfin ces personnes elles-mêmes. Comment considère-t-on la participation des personnes autrement que comme une affaire de droits et de devoirs ? Comment ces relations de pouvoirs et de contre-pouvoirs, qui peuvent résulter de la problématique des droits et devoirs ? On parle beaucoup de la problématique de la citoyenneté, mais c'est vrai que cette problématique des droits et devoirs, nous l'avons aussi dans des textes. Nous avons quand même deux textes : « droits et devoirs des bénéficiaires de minimas sociaux » et « droits et devoirs des personnes en situation de chômage ». Et comment cela ne pourrait-il pas être une source de tensions, mais aussi une source de confrontation bénéfique ? Effectivement, on sait aussi que c'est dans les confrontations qui se terminent par quelque chose de positif, qu'il y a de l'évolution possible et que ce n'est pas forcément un long fleuve tranquille. Qu'est-ce que cette posture, revenant à dire « *on a le devoir de prendre en compte l'avis et l'expertise de ces personnes* », entraîne dans les postures des travailleurs sociaux ? Comment peut-on promouvoir les pratiques les plus adaptées en matière de participation des personnes ? Dans quelle condition la mise en valeur des pratiques inspirantes peut jouer un rôle moteur ? Avant on parlait de bonnes pratiques, après on a parlé de pratiques innovantes, et maintenant de pratiques inspirantes. Là aussi, le langage vient dire quelque chose. En tout cas, c'est comment peut-on parler de ces pratiques inspirantes ? Parce qu'il y a l'État, les collectivités, tous les acteurs présents et plein de choses se passent. La question est de mettre en

valeur ce qui se passe. Vous êtes tous des acteurs, il se passe des choses dans vos secteurs et la question est donc comment les met-on en valeur sans être non plus dans une hiérarchisation. Quand on reprend les référentiels des métiers, avec les différentes réformes, au niveau des professions sociales il ya eu des évolutions, des choses se passent, mais on s'aperçoit quand même que l'on revient toujours, c'est une boucle. Parce que cette participation a toujours existé, il y a des organismes comme la MSA qui ont toujours fait des choses avec leurs bénéficiaires. Du coup, c'est quelque chose qui est ancien. Quand on reprend les textes, quand on a fait de la formation de travailleurs sociaux, et que l'on regarde ce qu'écrivait Rogers sur des entretiens, il dit bien qu'il s'agit avant tout de comprendre le problème dans les termes où il se pose pour telle personne, singulière dans ses particularités singulières. Ça date, puisqu'il est décédé en 1987. Nous ne sommes donc pas si innovants que ça et je crois que tout le monde a toujours fait ça. Mais aujourd'hui, il est peut-être important de le redire et de le préciser avec les évolutions. Avec ce que disait le collègue sur l'évolution des publics et l'évaluation des travailleurs sociaux et des autres acteurs. Puisqu'effectivement, il y a les travailleurs sociaux dits « canoniques » ou en tout cas nos 14 métiers du travail social, mais il y a aussi les autres intervenants sociaux. Il se trouve que dans mon portefeuille, j'ai aussi la gestion de la médiation sociale et de la médiation familiale, les médiateurs sociaux sont des acteurs importants. Et les bénévoles, quand on a fait ce travail sur la place de l'utilisateur, nous sommes allés regarder des écrits de l'association « Voisins citoyens de la Méditerranée », où j'ai trouvé des choses très intéressantes, notamment sur la nécessité de professionnaliser les intervenants d'actions collectives. Donc, effectivement, la réalité c'est qu'il y a des choses qui se passent.

Par rapport à ce travail sur la place des usagers, nous avons également eu un débat sur la sémantique. Ce terme d'utilisateur, est à la fois le terme le plus utilisé dans tous les secteurs, parce que nous l'avons aussi dans les textes. Nous ne pouvons donc pas le gommer sinon, quid de la loi de 2002 où l'on parle de la place de l'utilisateur ? Mais les intéressés sont les premiers à contester ce terme. Effectivement, ils se reconnaissent bien usagers de service public par exemple, et puis nous, on est tous usagers de services à un moment donné, mais ils se sentent aussi obligés des services sociaux. Et ça, ça devient un peu plus gênant. Donc, il semble qu'il y ait eu un consensus qui se soit dessiné pour ne plus utiliser de façon systématique le terme usager sans se référer à un service. L'utilisateur n'est pas substantif en soi. De plus en plus les expressions « *personnes accueillies* », « *personnes accompagnées* » semblent être relevées, retenues. Mais en tout cas, ce qui est ressorti, puisque dans le groupe de travail nous avons également eu des personnes accompagnées avec des représentants des CCRPA, c'est qu'effectivement, au-delà des termes utilisés, même s'ils sont assez remontés contre le terme « usager », au-delà du terme, ce qui paraissait le plus important c'est la reconnaissance de leur citoyenneté et le respect authentique qu'on leur accordait. On était assez étonnés aussi parce que ces personnes nous ont fait part de toute la compassion qu'ils avaient pour les travailleurs sociaux. Ces personnes nous disaient, pour faire référence à ce que disait le collègue aussi, « *la difficulté des travailleurs sociaux, on la ressent bien. On sent bien qu'ils sont englués dans leurs difficultés institutionnelles et nous, on est les premiers à dire qu'ils font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont* ». Nous étions donc un peu scisés parce qu'on se disait que c'était quand même un peu le monde à l'envers, ce sont les personnes

accompagnées et accueillies qui prennent le parti des travailleurs sociaux. Mais je crois que ça fait partie de ces confrontations et de ces échanges qui sont nécessaires.

Ainsi, en tout cas, cette question de la place des personnes, considérée aujourd'hui comme incontournable pour améliorer la situation et plus globalement la cohésion sociale, doit être envisagée comme un facteur de développement de la démocratie et, à ce titre, dépasser les champs de l'action sociale et du médico-social. ATD Quart Monde par exemple, dans ses travaux, dit bien que cette question de la place des usagers touche pour eux au principe de la citoyenneté et à la considération que sont en droit d'attendre toutes les personnes, notamment celles qui sont en grande difficulté. La finalité du travail social, pour eux, devrait être l'accès de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à une pleine citoyenneté par la reconnaissance des personnes dans leur rôle d'acteurs de la vie sociale. Cela implique un processus émancipateur de transformation sociale mobilisant tous les acteurs et garantissant la place et la réelle participation collective des personnes en situation de pauvreté. Donc, pour eux, c'est un processus qui doit être soutenu par une vraie volonté politique. Dans le même esprit, la CNSA affirme la citoyenneté de tous et elle précise *« le Conseil de la CNSA affirme son attachement à ce que les efforts se poursuivent pour permettre un accès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à une citoyenneté pleine et entière. Le Conseil souhaite souligner combien la prise en compte de la parole de ces personnes est l'affaire de tous et doit être au cœur d'une transformation du regard porté sur elles et du cheminement vers une société réellement inclusive »*. Donc, effectivement, au-delà du périmètre de la lutte contre les exclusions et pour l'inclusion sociale, cette problématique doit aussi être envisagée. Mais y compris les structures de protection de l'enfance comme la CNAPE, qui regroupe toutes les associations, précise *« non seulement la participation des enfants à leur accompagnement et celle de leurs parents est légitime, mais il s'agit d'une évolution nécessaire à la pertinence et à l'efficacité de l'accompagnement et à l'action éducative menée au bénéfice de l'enfant et dans son intérêt »*.

Pour être aussi travailleur social d'origine, je crois que tout le monde est d'accord pour dire qu'effectivement aucune modification des situations des personnes ne se fait sans l'adhésion de ces personnes ou en tout cas la prise en compte de leur vision de leur situation. Un bon travail social qui sait tout des personnes, mais qui n'a rien échangé avec elles, va ramer tout seul. Quand j'enseignais, je disais quelquefois aux étudiants, *« si vous vous retournez, vous allez voir que vous êtes tout seul à attaquer la falaise et qu'il n'y a plus personne derrière vous »*. Donc, effectivement, ça fait aussi partie de ces métiers des relations humaines et c'est important. Les textes viennent dire des choses, mais c'est quand même conforté par la réalité du quotidien des professionnels et des autres acteurs. Le sujet de la participation est donc appelé soit participation, soit citoyenneté. Parce que la participation, ça peut aussi être un peu galvaudé. Quelquefois, on dit que c'est une participation fictive, on met des gens à des places et après, quelle est leur vraie possibilité de parler et de dire vraiment ce qu'ils pensent ?

C'est un sujet central pour tous les acteurs du travail social et de l'intervention sociale, mais il concerne plus largement tous les acteurs de la vie publique en termes d'enjeux de démocratie et d'amélioration de la cohésion sociale. Cela va donc questionner d'une part les professionnels dans leurs pratiques du « faire avec » et implique quand même des changements

de posture pour certains professionnels. Moi, je reste nuancée, parce que cela se fait déjà et il serait un peu hautain et mal venu de dire qu'il faut que les professionnels aient cette posture. Je crois que beaucoup l'ont déjà, après, il faut continuer à insister là-dessus parce que les conditions d'exercice ne sont pas toujours si simples et font oublier quelquefois ça. Donc, il faut quand même que ces professionnels du travail social, avec y compris la précarisation de certains professionnels, acceptent d'abandonner un peu de pouvoir et de prendre le risque pour laisser la place à ceux qui sont accompagnés de saisir toutes les opportunités. Et ça, quelquefois, n'est pas toujours simple.

Ça a été dit plusieurs fois, les professionnels du travail social, on les critique facilement et peut-être que du côté de l'Administration centrale, on est vu comme des donneurs de leçons. Je crois que nous avons vraiment conscience que ce ne sont pas toujours des postures faciles, mais aussi que certaines habitudes se réinstallent vite et qu'il faut aussi quelquefois se faire violence pour accepter d'aller dans ce sens. Il faut aussi expérimenter de nouveaux modes de relations avec les personnes, promouvoir les pratiques innovantes et des démarches participatives territorialisées. Quand nous avons fait le groupe de travail, nous sommes également allés regarder sur le terrain pour essayer de rechercher des actions. Nous avons vu par exemple que sur Grenoble, où le CCAS en lien avec le Conseil général, sur ses centres sociaux, ont fait un vrai travail de participation des usagers. Et là où c'est intéressant c'est que cela montre que cela participe de la lutte contre l'usure et la difficulté en restimulant les professionnels et les acteurs et cela est reconnu par les élus. Au niveau de Grenoble par exemple, puisqu'ils ont fait tout un travail de participation citoyenne sur les CCAS et leurs centres sociaux, qu'ils appellent aujourd'hui des maisons des citoyens, les usagers sont participants aux études de situations d'aides financières. Et les élus disent « *les personnes qui sont représentants des habitants, on les reconnaît parce qu'ils ont une parole collective, c'est une posture différente* ». Et ce travail-là sur Grenoble, par exemple, il se fait depuis plus de 20 ans. Ainsi, quand on parle de pratiques innovantes, il faut relativiser les choses et il faut savoir aussi mettre en valeur le travail qui est fait au quotidien par tous les acteurs.

Pour permettre d'associer la personne, il faut une formation de tous les personnels à l'accueil des personnes. Parce que souvent, on parle de travailleurs sociaux, mais ils sont dans des contextes où il y a aussi d'autres professionnels et d'autres acteurs. Pour avoir travaillé en institution, on dit « *le travail éducatif, on le fait* » et quand on arrive au moment du restaurant, on a des difficultés avec le personnel de service. Ce que nous ont dit aussi les personnes, c'est qu'il fallait vraiment utiliser des mots compréhensibles et qu'il fallait vraiment faire un effort au niveau du langage. Qu'effectivement, nous avons souvent un langage qui était très fermé, plein de sigles difficiles à comprendre. Et du coup, cette prise en compte de la place des personnes questionne aussi les organisations, puisqu'il s'agit de renforcer les articulations entre l'ensemble des professionnels et des acteurs de l'intervention sociale pour construire des parcours d'insertion. Tenter de passer plus d'une logique de dispositif à une logique de parcours. Et ça questionne aussi la gouvernance politique et institutionnelle, notamment au niveau des institutions, comment fait-on participer les personnes accompagnées, au niveau des associations par exemple ?

Par ailleurs, ça questionne, aussi au niveau des territoires, sur l'action collective. Parce qu'effectivement, quand on parle de citoyenneté des personnes, ce n'est pas que la citoyenneté

dans un bureau et dans une relation individuelle, c'est aussi comment on maille à la fois le travail individuel et le travail collectif. Comment le travailleur social va accompagner ces personnes à prendre toute leur place dans leur quartier, dans leur citoyenneté ? Et du coup, de passer de la notion d'usager à celle d'habitant, acteur et citoyen ?

Et enfin, et dans ce rapport on l'a mis en dernier, se pose la question de la formation des professionnels du travail social. Au niveau de la formation, ce qui est ressorti de façon importante, c'est comment faire intervenir aussi dans la formation des personnes accueillies dans les établissements de formation ? Comment peut-on faire participer les personnes accueillies dans l'accompagnement de l'alternance dans les lieux de stage, si on va jusqu'au bout de la logique ? On parlait beaucoup de recherche-action, on nous a beaucoup parlé de recherche collaborative. C'est-à-dire y compris avec les personnes qui sont concernées par les politiques. Et comment peut-on mettre en place, ce pour quoi milite beaucoup ATD, de la formation pour être sur du croisement des savoirs ? Parce que nous en avons peu parlé là, mais en tout cas, les personnes en situation de difficulté ont une connaissance, quelquefois on parle même d'expertise. Des collègues de mon bureau non issus du travail social, quand on parle de l'expertise des usagers, disent « *ça existe l'expertise des usagers ?* ».

Du coup, toute cette question de la place de l'usager ne se tricote pas à un seul endroit, elle doit s'articuler à différents niveaux et c'est aussi important. Mais je crois que c'était important qu'il y ait une volonté politique de demander au CSTS de faire un rapport sur ce sujet-là, de le mettre à disposition. Et nous verrons si dans la suite des travaux liés au CSTS, ce qu'il en ressortira.

Réforme territoriale et avenir des institutions

Jacques NODIN, Président du CREA I Bourgogne, vice-président de la CRESS Bourgogne

Merci, Président. Avec tout ce qu'il vient de vous dire, normalement, vous devriez aller manger vers 16h30, si ça ne vous gêne pas. Nous allons donc essayer de raccourcir un peu. Moi, ça me touche beaucoup d'être là. Parce que même si je suis parti depuis environ 40 ans de Marseille, mon cœur est resté dans les quartiers nord. Je suis issu de la Cabucelle, dans les périodes assez particulières, puisque quand j'écoutais Monsieur Pierret, je me disais « *mince, j'ai vraiment vieilli* ». Mais je ne sais pas si je pourrais dire que j'étais un Nervi. Ce que je peux dire, c'est que j'ai été blouson noir, parce que, dans cette période-là, un tout petit peu blouson noir par l'achat du blouson. Le reste, c'était particulier. On ne se rappelle pas que dans ces quartiers, à ce moment-là, il y avait deux forces sociales qui pesaient dans le quartier. C'était d'un côté la cellule du parti communiste et de l'autre côté la puissance de l'église puisque c'était l'église des prêtres ouvriers. Il faut se rappeler que la Cabucelle, c'est là où il y avait au départ les prêtres ouvriers. Et donc, j'ai eu la chance, je ne sais pas si on peut appeler ça une chance, d'être dans la branche qui a été prise par la partie église catholique qui m'a formé, qui m'a appris le militantisme. Et j'ai eu la chance de partager beaucoup de choses avec les communistes, si ce n'est même des engueulades ou des discussions un peu musclées, mais qui m'ont forgé un caractère. Et en plus, quand on parlait de Poinso-Chapuis, ce dont je me rappelle dans le quartier, c'est que nous avons eu, à un moment donné, dans la maison où j'habitais a été installé en rez-de-chaussée un foyer d'accueil pour les personnes âgées pour des repas. Et la directrice qui avait été choisie était certainement issue de Poinso-Chapuis, était issue de la résistance. Elle était militante active dans la résistance. Et c'est par exemple ce qui m'a formé à tout ce qu'était l'histoire de ce qui s'est passé à Marseille, de ce qui s'est passé dans la résistance. Y compris les moments où nous faisons la cérémonie dans les quartiers nord avec les militants de tous ceux qui sont morts. Nous allions en cérémonie dans la rue mettre des fleurs et des plaques en souvenir. Je dis ça, ça n'est pas neutre ici, vu tout ce qui est en train de se passer. Je ne le dis pas au hasard. Je pense que quand on est après citoyen, il faut à la fois se rappeler le passé et faire attention à l'avenir, de ne pas faire revenir le passé. Il y a des gens que je connais bien qui sont issus d'une histoire particulière qui sont en train de revenir, j'en reparlerai. Et moi, je suis profondément républicain, profondément attaché aux valeurs de la résistance et je pense que c'est quelque chose qui est fondamental.

En plus, venir ici vous parler de la décentralisation, j'ai oublié de vous dire que j'ai négocié avec Gaston Defferre la décentralisation de 1981. J'étais dans une situation où je représentais des salariés et je me suis retrouvé dans cette négociation. Je me rappelle de débats quand il était passé du ministère de l'Intérieur au ministère du Plan où nous passions des soirées entières à discuter de Marseille. Étant, je peux le dire maintenant, pas très Defferriste quand j'étais à Marseille, car issu des quartiers nord, avec lui réapprenant toute l'histoire de Marseille et de nos relations. Il était quelqu'un qui m'a fait beaucoup partager de choses et je lui en sais gré. Et qui a eu le courage de faire certaines choses sur la décentralisation en 1981 que peu de personnes auraient été capables de faire si ce n'est lui.

Avant d'entrer dans le détail de la décentralisation, j'aurais voulu commencer par une citation d'Abdenour Bidar, dans *Plaidoyer pour la fraternité* qui a écrit, « *il ne suffit pas de se demander de quoi nous voulons nous libérer, mais pourquoi nous voulons être libre ? Pour construire quelle société ? Pour quels progrès humains ?* » C'est un beau programme. Parce que là,

on parle de la citoyenneté, mais nous sommes un certain nombre à penser que la citoyenneté est en crise. On se bat pour que d'autres acquièrent cette citoyenneté, mais la citoyenneté en général, pour moi, elle est en crise, elle pose aujourd'hui des exigences nouvelles. Parce que le système qui est en place est à bout de souffle. Parce que cette société, les citoyens s'en rendent compte, elle produit quoi aujourd'hui ? De l'iniquité pour ne pas parler d'inégalité. Elle produit de l'exclusion, elle produit du gaspillage et elle réduit la citoyenneté. Les entreprises mondiales, les grands groupes, franchement, la citoyenneté, ça ne les intéresse pas, ça n'est pas ça qui est en jeu. Y compris quand l'on débat avec la commission européenne, même si dans leurs écrits et dans leur bouche souvent revient le mot « citoyenneté », regardez ce qui se passe avec la Grèce. Comment faire qu'un peuple prenne une décision et comment gérer la décision d'un peuple avec la relation qu'il y a dans la commission européenne, avec toutes les interpellations ? Comment le citoyen grec va s'y retrouver ? Comment nous nous retrouvons quand l'Europe nous dit certaines choses sur nos budgets de la France ? Donc, nous sommes bien interpellés.

Et alors, nous sommes un certain nombre à dire, plutôt que de passer son temps à rouspéter, à dire « *on est contre, on est contre* », peut-être qu'il faut inverser les facteurs et dire pour quoi on est, plutôt que de dire qu'on est contre ce que les autres font. On sait qu'on n'est pas d'accord avec les autres, qu'est-ce qu'on veut nous aujourd'hui dans notre société ? On dit des choses qui sont simples. Et c'est marrant parce que j'étais à l'assemblée générale des PEP21 et sans qu'on en ait discuté, on se retrouve un certain nombre à dire les mêmes choses maintenant. Qu'est-ce qu'on veut ? On veut une société inclusive ? On veut une société inclusive, c'est la réponse. Et donc, on va se poser la question de comment je fabrique cette société inclusive ? Qu'est-ce que ça veut dire cette société inclusive ?

Je suis sur une société où, en définitive, je vais faire de l'anti-gaspillage. Vous allez voir que ça va être très important sur la conception de la société, la conception de la consommation, la conception de la production, la gestion des déchets, le recyclage. Je suis aussi sur le bien-être, et on verra que tous les débats actuels sur ceux qui nous disent la croissance, il y a débat. Moi, je n'aime pas le mot croissance et je dirai pourquoi, je préfère le mot bien-être. Ma politique, c'est de favoriser et d'aider au bien-être des gens. Ça n'est pas forcément de faire de la croissance même si la croissance a un rôle et que je ne suis pas non plus anti-croissance. Mais vous verrez, quand je dirai un mot là-dessus, il y a des questions à se poser. Et je suis sur la nouvelle citoyenneté, je suis sur la nouvelle citoyenneté et nous redirons quelques mots là-dessus.

Pourquoi la citoyenneté est-elle en crise ? Entre nous soit dit, la première chose, c'est que nous sommes dans une société en pleine métamorphose, en pleine mutation. Ce n'est pas que le travail social, c'est toute la société qui est en pleine mutation et en pleine métamorphose. Et ces métamorphoses, elles bousculent quoi ? Elles bousculent toutes nos certitudes, nos habitudes, nos acquis, tout. Et en plus, face à ça, elles nous inquiètent parce qu'on ne sait pas quel est l'avenir par rapport à ces évolutions. Moi, quand j'écoute le Pape, il n'est pas forcément inintéressant dans ce qu'il dit. Lui, il dit que c'est la troisième guerre mondiale rampante, ce que les politiques ne disent pas. Il n'y a qu'un Pape qui peut se permettre de dire aux gens « *attention les enfants, on en a connu deux, elles étaient très importantes, mais il y en a une troisième. Elle n'est pas pareille, elle est rampante, mais elle existe, elle fait beaucoup de morts* ». Donc, mettez-vous à la place des citoyens, c'est quand même très déstabilisant de se trouver dans une société où il y a sans arrêt en permanence débat autour de ce qui se passe, de la guerre et tout ça.

Le citoyen, est-ce qu'il croit encore que le progrès peut répondre aux attentes sociales ? Vous savez que nous avons été dans la culture où vous recherchez sans arrêt le progrès et que

grâce au progrès, nous avons les réponses à nos attentes sociales. Est-ce que vous croyez qu'aujourd'hui, nous sommes encore dans cette démarche et que donc le progrès répond à toutes les attentes sociales ? Il y a question là-dessus aussi. Et les citoyens, ils sont capables de voir les inégalités criantes. Je vais en prendre une ici exprès. Quand je vois le salaire d'Ibrahimovic au Paris Saint-Germain, proposer à quelqu'un qui est retraité 800 euros par mois, par rapport à tout ce qu'il a vécu, les gens ne sont pas idiots, ils regardent le foot, mais ils sont capables de comprendre plein de choses sur la répartition de la richesse et sur l'utilité de cette répartition de la richesse. Sur plein d'autres domaines également, y compris dans l'économie sociale et solidaire. Je suis bien placé pour le dire, quand je vois les revenus de certains directeurs ou présidents de grandes banques de l'économie sociale et solidaire, on est dans des écarts très larges, les gens le voient. Ils voient bien qu'il y a ces inégalités criantes. Alors, parfois on réduit en montant la valeur du salaire minimum, mais on n'a encore jamais trop osé s'attaquer à la limitation du plafond de ce que gagnent les gens. Donc, les citoyens sont là-dedans.

En même temps, dans la décentralisation d'aujourd'hui, pour moi, ce qui est en jeu, ce qui est extraordinaire, c'est que l'on va faire encore pareil, de la décentralisation sans les citoyens. Moi, si je vous pose une question, est-ce que quelqu'un dans la salle est capable de me répondre à ce qu'est en train de faire un préfet préfigurateur dans une région qui va se fusionner sur la réorganisation des services de l'État ? Personne et pourtant lui, il est déjà en train de finaliser son organisation territoriale. Laquelle organisation territoriale aura des conséquences sur tous les services et sur toutes les relations aux services de l'État. Mais c'est pareil pour la Région. Moi, je suis dans une Région aujourd'hui où l'on fusionne, Bourgogne et Franche-Comté. D'ailleurs, ça me permet de dire que je suis Président du CREAÎ Bourgogne-Franche-Comté. Donc, si vous saviez les asymétries. Je vais dire un truc affreux, nous sommes dans une République une et indivisible, mais quand on commence à fusionner dans des régions, on s'aperçoit que la une, il y a longtemps que. Je parlais hier, dans une réunion nationale des CREAÎ, du problème de l'aide aux postes dans l'insertion. La Bourgogne et la Franche-Comté, c'est du simple au double. Et quand vous posez la question au futur Président, il s'aligne sur qui le futur Président quand il va faire un seul budget et une seule aide aux postes ? Sur la Bourgogne ou bien sur la Franche-Comté ? La réponse, je n'ose pas trop la dire, c'est, « *je dois faire, Monsieur Nodin, 40 millions d'euros d'économies sur deux ans* ». Donc, on comprend que l'on va s'aligner sur le bas. Nous Bourguignons, ce sera nous le bas. Quand on va aller annoncer aux structures d'insertion de Franche-Comté qu'elles vont perdre plus de la moitié de leurs aides aux postes, je pense qu'ils vont vivre la décentralisation et le rapprochement entre les deux régions, pas forcément de façon dynamique et avec beaucoup d'interrogations.

Je vais aller à l'essentiel. Je suis de ceux qui pensent que nous sommes dans la troisième révolution industrielle, comme Rifkin. Je rappelle, la première, c'est le passage des artisans au salariat, c'était le début de la machine à vapeur. La deuxième, c'est celle qui a inventé le taylorisme et le fordisme, un type de consommation et un type de production. Cela dit, entre nous, nous n'allons pas regretter que cette deuxième s'effondre un peu parce que quand même, toute ma vie, j'ai plus ou moins milité pour essayer de sortir du fordisme et du taylorisme. Et la troisième, ceux qui lisent Michel Serre, vous le voyez. Nous ne sommes plus dans la verticalité, on est dans l'horizontalité, tout fonctionne par réseaux sociaux. Avant de venir, je lisais ceci, « *dessine un nouveau monde dans lequel la robotique, l'intelligence artificielle, les big datas modifient les frontières des secteurs du travail et du non-travail et vont sans doute changer profondément la structure des emplois* ». L'automatisation dans les activités industrielles avait supprimé de nombreux emplois ouvriers et tiré vers le haut ce qui sont demeurés. L'intelligence artificielle, remplaçant nombre d'activités tertiaires par des algorithmes et des traitements automatiques,

peut supprimer ou transformer bon nombre des emplois dans les secteurs de service et les professions intermédiaires. Nous sommes donc en plein dans une évolution liée à l'arrivée des nouvelles technologies. Je regardais, et vous regardez certainement aussi, vous avez vu que dans les maisons de retraite, on commence à mettre des robots, que certains, sur l'aide à domicile, pensent déjà à la robotisation et à l'intervention de la machine. Et que donc, c'est ça qui est en marche aujourd'hui et on ne va pas l'arrêter. C'est donc, comment je vais peser sur ces choix-là pour faire que la société qui va aller dans ce sens-là soit quand même la société du bien-être ?

Cette troisième révolution interpelle toutes nos organisations. Nous étions sur des bases d'organisations très verticalisées. Aujourd'hui, j'expliquais, quand quelque chose circule sur le réseau social, c'est capable de faire sortir trois fois plus de monde que ce que fait le syndicalisme quand il appelle à partir de Paris à une manifestation, à une rapidité extraordinaire. Les autres pensent toujours à essayer de faire des tracts ou des communiqués. Les autres, ils font un SMS sur la machine et ça part dans tous les sens, avec du bon et du mauvais en pagaille, mais c'est d'une rapidité. Je donnais des cours, c'est extraordinaire. Avant, quand on donnait des cours, tous ceux qui étaient dans la salle étaient super, ils écoutaient, ils prenaient des notes. Quand vous donnez des cours aujourd'hui, ils sont tous en face avec des ordinateurs et dès que vous vous loupez, il y en a un qui lève le doigt et qui dit « *je viens de regarder, tu as dit une connerie, c'est complètement faux ce que tu as dit* ». Leur relation à l'enseignement n'est plus la même, c'est plus actif. Et donc, tout ce qui est l'organisation des services publics va être percuté par ça aussi. On ne va pas pouvoir continuer à fonctionner administration centrale, décentralisée, ça sera obsolète.

Pendant qu'on en est là, je voulais aussi vous parler d'un type que j'aime bien, qui s'appelle Gramsci. Gramsci a dit quelque chose qui concerne toute la France, mais qui concerne bien le sud aussi. C'est que quand on est en crise, l'ancien meurt, le nouveau a du mal à naître parce qu'il faut du temps et que c'est pendant ces interrègnes où l'on observe les phénomènes morbides les plus variés. Et les phénomènes morbides les plus variés, c'est le repli sur soi, c'est l'antisémitisme, le bouc émissaire. Et c'est parce qu'on est dans cette période de mutation, de métamorphose profonde et que l'on n'arrive pas à redonner du sens à la politique et au service public dans cette période de mutation qu'il y a aujourd'hui tous les corporatismes qui peuvent apparaître. Qu'est-ce que ça nous demande ? Il y a quelques mots-clés, je vais aller vite. Un, le mot essentiel, décroïsonner. Fini le temps d'une seule vision sectorielle. Si on veut rester dans son secteur, je vous souhaite bien du courage, vous pourrez y rester, mais vous serez comme au zoo, on vous protégera. Donc, décroïsonner, ça veut dire travailler avec d'autres, travailler avec d'autres secteurs, se mélanger, écouter. Il n'y en a pas un qui a la vérité maintenant. Le deuxième terme, c'est l'hybridation. Nous n'allons pas avoir des financements publics tout seuls. Ceux qui pensent que l'avenir de leur structure dépend simplement de l'aide publique ou de la subvention publique, c'est fini. Il va falloir absolument hybrider nos recettes. Et je reviendrais sur le débat que nous avons eu hier à l'ANCREAI sur ce sujet, parce que c'est un enjeu monumental. L'autre mot, c'est territorialiser. On ne peut pas décentraliser, déconcentrer sans une vision du territoire et sans la proximité des citoyens. Parce que Bourgogne-Franche-Comté, ça va, mais je ne sais pas si certains imaginent Champagne-Ardenne, Lorraine-Alsace ? Pour donner un exemple, Troyes, c'est à 45 minutes de Paris, Strasbourg est à au moins 2h de Troyes. C'est-à-dire que pour les gens qui habitent à Troyes, c'est plus facile d'aller à Paris que d'aller à Strasbourg. Or, leur capitale future, c'est Strasbourg. Il va donc falloir revoir le territoire pour que les citoyens n'aient pas envie d'aller simplement à Strasbourg, que la décentralisation ne se résume pas à ça. Donc, quel est le territoire pertinent ? Comment fait-on vivre les territoires ?

Le bien-être plutôt que la croissance. Juste un point que je fais souvent en humour, mais très méchant, nous sommes d'accord sur le taux de croissance en Europe. Vous savez ce que comporte le taux de croissance en Europe ? C'est-à-dire que si vous voulez développer le taux de croissance, grâce à l'Europe, il y a deux facteurs essentiels dans la prise en compte du taux de croissance : le développement de la drogue et la prostitution. Il s'agit de deux éléments du taux de croissance. Moi, je ne suis pas forcément d'accord pour que développer la prostitution et la drogue pour permettre d'avoir du bien-être sur la société. Donc, c'est une autre approche de la croissance, c'est une autre approche du bien-être. C'est plutôt que d'avoir des taux de croissance et de nous dire sans arrêt à la télé « *vive le taux de croissance, on va y aller* », c'est de dire plutôt « *qu'est-ce que je veux comme bien-être pour les citoyens de ce pays ?* » Et que dans ce bien-être des citoyens de ce pays, je vais développer des choses qui sont sur de l'économie, sur du social, sur du culturel aussi parce que l'on n'en parle pas, mais c'est un élément central dans une période de crise parce que c'est ça qui va morfler en premier. C'est ce qui morfle en ce moment en premier, la culture. Or, si nous n'avons plus la culture, je pense que nous aurons des grandes surprises sur la façon dont nous vivrons ensemble dans la société.

Il y a un autre débat : est-ce que je continue à avoir une société faite sur la loi, les droits et les devoirs ? Parce que j'ai longtemps expliqué aux gens de l'économie sociale et solidaire venant de l'État que quand on fait une loi, la plupart du temps, la loi n'est jamais affective. Une loi ne dit pas « *article 1er, j'aime l'économie sociale et solidaire* ». La loi est faite pour normer, donc quand on fait une loi on norme. Et quand on norme, il y a toujours des débats sur la façon dont on norme et sur ce que l'on met dans la norme. Je suis plutôt maintenant sur ce que l'on appelle l'empowerment, c'est-à-dire une société où c'est les citoyens qui bougent, qui construisent l'avenir et c'est eux qui font vivre la société. Et à partir de là, on verra si on fait des textes ou pas, mais on arrête de faire des lois descendantes où en définitive, même si on veut se dire « *c'est vachement bien* », ça soulève plus de questions que de réponses et où on ne met pas la société en mouvement. L'idée, c'est si je décentralise, comment je mets la société en mouvement. Et donc, en clair, c'est comment je fais une société où il fait bon vivre ensemble ?

Décentralisation. Je suis parti de loin, mais on ne peut pas penser la décentralisation sans partir de loin, parce que cette décentralisation se situe dans cette crise-là et qu'il y a deux solutions dans cette décentralisation. Soit c'est une décentralisation institutionnelle habituelle, on change, on se pose des questions, on fait quelques aménagements, on fait des compromis, on dit quelque chose qui va très loin et on finit presque plus personne ne comprend ce que l'on voulait faire. Soit on est dans une décentralisation active qui se sert de cette décentralisation pour que les citoyens se mobilisent. Il y a un mot que je disais souvent : il vaut mieux que nous nous battions tous pour faire avec les citoyens, plutôt que de faire pour les citoyens. Il n'y a que deux mots qui changent, mais ce sont deux mots essentiels pour moi. Plutôt que de passer son temps à faire pour les citoyens, à parler au nom d'eux, essayons plutôt, au lieu de parler, de les mettre en mouvement et de faire avec eux. Qu'est-ce qu'ils veulent sur leur territoire ? Qu'est-ce qu'ils souhaitent ? Comment ils veulent bouger ? Je vais donner quelques exemples. On a parlé d'ATD Quart Monde. Moi je trouve génial ATD Quart Monde qui est en train de lancer sur certains territoires *zéro chômeur*. Ils prennent un territoire, un petit territoire certes, et ils disent « *sur ce territoire, je vais essayer de faire zéro chômeur* ». Et qu'est-ce que je fais ? Je fais le bilan des besoins de ce territoire et je mets en relation les besoins du territoire avec les gens qui sont chômeurs sur ce territoire. Et je regarde comment je peux articuler le tout. C'est une association et ce qui est bien c'est qu'elle met en mouvement les gens. C'est-à-dire que ce n'est pas un entretien d'embauche, ce n'est pas un entretien de la personne, c'est le fait de dire « *moi association, j'ai vu des gens et je sais qu'il y a tels besoins. Je vous mets en relation avec ces gens et si vous avez*

besoin de formation, on est là ». Moi, je trouve ça génial. En plus, sans aucun argent public. C'est ce que l'on appelait l'activation des dépenses passives du chômage. C'est-à-dire que plutôt que de payer des gens à rester chômeur à la maison, plutôt leur donner de l'argent pour qu'ils aillent travailler et répondre à des besoins sur des territoires. ATD Quart Monde.

La Franche-Comté, vient de signer avec tous les partenaires sociaux, CGT, CFDT, MEDEF, tout le monde a signé la création d'un contrat de solidarité territoriale qui permet sur des territoires touchés par les gros taux de chômage d'inventer un système. Pas le contrat génération tel que Hollande l'a vu, mais un vrai contrat de génération où on gère la personne qui a un certain âge et les jeunes que l'on veut faire rentrer. Dans une procédure dynamique qui permet, à un moment donné, de dire à quelqu'un qui est dans un travail pénible à la chaîne, « *il vaut mieux que tu sortes, on va te trouver des situations pour arriver à te faire arrêter ton métier* » et faire rentrer un jeune que l'on va accompagner et ainsi de suite. Déjà, le terme « *contrat de solidarité territoriale* », c'est génial, il fallait y penser, plutôt que de se masturber sur CDI, CDD. Là, nous sommes sur quelque chose de concret, qui peut être dynamique et qui fait mobiliser les gens.

Immanquablement, quand on parle de décentralisation, il faut parler du cumul des mandats. Arrêter le cumul des mandats, mais pas que le cumul des mandats : le cumul dans le temps des mandats. Parce que si on arrête simplement le cumul des mandats, on peut avoir quelqu'un qui va rester 20 ans de sa vie maire. Moi, je suis plutôt pour deux mandats. Ça fait déjà 10 ans, c'est déjà bien. Cumul des fonctions, parce qu'on parle des cumuls de mandats politiques, mais les cumuls de mandats de fonctions, il y a quand même des élus qui sont dans trop de structures. Si vous imaginiez le nombre de structures qui existent, c'est inimaginable de ne pas se poser la question de la suppression de certaines structures, de diminuer le nombre de structures. La loi que nous sommes en train de faire, nous allons en rajouter une. C'est-à-dire que nous avons été incapables d'en enlever une, on en a rajouté une, la métropole. Pourquoi ? Parce qu'au départ, on a dit « *on va supprimer le conseil général et le département* ». On a essayé avec Defferre et Mitterrand en 1981. Si certains pensent que c'est pour des raisons éminemment politiques de proximité, d'action publique que le département est maintenu, ils se trompent. Ceux qui montent au charbon montent sur leur mandat électif et leur rôle dans la société, ils ne montent pas sur le rôle du conseil général et le service public qu'il rend. Parce que l'action sociale et le médico-social, on peut le mettre soit dans l'intercommunalité, soit au niveau régional, comme le dit Bauduret. Parce que la solidarité, il faudra bien l'organiser. On ne peut pas décentraliser en disant « *chacun fait ce qu'il veut là où il a envie* », ce qui est déjà le cas aujourd'hui. En Bourgogne par exemple, entre les départements, il n'y a pas la même politique sociale et médico-sociale, c'est le jour et la nuit. En Côte d'Or, la campagne sur les départementales qui a eu lieu a été faite sur la fraude sociale, sur la fraude sociale ! C'était le seul motif, la réduction de la fraude sociale et la réduction des gens qui sont au RSA, comme si c'était ça le débat dans la société actuelle. D'ailleurs, entre nous, il n'y avait pas un mot sur les problèmes de fiscalité, entre ceux qui fraudent sur le social et ceux qui fraudent sur la fiscalité, il y a quand même une sacrée différence de somme et d'importance. Nous sommes donc sur ce débat-là. Est-ce que nous sommes courageux au point de dire que l'on diminue le nombre de structures décentralisées ? Et là, on a régions et intercommunalités, on n'est pas obligés d'avoir plein de satellites à côté et ainsi de suite.

La sortie de la clause de compétence générale, ça aussi, ça a fait un tolet. Mais cela dit, entre nous, quand vous êtes représentant de l'État, c'est génial, chacun fait ce qu'il veut, tout le monde intervient sur tout. Vous avez des subventions, vous avez des organisations, il y avait des gens qui étaient de très bons spécialistes, vous accumulez toutes les aides venant de tout le monde. Et chacun a fait comme ça dans son pays. Des choses merveilleuses que je trouve très

belles comme la rénovation des lavoirs, les salles polyvalentes, les zones d'activité dans les villages où on sent bien une dynamique qui était en train de prendre. Ce genre de choses où chacun, ayant la compétence générale, y est allé de son truc. Et chaque fois qu'on disait « *mais peut-être que ce serait intelligent de discuter ensemble pour voir si on peut faire un truc plus mutualisé* », ça posait des problèmes énormes. Alors, ça a été long, ça y est maintenant. Je caricature parce qu'il y a quand même eu des évolutions, mais la sortie de la clause de compétence générale, c'est ça. C'est de dire « *on arrête. Chacun a une compétence particulière et met en œuvre sa compétence* », au moins ça. Alors, ça fait à la Région tout le domaine économique et c'est là qu'il y a débat sur cette décentralisation. C'est que vous ne pouvez pas donner à une structure le développement économique, la partie économique sans lui donner la partie sociale, ça n'est pas possible. Je suis de ceux qui pensent depuis des années qu'il ne faut surtout pas séparer l'économie et le social, c'est très lié. Vous ne pouvez pas dire « *je fais de l'économie* » sans traiter de l'emploi. Vous ne pouvez pas dire « *l'emploi, c'est encore l'État et la Région fait l'économie* ». Vous ne pouvez pas dire « *le Département fait du social et la Région fait de l'économie* ». Il faudrait donc avoir le courage de poser tout ça en dehors des problèmes de mandat qu'ont les personnes. Si on part de leur envie de garder leur mandat, on n'y arrivera jamais. Mais que l'on pose le problème avec les citoyens de ce que l'on souhaite comme type d'organisation et de société, avec eux, en disant, « *est-ce que quand on fait de l'économie, vous êtes bien d'accord, ça a trait à des problèmes d'emploi, à des problèmes sociaux. Et que donc, on va gérer ensemble ces problèmes-là sur un niveau régional ? Pourquoi ? Parce que c'est un enjeu stratégique et que c'est à la Région que doit revenir le niveau stratégique* ».

J'en profite pour vous dire que, dans un groupe, nous avons des débats pas possibles pour savoir si l'État doit être un État stratège ou un État dérégulateur. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut que l'État reste un parti stratège. Il y a certaines filières, l'économie circulaire, l'économie collaborative, l'économie fonctionnelle, la gestion des déchets, je pense qu'il faut absolument que l'État soit moteur dans ces évolutions économiques. La recherche, tout ce qui a trait à la transition énergétique, tout ce qui a trait à ces évolutions-là, il faut que l'État soit là, à côté avec le Conseil Régional, même si c'est lui qui va porter le développement. Mais que l'on ait la puissance publique par l'État et des financements par l'État de ces projets-là.

On ne peut pas non plus faire de la décentralisation sans poser le problème de la fiscalité et sans poser le problème de la fiscalité du Conseil régional. Lui donner des compétences et ne pas lui donner le fait de lever l'impôt, ça va être assez marrant s'il ne vit que sur des dotations. Ce n'est donc pas possible, ce n'est pas sérieux de ne pas poser comme problème le fait que quand on décentralise, on fait en même temps un accompagnement qui permet à la structure de vivre. Il y a donc là un vrai débat à avoir. Je pourrais parler de plein d'autres choses, mais je manque de temps.

Nous avons des débats sur l'articulation entre l'État et les collectivités territoriales. Pour avoir été dans les deux, ce que j'ai essayé d'expliquer c'est comment ça fonctionne à l'État parce que j'ai participé à des exécutifs de conseils régionaux et j'ai participé à côté du préfet de Région. Je vais oser dire une chose complètement déconnante, c'est que l'endroit le plus démocratique n'était pas forcément l'exécutif de la Région, c'était plutôt le conseil d'administration de l'État. C'est-à-dire là où il y avait des affrontements entre services de l'État et le Préfet existaient, avec des vrais débats de fond. Moi, j'ai connu des affrontements sur le fond, sur l'organisation. Quand vous êtes en Franche-Comté sur la filière automobile, avec Peugeot, vous avez des débats sur l'avenir de la filière automobile. Sur l'avenir d'Alstom, qu'est-ce que je fais ? Et là, vous avez les services qui interviennent, mais dans tous les services, il y a la liberté de parole. Quand vous êtes

dans un exécutif régional, la plupart du temps, c'est le président qui présente le rapport et le président qui demande, à un moment donné, « *est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ?* » et ensuite qui demande assez vite si on peut passer au vote pour présenter ça à l'assemblée plénière. Je caricature, mais on est dans ces débats-là. Il y a peut-être des débats avant dans le groupe, je pense, mais voilà. Et moi, je pense que nous sommes là sur un débat entre nous, sur la relation entre l'État et la Région.

Je finis en disant que ce qui serait bien, c'est de retrouver du sens. Ce qui serait intéressant, quand on fait une présidentielle, c'est derrière la présidentielle, d'avoir un texte qui rappelle quelles sont les choses que je veux faire bouger, un contrat avec la société. C'est quoi ce que je veux construire comme société ? C'est quoi ? Quel sens je donne à mon action ? L'écrire dans un document. Dire à la société qui vient d'élire, « *voilà, à partir de mon élection, à partir de ce que je vous ai dit, ce que je veux construire* ». Et qu'après, chacun se retrouve, dans les différents niveaux, avec la mise en œuvre de ces politiques, c'est ce que l'on appelle les contrats État/Région. Par exemple, nous avons un débat hier, nous sommes d'accord, le corps préfectoral est dans un système d'administration sur les dépouilles. C'est-à-dire qu'un Préfet est éjectable tous les mercredis. Moi je suis de ceux qui pensent qu'il faut que le préfet reste 5 ans au minimum dans un endroit parce que la rotation des préfets sur les territoires pose plus de problèmes que ce que ça en arrange. Et que donc, quand le nouveau président arrive, il fait les 5 ans sur un contrat particulier. Alors, on me dit « *tu politises* ». Franchement, le corps préfectoral neutre, si quelqu'un peut m'aider pour en trouver... Il a l'intérêt général, toujours l'intérêt général, mais sa personnalité, son histoire et sa culture, je suis le premier bien placé, vous l'avez bien compris. J'étais dans le corps préfectoral, donc j'étais identifié. Nous sommes tous identifiés dans le corps préfectoral et c'est une richesse parce qu'on discute, on se respecte et on a l'intérêt général, mais on n'est pas neutre. Il faut arrêter, nous ne sommes pas neutres. On pèse dans les débats de société, on pèse avec notre histoire et notre culture.

À l'ANCREAI, nous avons réaffirmé qu'il fallait un CREAI par région. Donc, en venant ici, je me suis demandé comment vous annoncer qu'il faut un CREAI par région, donc PACA Corse. Je le dis parce que le cahier des charges avec le ministère est sorti, il a été publié. Les ARS ont reçu une instruction et dans le cahier des charges, il est écrit qu'il faut un CREAI par région. Donc, après, il y a toujours les exceptions, on a l'habitude, mais c'est écrit. La deuxième chose qui nous est posée, et c'est un vrai débat, c'est : « *est-ce que l'on est un CREAI mission de service public ou un CREAI associatif loi 1901 avec des adhérents et ce sont nos adhérents qui priment plutôt que l'ARS ?* » Or, en Bourgogne, ce sont nos adhérents qui priment, ce n'est pas l'ARS. Mes recettes sont à 66 % fournies par mes adhérents. La recette de l'ARS, c'est 60 000 euros. Si je devais vivre avec 60 000 euros, il y a longtemps que j'aurais fermé. Donc, je veux bien que l'ARS me dise des choses et me fasse des commandes, c'est autre chose. Qu'il me passe des commandes et que je réponde à des appels à projets est une chose, que je ne sois pas attentif à mes adhérents qui cotisent pour me faire vivre me pose question. C'est plutôt eux que je dois écouter. Et si je suis sur une nouvelle citoyenneté, c'est parce que j'ai des adhérents et que je fonctionne avec mes adhérents. Et donc, l'ANCREAI a décidé que dans la réforme qui est en cours sur l'ancrage territorial, l'ancrage avec les adhérents est capital, c'est central. C'est ça que vient de dire l'ANCREAI, c'est que l'on ne peut plus se passer de nos adhérents et qu'au contraire, c'est ce qui va faire notre force pour le changement de société. C'est de dire, « *on change avec nos adhérents* ». Et nos adhérents, ce sont des établissements, ce n'est pas l'ARS. Dans le cahier des charges, faisons attention, parce qu'il y a toujours quelqu'un au ministère qui essaie de réinventer la tutelle. Ils ont donc écrit dans l'instruction une phrase qui laisse entendre qu'ils voudraient peut-être réorganiser les CREAI et voir comment on fonctionne. Donc, c'est bien gentil, mais on est séparés, on est associatifs loi

1901.

On a parlé de la concurrence, Monsieur Pierret en a parlé tout à l'heure, et on se disait que ça vaudrait le coup de réfléchir à une espèce d'éthique entre nous. Parce que ce n'est pas possible. D'accord, chacun va vouloir survivre en tuant l'autre, le seul problème que l'on a, c'est qu'à force de tuer les autres, on va se faire tuer soi-même. Donc, de fait, on est dans une situation où ça vaudrait le coup d'avoir une forme d'éthique entre nous sur comment on répond entre les URIOPPS, l'IRTS. Moi, j'ai la chance d'être au CA de l'URIOPPS, et de l'IRTS, Président du CREAMI et au CA d'une grosse Sauvegarde. C'est intéressant, c'est passionnant de se retrouver dans les trois et de discuter et dire « *attends, stop, tu fais quoi là l'IRTS ? La formation continue, tu te développes à fond ? Je comprends, c'est ta survie, mais tu fais attention de ne pas venir sur ce que je fais moi. Sinon, tu vas survivre, mais moi, comment est-ce que je vais vivre ?* » Nous avons donc une forme d'éthique à trouver entre nous. Entre nous, si nous ne sommes pas capables, militants du social, de trouver une éthique pour fonctionner, c'est le monde à l'envers. Ou alors, ça veut dire que ce sont les libéraux qui ont gagné et que leur idée qui était de nous faire nous affronter a fonctionné et nous allons réussir à ça.

Pour finir sur une note très optimiste, nous en avons également discuté à l'ANCREMI, l'Europe va faire, dans les deux ou trois ans qui viennent, elle a commencé, du social et du médico-social un système de régulation financière. C'est inscrit dans ses gènes. Je ne parle pas de l'Europe en tant qu'institution, je parle de ceux qui gouvernent l'Europe en tant que représentants politiques des pays qui siègent à l'intérieur de l'Europe, qui sont d'une tendance connue et qui n'ont pas la même approche que nous, Français, sur la politique sociale et médico-sociale, qui n'ont pas la même approche du service public. Donc, ils vont faire du médico-social et du social la régulation financière et ils vont nous imposer des règles. Et c'est pour cela que je pense qu'il faut que l'on se rassemble, que l'on soit unis entre nous, que l'on essaie de s'écouter, de travailler ensemble, de décroquer, de construire l'avenir, de donner du sens. Ce n'est pas simplement un gestionnaire. Moi, j'ai eu des débats là-dessus, le rôle des bénévoles, le rôle des professionnels, ce sont deux choses différentes. Certes, il faut gérer, il faut faire attention, mais l'avenir n'est pas simplement aux gestionnaires. J'ai connu la période où on était quand même des militants à des moments donnés aussi.

Donc, si l'on ne devient pas des militants du sens du social et du médico-social et que l'on est simplement dans la gestion du social et du médico-social, ils vont gagner parce qu'ils ont des forces que nous n'avons pas. Ils vont couper les crédits et donc, de fait, il faut que l'on se retrouve et que l'on se rassemble pour défendre des choses. Je disais hier soir à table, j'ai connu la période où certains ont essayé d'installer des fichiers. Il y avait un monde dans la rue ! Mais aujourd'hui, quelqu'un est-il sorti sur la loi sur le renseignement, sur les fichages en cours ? On a passé sous silence. La levée du secret professionnel chez les travailleurs sociaux, c'est un vrai débat, on ne peut pas faire semblant de gommer comme ça 40 ans d'histoire. Il y avait bien un sens dans le secret professionnel, il y avait peut-être des choses intéressantes à creuser. Peut-être qu'il faut modifier, mais au moins, on débat. Tandis que là, ça passe, personne n'en parle pour ainsi dire, comme ça. Ce n'est pas possible, on ne peut plus continuer comme ça. Donc, tant que l'on ne comprendra pas qu'il nous faut nous remotiver sur la finalité du social et du médico-social, on restera de très bons gestionnaires, certes, mais j'ai peur que je ne revienne pas avant longtemps vous parler parce que peut-être que nous n'existerons plus ni les uns ni les autres. Merci.

Serge DAVIN

Et pourtant ! D'abord, vous comprenez que ce n'est pas par hasard que l'on a demandé à Jacques Nodin de venir nous parler et nous présenter pratiquement un programme politique, au bon sens du terme comme dirait Gaëlle Lenfant. Et de nous donner, d'une certaine façon, presque un cours d'éducation civique. Pour ce qui concerne le CREAI, je retiens notamment un appel à l'adhésion pour un certain nombre d'établissements ou d'associations pour donner de la force à ce que nous avons à dire et qui rejoint très largement beaucoup de tes propos. Et je termine sur l'éthique associative, il me semble qu'en effet, il y a là un vrai débat. Et pour faire référence à ta dernière phrase, on a presque envie de faire une nouvelle journée sur les thèmes que tu as abordés parce que je pense que nous n'aurons pas le temps de débattre hélas, mais qu'il y a vraiment de quoi débattre. Nous commencerons sans doute à le faire au sein du CREAI, dès la semaine prochaine, puisque nous avons une assemblée générale. Merci beaucoup à Jacques Nodin et je vous invite à rejoindre le cocktail déjeunatoire.

Intervention de Bataclown

On ne peut pas manquer un tel niveau de débat.

Jacques, mais alors !

Qui n'a pas adhéré, qui peut faire adhérer son voisin, son cousin, son petit-frère. Il ne faut pas déconner, les adhérents c'est vachement important.

Ils sont toujours aussi inaccessibles.

Attends, je passe par-derrrière, je passe par le corps préfectoral.

Pendant que j'y suis, je vais faire quelques adhésions pour le CREA I.

Vas-y, parce que c'est vachement important.

Il faudrait que l'on monte au-dessus de 67 % d'adhésion pour lui mettre la pâtée. Adhérez au CREA I PACA Corse.

On a compris que tu étais un agitateur de débat, que le corps préfectoral, ça se sent, n'est pas du tout neutre, je dirais même qu'il sent l'homme. On a trouvé d'où tu viens, il y a le communisme et le prêtre ouvrier et toi, tu dois être à la jonction.

C'est le quartier, Cabucelle, c'est un vrai berceau.

Jacques, si je peux me permettre, il y avait juste une petite chose qui m'a gêné. J'ai bien compris par rapport au cumul des mandats qu'il faut arrêter tout ça. Mais alors, quand tu as dit que tu étais au conseil d'administration du CREA I, de l'IRTS, de l'URIOPPS, il y a quand même une contradiction.

Au nom du CREA I, de l'URIOPPS, IRTS, pourvu que l'on trouve un accord éthique, la bonne mère. Je voudrais que l'on soit dans une adhésion commune afin de construire une société commune et inclusive.

On vous a prévu des petits tapas pour vous faire patienter.

Parce qu'il n'y a pas eu une pause, je ne sais pas comment vous faites.

Vous me reconnaissez, Victor Nodin, docteur en citoyenneté.

Docteur ! Help !

Oh non de dieu. Mais qui êtes-vous ?

Je suis la citoyenneté.

Française ?

Oui. Aïe, j'ai morflé. Je crois que je suis en mutation, en crise, j'ai une descente de mes certitudes. Pourtant, vous avez deux jambes là.

J'ai eu une croissance, mais c'est la prostitution et la drogue. Et je me fais écraser par des lois descendantes. Je vous passe les détails, je n'en peux plus, on ne fait que de parler de moi et là, ils font la territorialisation sans moi.

Oh citoyenneté, écoute la voix de Nodin.

Ça n'est pas anodin ce que tu envoies.

Je te prescris la pilule bien-être. Ça va faire descendre le PIB, il paraît. Non, ce n'est pas ça, enfin bref, il faut que ça le remplace.

D'accord.

Je te prescris quelques petites pilules de qu'est-ce que tu voudrais ?

Je voudrais bien un contrat de solidarité territoriale. Et si vous pouviez me le mettre en pommade que j'en mette partout dans mes articulations.

Mais là, il faut immigrer en Bourgogne Charente Poitou. Non, ce n'est pas cette région que l'on va faire ? Le TGV qui va sur Strasbourg, il passe par ce coin ? Parce que si vous n'êtes pas à côté, vous ne pourrez pas profiter du contrat de solidarité territoriale.

Vous ne voulez pas me mettre quelques pilules.

De quoi ?

Pour une société inclusive, mais alors, j'en prendrais bien matin, midi et soir. Et éventuellement si j'ai une insomnie sociale.

À mon avis, il faudrait vous refonder totalement.

Me refonder ? Me refonder ?

Il faudrait aller faire un petit tour en Grèce pour comprendre la colère intrinsèque qui leur monte au cul quand à Bruxelles ils décident. Et puis vous ramener tout ça en passant par chez lui, vous revenez à Marseille et ça va gazer.

Messieurs dames, envoyez-moi un souffle de société inclusive s'il vous plaît, je manque d'air.

Bon, est-ce que ça suffit comme ça ? Les prescriptions sont bonnes ?

Allez-y. C'est imperceptible là, vous respirez en individuel ou vous voulez bien jeter un peu de collectif. Allez-y. Là, vous me jetez une contamination de capital.

Tu le sens ? Alors ?

Ne nous laissons pas abattre, nous avons les cartes en main, enfin à peu près. Donc, ne laissons pas faire n'importe quoi pour n'importe qui, mais faisons avec parce que sinon, on sera sans. Ça te va comme synthèse Nodin ?

On va quand même dire deux mots sur la première séquence quand même.

Est-ce que ça va toujours vous ? Parce que qu'est-ce que vous prenez depuis ce matin. On comprend que vous êtes vachement tenaces, ils sont pérennes. Attention, deuxième cas. On a prévu un truc, mais on a prévu que le début. On change d'ambiance. Vous m'avez reconnu ? Je suis à l'écoute des précaires. Je suis une profession canonique. Oh !

Victor, précaire.

Je vois un gros cas social qui s'approche.

Je n'aime pas qu'on m'appelle comme ça, le cas social c'était pendant les 30 glorieuses alors il y a longtemps que c'est fini.

Oh, un usager.

On va se déplacer par là parce qu'on gêne la communication entre ces messieurs dames.

On interfère. Oh, un usager.

Je ne veux pas qu'on m'appelle un usager, est-ce que j'ai l'air usager ?

Alors, vous êtes un client ?

Non.

Un bénéficiaire ?

Bénéficiaire, bénéficiaire, je t'en foutrais moi des bénéficiaires.

D'accord. Vous êtes une personne.

Oui, je suis un citoyen.

Voilà, mais en situation de vulnérabilité. Je peux ou non ? Je peux. Vous êtes un ancien pauvre et un nouveau précaire, voilà, on est d'accord.

Et vous, vous devez changer de posture.

Moi, je n'arrête pas de changer de posture, vous savez. Alors, vous êtes au centre de la territorialité.

Qu'est-ce que vous faites ?

Je vous mets au centre de mes préoccupations, mais comme j'ai peu de moyens, je tourne en rond.

Alors voilà, je suis un ancien cadre, ça ne s'est pas bien passé. Je suis descendu assez vite, ma femme est partie évidemment, les gosses aussi, j'ai perdu la maison et je suis dans la rue. Et j'ai vraiment un problème de foie parce que j'ai un peu trop arrosé pour oublier le problème.

Vous avez fait un truc de compensation, mais c'est trop liquide.

Donc, je venais vous voir.

Ça tombe bien, je vous accueille dans votre singularité globale.

Elle a un vocabulaire, ça doit être une professionnelle. Elle a au moins fait l'école d'assistante sociale elle !

Et je dois m'assurer que vous êtes en adhésion, c'est-à-dire en consentement éclairé sur un projet que l'on va co-construire, mais qui est le vôtre parce que sinon, je vais faire pour et pas avec.

Tu pourrais me filer 50 euros ?

Non, ça, c'est une aide d'urgence, on n'en a plus.

Mais il faudrait que j'aille à l'hôpital, si vous pouviez m'arranger quelque chose.

À l'hôpital ? L'accès est pour tous, mais pas tout à fait. Je peux vous prendre rendez-vous dans le service d'addictologie, ils prennent tout le monde.

Il paraît qu'ils n'ont pas d'argent, ça ne m'intéresse pas.

Dring. Oui, c'est bien moi. Quoi ? Quoi ? L'appel d'offres ? Mais pourquoi moi ? Quoi ? C'est immédiat ?

Mais qu'est-ce qu'il vous arrive, madame l'assistante sociale ?

On n'a pas eu l'appel d'offres. Il y a des enfoirés de partenaires concurrents qui l'ont eu.

Et alors ?

Et alors, il y a compression et mutualisation du personnel. Ça veut dire que je gicle.

Vous êtes virée ?

Je suis virée. Je suis virée, j'ai un truc qui me monte, c'est de la colère sociale, ça me prend là. Je me suis pétée la main droite, ça n'est pas un hasard.

Je vous en prie, mais calmez-vous.

Je ne suis plus rien. Je croyais avoir un statut assuré et je ne suis assurée de rien.

Venez, appuyez-vous sur moi. Vous voyez comme la précarité crée du lien social.

Oui. Mais comment je vais faire ?

Je vais vous aider, vous savez.

Mais vous êtes bénévole.

Oui, mais ça ne fait rien. J'ai développé beaucoup de compétences, je vais vous trouver un squat.

Oh, c'est gentil.

Oui, oui, je connais un petit squat.

Vous serez mon assistante sociale de la précarité.

Et vous savez, à Marseille, on rentre au Conseil Régional et il y a un truc très grand, avec beaucoup de place en bas et où on peut s'allonger.

Vous êtes gentil.

Et si vous voulez, je, allez, buvez un coup, ça vous fera du bien.

Moi je croyais que j'étais assurée contre tout et que j'étais à votre service, mais que ça voulait dire que moi j'étais au-dessus de tout ça.

Je vais vous amener, je connais une association caritative, il y a beaucoup de bénévoles, elle est très bien.

Ah non, c'est eux qui m'ont pris l'appel d'offres.

Ce sont des amis que je déteste.

EasyJet existe aussi, alors pourquoi pas d'autres. Alors, ça vous va ?

S'il vous plaît, si on faisait un collectif précaire ? Je me sentirais déjà plus forte.

Ça y est, vous êtes prête.

Moi que je croyais que le précaire, c'était un autre. Je me rends compte que c'est moi-même, que c'est mon double. Oh putain ! Mais qu'est-ce que vous faites, vous êtes décalotté.

Victor ARS. Ceci était un contrôle évaluatif. Oui, oui, madame.

Alors, ce n'est pas vrai ? Alors je ne suis pas licenciée ? C'était un test pour que je pige ? Oh, enfoiré.

Non, non, effectivement, l'appel d'offres, vous ne l'avez pas eu, donc vous êtes certainement licenciée.

De toute façon, je m'en fous de l'ARS, vous ne représentez rien par rapport aux adhérents. Et vous, vous croyez que vous avez un statut d'assuré, futur précaire ! Tu vas voir avec les transformations.

Moi Victor robot intelligence artificielle ARS, aucun risque licenciement, remplacement tertiaire. Je vous en prie, montez, vous êtes validés. Bon appétit, messieurs, dames.

Serge DAVIN

Je vous invite à rejoindre le cocktail déjeunatoire qui bénéficiera d'une animation musicale par Philippe Grenet et Roland Davin. Bon appétit et on reprend, en principe et effectivement, à 14h.

Fin de la matinée.

Serge DAVIN

Une action en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Ça correspond à un élargissement des missions, à un élargissement des publics qui vont sans doute dans le sens du décroisement dont parlait ce matin Jacques Nodin. Ceci étant, dans une récente circulaire, la DGCS rappelle que l'expertise et l'offre de services des CREAI porte d'abord, non exclusivement, mais d'abord, sur les personnes en situation de handicap et toutes les problématiques et les politiques qui concernent ces personnes. C'est donc autour du thème du handicap, c'est une spécialité du CREAI, que porteront les interventions de cet après-midi.

Ce thème implique très largement l'Éducation nationale et par ailleurs, il nous a paru normal que dans cette journée la parole soit aussi donnée à nos amis de Corse, qui ont rejoint notre CREAI en 1974. Pour eux, ça n'est pas tout à fait le cinquantenaire, mais peu importe. C'est donc Jean-Louis Moracchini, inspecteur de l'Éducation nationale de l'académie de Corse et qui est par ailleurs maître de conférences associé à l'université de Corte, qui a été sollicité. Il se propose de nous livrer quelques réflexions nées de son expérience dans l'académie de Corse, 10 ans après la loi du 11 février 2005.

10 ans après la loi du 11 février 2005

Jean Louis MORACCHINI, conseiller du recteur de l'Académie de Corse pour le handicap

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de me présenter, je souhaite remercier le Président, Monsieur Davin et la Directrice, Madame le Docteur Piteau-Delord de leur invitation qui me permet de participer à vos travaux et de m'enrichir des différentes interventions qui ont lieu à cette tribune. J'ai eu aussi le plaisir de retrouver Monsieur Jacques Nodin que j'ai connu en tant que Directeur d'IUFM quand il était sous-préfet de Corte. Il s'agissait d'autres problématiques il est vrai.

Je m'appelle donc Jean Louis Moracchini, je suis conseiller du recteur de l'Académie de Corse dans le domaine du Handicap après avoir été pendant de nombreuses années, inspecteur de l'éducation nationale. J'ai exercé deux ans à Marseille, avec beaucoup de plaisir et je retrouve aujourd'hui dans cette salle des personnes avec lesquelles j'ai gardé des relations.

Je tiens à dire que je suis là à titre personnel et que je ne porte pas la parole du recteur ou de l'institution et que je vais donc vous livrer des réflexions et des interprétations que je vais tenter d'étayer à partir de données et de constats. Je dirai aussi que cette réflexion s'enrichit d'un travail par la recherche puisque, en tant que maître de conférences associé à l'université de Corte, je dirige quelques étudiants dans un master dont j'ai la responsabilité, qui est orienté vers la gestion et l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques. Je parlerai sans doute moins des réussites que de ce qu'il reste à faire et des écueils à éviter. J'aurais pu parler de ce maillage que nous avons réussi en Corse du Sud avec le secteur médico-éducatif et qui se perpétue grâce à mon successeur. Je pense notamment à ce que nous avons entrepris dès 2004 dans des CLIS où interviennent des plateaux techniques d'IME et qui font que des enfants sont scolarisés 24h parce qu'ils ont les vacations d'orthophonistes, des AMP, des éducateurs au sein de l'école ordinaire.

Mon intervention dont le thème est « 10 ans après la loi du 11 février 2005. Quelques réflexions nées de l'expérience dans l'Académie de Corse » essaiera de tirer profit de mon expérience qui démarre il y a douze ans, soit avant la loi du 11 février 2005 sur ce territoire et d'une réflexion toute personnelle.

Je ne vais pas tirer de réflexions valables à l'échelle de toute la France et de l'académie d'Aix-Marseille. Je vais essayer de dire ce que je connais, ce qui m'interroge en espérant que ça rencontrera un écho dans l'assistance. Je pense toutefois que la Corse, qui est la moins peuplée des régions métropolitaines, peut être un observatoire, qui n'est peut-être pas représentatif de la population statistique et démographique, mais qui permet, parce que c'est observable, de repérer un certain nombre de phénomènes et dont vous me direz s'ils se retrouvent ailleurs. Pour faciliter l'émergence d'un certain nombre de constats, je vais partir de données chiffrées parce que j'aime bien étayer ma réflexion par des données. Je vais donc prendre les données des académies d'Aix-Marseille et de Corse pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. C'est vrai que le

CREAI PACA a également compétence pour l'académie de Nice, mais les présentations PowerPoint, les tableaux, posent des difficultés et mettre autant de colonnes que de départements, ça faisait un peu trop pour moi.

Je vais essayer de sortir d'un discours qui peut-être toujours un peu politique et qui consiste à dire que tout va bien, on a dépensé beaucoup d'argent, on a accueilli beaucoup plus d'enfants handicapés et que c'est ça qui permet l'évaluation d'une politique publique. Je ne le dirai pas, parce que je vais vous exposer d'autres phénomènes qui se passent à l'heure actuelle sur le territoire de la Corse et je pense aussi sur d'autres territoires. Vous me direz si ça a un écho chez vous.

Avant de rentrer dans les chiffres, un petit rappel pour ceux qui sont fâchés avec la géographie et la démographie.

PACA, c'est à peu près 5 millions d'habitants sur 31400 km². La Corse 320 000 sur 8700 km². A eux seuls, les deux départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence ont un nombre d'habitants comparables. 528 000 élèves de la maternelle au lycée d'un côté, et de l'autre 48000 élèves. 55000 emplois, 4400 de l'autre.

Voilà donc le cadre rapidement tracé. Je dois prendre aussi quelques précautions. Je vais vous présenter des données concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elles sont issues d'une enquête réalisée chaque année par les enseignants référents. Essayons donc d'établir ce que nous savons de cette scolarisation.

Commençons par la répartition en grand type de troubles, dans le tableau n°1 qui est projeté à l'écran et devant vous.

Troubles	2A	2B	Acad Corse	04	05	13	84	Acad Aix Marseil le	Nat
Cognitifs	27%	31%	29%	31%	27%	31%	31%	31%	41%
Psychiques	34%	28%	31%	18%	18%	27%	22%	25%	19%
Langage	14%	24%	19%	24%	34%	19%	21%	20%	16%
Sous total	75,00 %	83,00 %	79,00 %	73,00 %	79,00 %	77,00 %	74,00 %	76,00 %	76,00 %
Moteurs	8%	5%	6%	4%	10%	8%	9%	8%	9%
Sensoriels	6%	5%	5%	5%	4%	6%	5%	5%	5%
Autres	12%	8%	10%	18%	7%	10%	11%	10%	10%

Que voit-on ?

Vous pouvez constater que nous sommes loin de l'imaginaire collectif qui associe le handicap à une personne en fauteuil ou déficiente sensorielle. A l'école, 76 % des élèves en situation de handicap ont des difficultés d'adaptation aux normes sociales d'apprentissage en des lieux et des temps donnés. En un sens, c'est bien davantage la question de l'accessibilité aux apprentissages que celle de l'accessibilité au bâti qui se pose. Le premier problème que rencontrent ces enfants et ces adolescents, c'est l'école. Et c'est quelque chose qui est relativement important et à mesurer d'emblée. Le deuxième élément à souligner, c'est le décalage qu'il peut y avoir entre ces répartitions selon les départements mais une somme qui arrive peu ou prou autour de 75 %. Quand vous regardez les troubles cognitifs, si je prends le département de la Corse du sud, vous partez de 27 % mais vous montez jusqu'à 41 % au niveau national. Mais quoi que vous fassiez quand vous additionnez les trois grandes catégories : les troubles cognitifs, les troubles psychiques et les troubles du langage et de la parole, vous arrivez aux alentours de 75 %. Ce qui montre bien qu'il y a quand même un problème qu'il faut tout de suite se poser, c'est comprendre comment se fait la répartition entre ces grandes catégories. Une année, il y a eu deux référents qui ont changé - dans un département de Corse- curieusement le classement a été différent. C'est-à-dire que là où on avait plus de troubles psychiques, on s'est retrouvés avec plus de troubles cognitifs et ça montre bien le peu de robustesse de ces catégories. Il faut donc être très prudents là-dessus et considérer qu'avant de projeter sur un enfant ce que l'on croirait être des données sérieuses et étayées, il faut revenir à la prudence de la note technique qui accompagne l'enquête en question.

Je reviens à un extrait de la note méthodologique qui accompagne cette enquête que je vais vous lire :

« L'enquête n'a pas de visée épidémiologique, son objectif n'est pas de connaître avec précision la nature ou l'ampleur du trouble ou de l'atteinte présentée par l'enfant, ce qui serait d'ailleurs incompatible avec le respect du secret médical. Les renseignements recueillis à ce sujet n'ont pour motif que de connaître la nature et l'ampleur des moyens qui doivent être mobilisés dans l'établissement scolaire pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des enfants concernés:

il convient donc d'identifier à grands traits les types de trouble ou d'atteinte principale présentés par l'enfant. En cas de doute, ne pas hésiter à demander au médecin de l'éducation nationale si le choix retenu est le bon. » Le dernier point laisse perplexe car il laisse supposer que le médecin pourrait trahir le secret médical, mais vous voyez bien que les catégories de l'enquête ne sont pas très robustes sur le plan scientifique ou épidémiologique.

Où en est-on de la scolarisation dans nos deux académies ?

Je vous invite à prendre connaissance du tableau n°2. Il concerne l'académie d'Aix-Marseille et il est tiré d'un tableau de bord construit par les services centraux de l'éducation nationale; à partir de l'enquête annuelle réalisée par les enseignants référents. Cette enquête nous montre qu'à la rentrée 2013, l'académie d'Aix Marseille scolarisait 10 048 élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée dans les établissements publics et 1119 dans les établissements privés. 2024 élèves sont dans des unités d'enseignement rattachées à des établissements médico-sociaux ou de santé.

Aix Marseille		PUBLIC										PRIVE			
		04	%	05	%	13	%	84	%	Acad	%	Évolution 2006- 2013	TCAM (*) depuis 2006	Effectifs	Part du privé
Milieu ordinaire	Maternelle	62	10%	39	6%	1 339	16%	337	14%	1 777	15%			83	4,5%
	Élémentaire	231	39%	190	29%	3 198	38%	978	41%	4 597	38%			390	7,8%
	Total 1er degré	293	49%	229	35%	4 537	54%	1 315	55%	6 374	53%	+ 2 108	+ 5,9%	473	6,9%
	Collège	141	24%	156	24%	1 658	20%	568	24%	2 523	21%			438	14,8%
	SEGPA	23	4%	44	7%	381	5%	111	5%	559	5%			41	6,8%
	Lycée	8	1%	11	2%	172	2%	60	3%	251	2%			69	21,6%
	Lycée Pro	22	4%	43	7%	170	2%	36	2%	271	2%			91	25,1%
	Post-bac	0	0%	3	0%	31	0%	5	0%	39	0%			7	15,2%
	EREA	4	1%	0	0%	20	0%	7	0%	31	0%				
	Total 2nd degré	198	33%	257	39%	2 432	29%	787	33%	3 674	30%	+ 2 127	+ 13,2%	646	15,0%
Total milieu ordinaire	491	82%	486	74%	6 969	83%	2 102	88%	10 048	83%	+ 4 235	+ 8,1%	1 119	10,0%	
U.Ens	Etab. médico-soc	105	18%	116	18%	1 409	17%	266	11%	1 896	16%	+ 27	+ 0,2%		
	Etab. hospitalier	0	0%	58	9%	49	1%	20	1%	127	1%	- 174	- 11,6%		
	Total Unité d'enseignement	105	18%	174	26%	1 458	17%	286	12%	2 024	17%	- 147	- 1,0%		
TOTAL GENERAL	596		660		8 427		2 388		12 072		+ 4 088	+ 6,1%			

Tableau n°2 (*Tcam : Taux de croissance annuel moyen)

Que s'est-il passé depuis la rentrée 2006, c'est à dire celle qui a suivi la promulgation de la loi du 11 février 2005 ? Pour le milieu ordinaire, nous avons 4235 élèves de plus entre 2006 et 2013, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,9% dans le premier degré et de 13,2% dans le

second degré. Premier constat, les effectifs croissent, mais deux fois plus vite chaque année dans le second degré par rapport au premier degré.

Second constat, pendant ce temps les établissements médico-sociaux ou de santé perdent 147 élèves, soit un pour cent de leur effectif en taux moyen de décroissance annuelle.

Je reviendrai sur ces données mais je me tourne vers la situation de la Corse. J'en viens au tableau n°3.

Corse		PUBLIC						PRIVE			
		2A	%	2B	%	Acad	%	Évolution 2006-2013	TCAM (*) depuis 2006	Effectifs	Part du privé
Milieu ordinaire	Maternelle	77	13%	54	8%	131	11%			3	2,2%
	Élémentaire	214	37%	255	40%	469	39%			8	1,7%
	Total 1er degré	291	51%	309	49%	600	49%	+ 234	+ 7,3%	11	1,8%
	Collège	137	24%	155	24%	292	24%			26	8,2%
	SEGPA	43	7%	69	11%	112	9%			0	0,0%
	Lycée	17	3%	17	3%	34	3%			12	26,1%
	Lycée Pro	13	2%	35	5%	48	4%			0	0,0%
	Post-bac	2	0%	2	0%	4	0%			0	0,0%
	EREA	38	7%	0	0%	38	3%				
	Total 2nd degré	250	43%	278	44%	528	44%	+ 381	+ 20,0%	38	6,7%
	Total milieu ordinaire	541	94%	587	92%	1 128	93%	+ 615	+ 11,9%	49	4,2%

U:Ens	Etab. médico-soc	34	6%	50	8%	84	7%				
	Etab. hospitalier	0	0%	0	0%	0	0%				
	Total Unité d'enseignement	34	6%	50	8%	84	7%	- 23	- 3,4%		

TOTAL GENERAL	575		637		1 212		+ 592	+ 10,1%		
----------------------	------------	--	------------	--	--------------	--	--------------	----------------	--	--

Tableau n°3

A la rentrée 2013, 1128 élèves dans le public, 49 dans le privé, 84 dans les unités d'enseignement. Un taux de croissance annuel moyen de 7,3% dans le premier degré, de 20 % dans le second degré et un taux de décroissance de -3,4% dans les unités d'enseignement. Avec ce dernier chiffre qui n'est pas tout à fait exact, puisque les 34 usagers des IME de Corse du Sud sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire..

Premier constat, les chiffres montrent une augmentation trois fois supérieure dans le second degré par rapport au premier degré et une décroissance assez forte dans les établissements médico-sociaux, mais pas au point d'expliquer les augmentations dans le milieu ordinaire. Nous sommes donc dans une situation particulière puisque l'on voit que les effectifs du médico-éducatif ont certes diminué mais la croissance du nombre d'élèves handicapés en milieu ordinaire ne vient pas de là.

J'ai du mal à expliquer comment cette croissance pourrait s'expliquer par un afflux d'élèves en situation de handicap qui viendraient de l'extérieur de l'école, soit du médico-éducatif vers l'école, soit du domicile vers les IME pour des enfants qui n'auraient pas été scolarisés. . Je n'identifie pas ce flux là. Peut-être que d'autres personnes pourront le montrer, en attendant, ça ne correspond pas à ce que j'ai pu vivre sur le terrain de l'académie de Corse.

Le tableau n°4 synthétise cette situation.

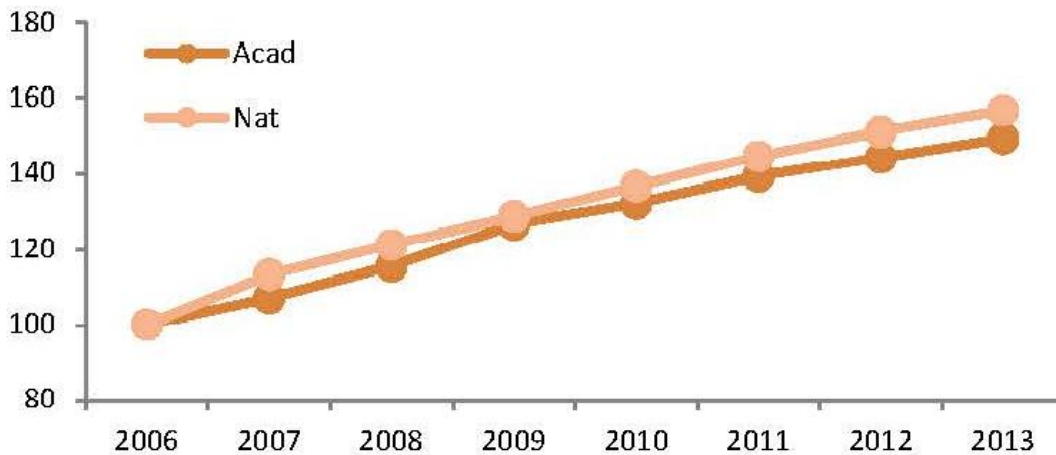
	Évolution 2006-2013 A-M	Évolution 2006-2013 Corse.	TCAM (*) depuis 2006 A-M	TCAM (*) depuis 2006 Corse
Total 1er degré	+ 2 108	+ 234	+ 5,9%	+ 7,3%
Total 2nd degré	+ 2 127	+ 381	+ 13,2%	+ 20,0%
Total milieu ordinaire	+ 4 235	+ 615	+ 8,1%	+ 11,9%
Etab. médico-soc	+ 27		+ 0,2%	
Etab. hospitalier	- 174		- 11,6%	
Total Unité d'enseignement	- 147	- 23	- 1,0%	- 3,4%
Total Général	+ 4 088	+592	+ 6,1%	+ 10,1%

Tableau n°4

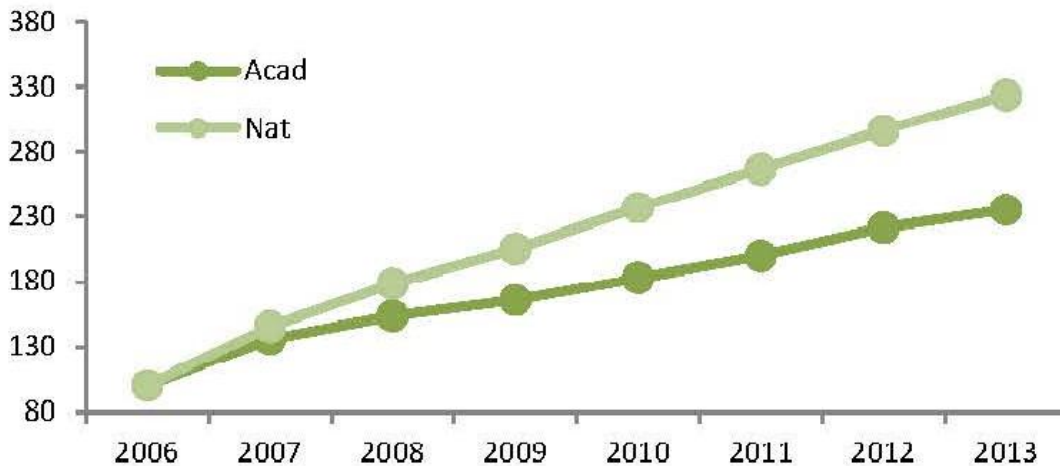
Il faut bien sûr se méfier des taux de croissance en tant qu'indicateur. Tout dépend d'où on part en 2006. C'est un indicateur « politique » qui n'a pas de réelle utilité scientifique.

En effet, le groupe de graphiques n°1 pourrait laisser entendre que l'Académie d'Aix Marseille fait moins bien que la moyenne nationale. Le groupe de graphiques n°2 montre une croissance par à-coups pour la Corse.

**Evolution du nombre d'élèves scolarisés dans le 1er degré
(sur une base 100 en 2006)**

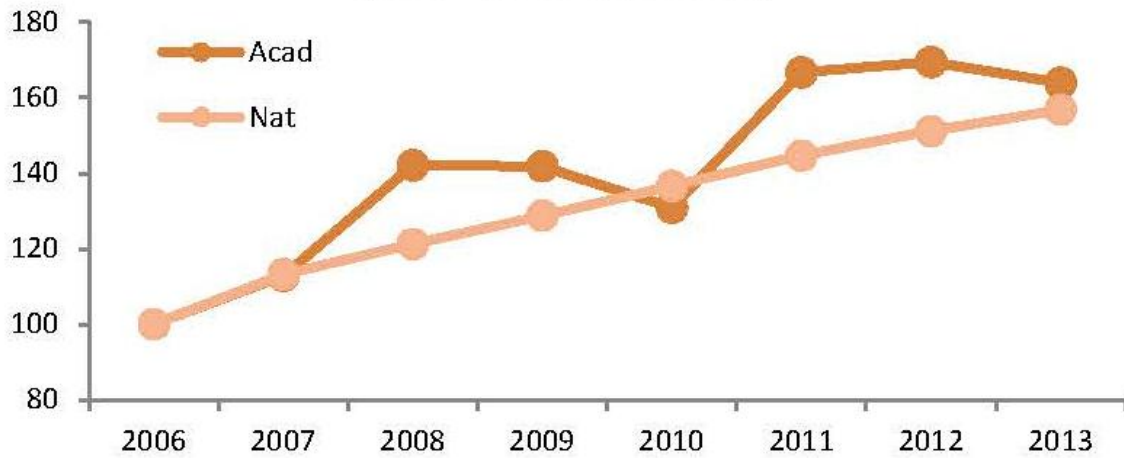


**Evolution du nombre d'élèves scolarisés dans le 2nd degré
(sur une base 100 en 2006)**

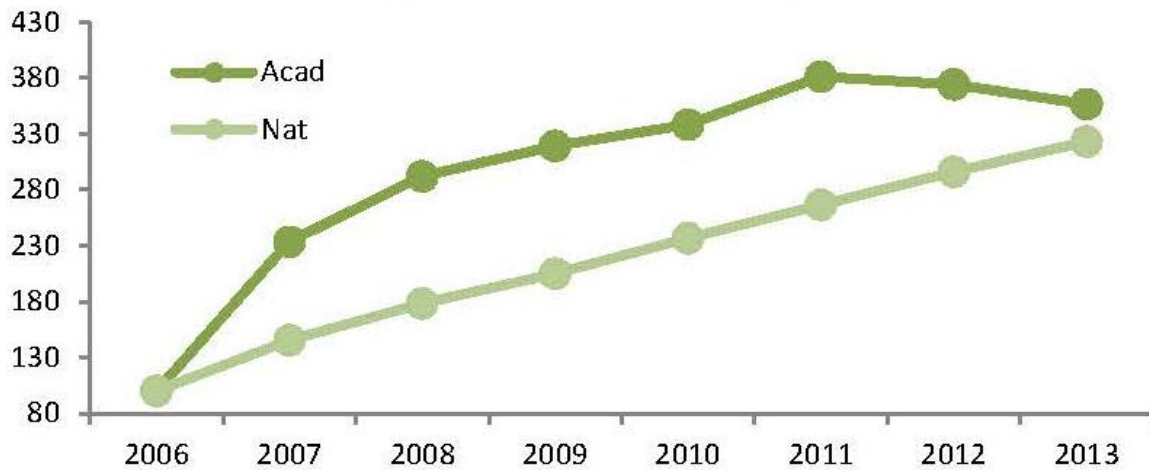


Graphique 1 Situation Aix Marseille

Evolution du nombre d'élèves scolarisés dans le 1er degré (sur une base 100 en 2006)



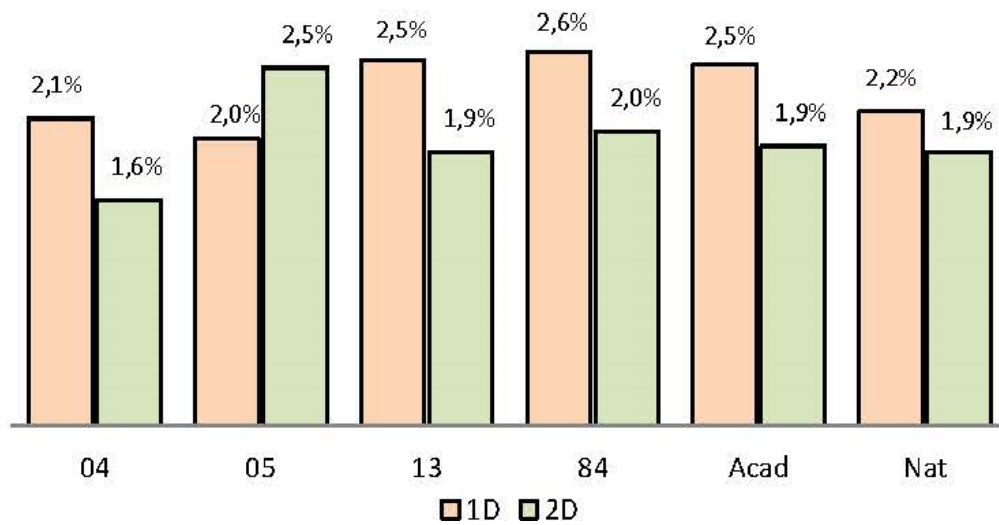
Evolution du nombre d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (sur une base 100 en 2006)



Graphique 2 : Situation Corse

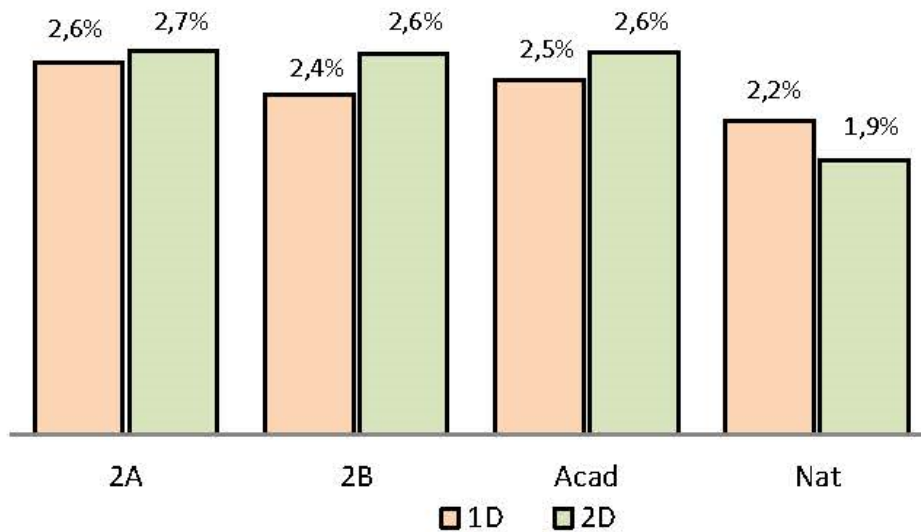
Croissance moindre, croissance par à coups, mais au bout du compte, les histogrammes n°1 et n°2, nous montrent que la population scolaire d'Aix Marseille comprend 2,5% d'élèves handicapés (vs 2,2% national) dans le premier degré et 2,2% (vs 1,9% national) dans le second degré. La Corse avec sa courbe particulière comprend à la rentrée 2013, 2,5% d'élèves handicapés dans le premier degré et 2,6% dans le second degré.

% d'élèves handicapés parmi l'ensemble des élèves scolarisés



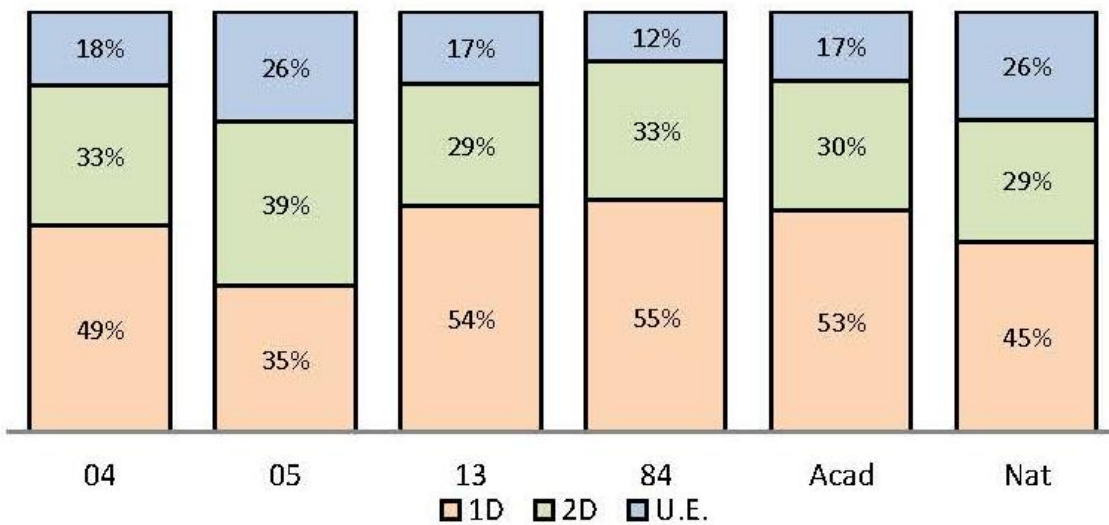
Histogramme 1 : Situation Aix Marseille

% d'élèves handicapés parmi l'ensemble des élèves scolarisés



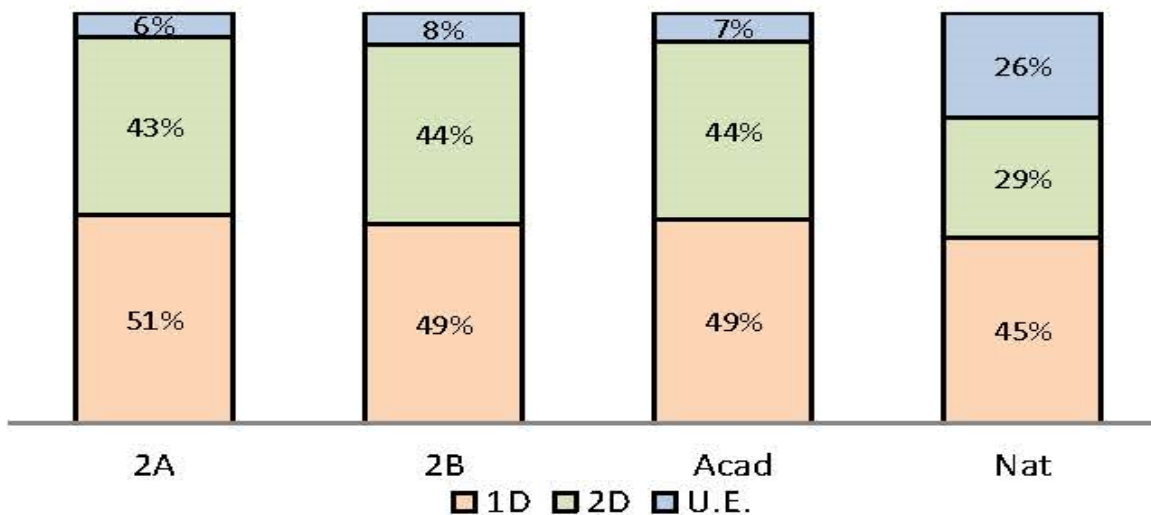
Histogramme 2 : Situation Corse

Répartition des élèves handicapés



Histogramme 4 : Situation Académie Aix Marseille

Répartition des élèves handicapés



Histogramme 5 : Situation Académie de Corse

Aix Marseille et Corse		PUBLIC					
		CORSE	%	AIX MARSEILLE	%	Évolution 2006-2013	TCAM (*) depuis 2006
Milieu ordinaire	Maternelle	131	11%	1 777	15%		
	Élémentaire	469	39%	4 597	38%		
	Total 1er degré	600	49%	6 374	53%	+234/+ 2 108	+7,3%/+ 5,9%

	Collège	292	24%	2 523	21%		
	SEGPA	112	9%	559	5%		
	Lycée	34	3%	251	2%		
	Lycée Pro	48	4%	271	2%		
	Post-bac	4	0%	39	0%		
	EREA	38	3%	31	0%		
	Total 2nd degré	528	44%	3 674	30%	+381/+ 2 127	+20%/+ 13,2%
	Total milieu ordinaire	1 128	93%	10 048	83%	+615/+ 4 235	+11,9%/+ 8,1%
U. Ens	Etab. médico-soc	84	7%	1 896	16%	+ 27	+ 0,2%
	Etab. hospitalier	0	0%	127	1%	- 174	- 11,6%
	Total Unité d'enseignement	84	7%	2 024	17%	-23/- 147	-3,4% /- 1,0%
TOTAL GENERAL		1212		12 072		+592/+ 4 088	+10,1%/+ 6,1%

Tableau n°5. : Récapitulatif pour les deux académies

La première question concerne évidemment le sens qu'il faut accorder à l'augmentation du nombre d'élèves handicapés dans les classes.

- Avec un taux de croissance annuel moyen inférieur à la moyenne nationale, l'académie d'Aix-Marseille se trouve au dessus de la moyenne nationale pour le premier degré et au niveau de la moyenne pour le second degré. J'en conclus qu'il y avait donc une tradition de scolarisation dans les classes des élèves handicapés avant la loi de 2005 de sorte qu'avec une augmentation moyenne annuelle moindre, on se retrouve dans les standards nationaux. Pour la Corse, l'augmentation est très soutenue dans le second degré et on arrive à une singularité, c'est que l'on retrouve la même proportion d'élèves, dans les deux degrés. Il y a une forme de continuité des effectifs qui correspond à une montée des cohortes depuis le primaire.
- On voit d'ailleurs dans le tableau n°5 que les répartitions entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé sont différentes, avec un décalage de 10 points entre la Corse et Aix Marseille. 93% des élèves sont en milieu ordinaire en Corse contre 83 dans l'Académie d'Aix Marseille. Les histogrammes 3 et 4 montrent comment se situent les départements et sans doute des réponses différentes à la prise en compte du handicap. 35% dans le premier degré pour les Hautes-Alpes contre 39 dans le second degré, c'est à la fois 10 points de moins et 10 points de plus que la moyenne nationale. Il est probable qu'il y a une différence significative qui signale une politique différente.

La deuxième question vous paraîtra sans doute un peu curieuse. D'où viennent les élèves porteurs de handicaps. Comment expliquer cette augmentation ?

En 2005, on voyait la mise en œuvre de la loi comme initiant un droit à la scolarisation pour des élèves tenus à la porte de l'école ordinaire et on imaginait un afflux considérable de nouveaux arrivants. Les chiffres que l'on vient de voir, le taux de croissance annuel constaté laisseraient penser que ce serait le cas. Il faut pourtant fortement nuancer ce propos.

Le tableau n°5 montre que les effectifs du médico-social sont plutôt restés stables, hormis la chute dans les établissements de santé que je ne peux pas interpréter faute de connaissance du terrain. Si je m'en tiens à mon expérience, je n'ai pas constaté de transfert de population après la loi de 2005. Dans le département de la Corse du Sud, l'installation de dispositifs externés ou intégrés dans les écoles était déjà bien entamée et aucun enfant n'est venu de son domicile, où il n'était pas scolarisé, prendre la place libérée dans les IME. En Haute-Corse, les IME ont continué de se remplir au même rythme, sans glissement de population.

Cette loi a sans doute fait entrer un certain nombre d'enfants dans l'école qui auraient été orientés auparavant de manière autoritaire vers des structures extérieures, mais ce n'est pas quelque chose qui est massif, puisqu'apparemment, la croissance constatée est endogène. C'est-à-dire que c'est l'école qui, à un moment donné, reconnaît des handicaps et qui va faire en sorte d'apporter une aide à des élèves qui rencontrent des difficultés dans les domaines cognitifs, psychiques ou dans le domaine du langage et de la parole, puisque c'est là qu'on a le plus de reconnaissances de handicap.

A ce sujet, je ne fais pas l'hypothèse qu'il y aurait une explosion des prévalences des troubles et des déficiences. C'est vrai que l'on pourrait dire que la population scolaire a changé et que ça entraîne mécaniquement une hausse des reconnaissances de handicap. Pour ma part, je n'ai pas entendu parler de chiffres qui aient évolué dans les dernières années en France, en PACA et en Corse, qui feraient que d'un coup, on ait une augmentation considérable du nombre d'enfants ayant des troubles du langage, du nombre d'enfants qui ont des troubles psychiques, du nombre d'enfants qui ont des troubles cognitifs. On peut penser que ces enfants étaient dans l'école, qu'ils étaient accueillis et que l'on a mis en place les dispositifs de reconnaissance de handicap pour apporter une aide à une population qui est accueillie depuis toujours. . C'est donc une position que je prendrai pour l'instant, sauf avis et démonstration contraires.

Comment analyser les progressions alors ?

Si je prends un exemple qui est celui de l'évolution des cohortes avant et après la loi dans un département où j'ai exercé on voit apparaître finalement peu d'augmentation dans le premier degré, mais une très grosse augmentation, 3 fois, dans le second degré.

Le tableau n°6 nous donne l'évolution pour la Corse du Sud de 2005/2006 à 2013/2014. Deux fois plus d'élèves handicapés en milieu ordinaire, sans diminution véritable dans les IME, puisque je l'ai déjà dit, les IME sont quasiment vides d'élèves à partir de 2005-2006. .

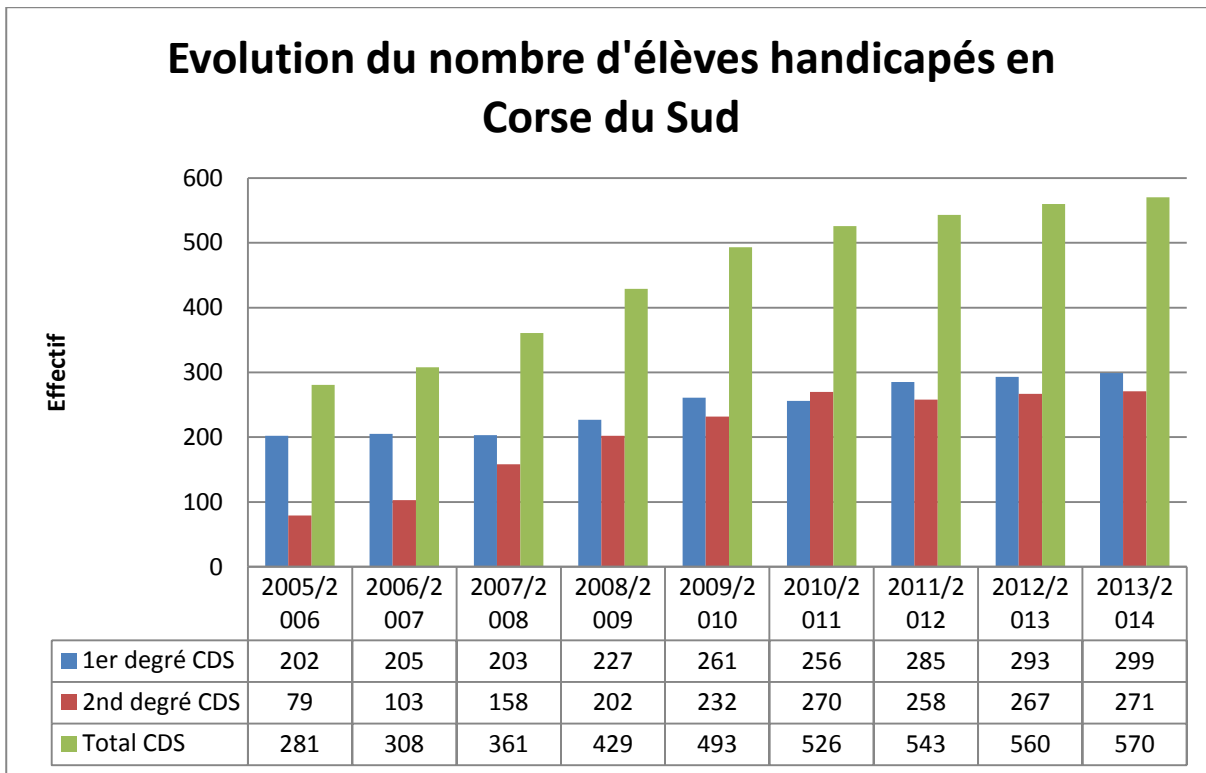


Tableau n° 6 : Evolution du nombre d'élèves handicapés en Corse du Sud

• Niveau d'enseignement Corse du Sud	• 2004/2005	• 2014/2015.
1 : PS	9	12
2 : MS	17	29
3 : GS	33	34
4 : CP	35	61
5 : CE1	30	42
6 : CE2	26	43
7 : CM1	9	44
8 : CM2	16	29
TOTAL OBS.	175	294

Tableau n°7 : Population par classe de primaire à dix ans d'intervalle

Deux hypothèses alors. La première est que la Corse, Aix-Marseille, la France ont connu une explosion de la prévalence des troubles et déficiences. Deuxième hypothèse que l'on dépiste et on compense des situations de handicaps là où auparavant on voyait échec scolaire, difficulté sociale, problèmes comportementaux.

Le tableau n°7 donne sans doute une tendance et permet d'opter pour la 2ème hypothèse. A dix ans d'intervalle, on voit comment se répartissent les élèves selon les classes en primaire. 9 élèves

en PS en 2004/2005 (avant la loi) , 12 dix ans après. Mais 35 en CP il y a dix ans contre 61 cette année. Si je reprends le premier degré où ça a finalement peu augmenté, voyez qu'entre 2004 et 2014, quand on prend les cohortes et le nombre d'élèves handicapés en petite section, on passe de 9 à 12. Ça peut être une simple variation statistique ordinaire. C'est-à-dire une année on a un peu plus de difficultés qui arrivent, ça fait partie de la distribution normale. Par contre, j'ai du mal à croire que passer de 35 à 61 en CP, à dix ans d'intervalle, soit une fluctuation normale. Donc, je pense que là, ce n'est pas un problème d'échantillonnage, je pense que c'est un problème de changement de politique.

Si le nombre des entrants n'est pas beaucoup plus élevé, 12 contre 9, quatre ans après, il y a 61 élèves en situation de handicap au CP contre 35, dix ans auparavant.

Quelles sont les caractéristiques de cette population. Je m'appuie exclusivement sur les données de la Corse :

- L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap signale la mise en œuvre d'un dispositif de reconnaissance pour un public qui est déjà scolarisé et pour lequel, on peut douter, qu'il soit fondamentalement différent de celui que les écoles recevaient il y a dix ans.
- A mesure que la scolarisation se poursuit, l'école est le révélateur du handicap.
- Est-ce un phénomène neutre ? On peut s'interroger. Encore plus si on se réfère à la note de la direction de l'évaluation et de la prospective de février 2015 qui exploite des données issues d'un suivi de cohorte. « A l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement. (...) les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées (...). Malgré les contacts avec l'équipe éducative, de nombreux parents méconnaissent les aménagements pédagogiques dont leur enfant bénéficie. »
- Un pic dans les années du collège signale l'émergence de handicaps dont les parents demandent la reconnaissance. Les troubles du langage et de la parole progressent à l'entrée au collège.
- N'avaient-ils pas de troubles avant ? Sûrement mais ils n'étaient pris en compte de la même manière. On peut supposer que la recherche de compensation dépend autant du milieu et des attentes que du trouble lui-même.
- le tableau n°8 est parlant : les augmentations les plus flagrantes sont pour les Troubles du langage en primaire et second degré, les troubles intellectuels ou psychiques au second degré, les troubles moteurs dans les deux degrés, cette catégorie comprenant aujourd'hui les dyspraxies.

Corse du Sud	1ER DEGRE.		2ND DEGRE		Total	
	04/05	14/15	04/05	14/15	04/05	14/15
Déficiences ou atteintes						
1 : atteinte intellectuelle ou mentale	138	192	30	143	168	335
2 : trouble du langage et de la parole	6	51	9	60	15	111
3 : déficience motrice	6	14	5	27	11	41
4 : déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	10	8	1	8	11	16
5 : déficience visuelle	8	9	0	9	8	18
6 : déficience auditive	4	7	2	5	6	12
7 : plusieurs déficiences associées	3	8	12	7	15	15
TOTAL	175	294	59	259	234	553

Tableau n°8 : Evolution des effectifs par catégories de l'enquête entre 2004/2005 et 2014/2015

Cette situation doit interroger ceux qui se préoccupent de l'impact des politiques publiques. Quand on fait une loi, quels sont les effets ? Et pour moi, le premier élément, c'est que la croissance du nombre d'élèves handicapés a, à l'école, notamment une origine endogène. Il y a certes des enfants qui ne venaient pas à l'école et qui y viennent maintenant, je pense à beaucoup d'enfants autistes. Mais là encore, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît. Je vais vous raconter une anecdote. Il y a de nombreuses années déjà, j'ai développé la scolarisation des enfants autistes dans mon département, et à l'occasion je faisais un reportage pour FR3. On en avait dénombré 35 pour 10 000 élèves à peu près dans le premier degré. Les journalistes m'ont demandé combien il y en avait dans l'autre département de l'académie. Malheureusement je n'avais pas l'information. J'ai donc téléphoné sur le champ à mon collègue de l'autre département qui m'a dit qu'il en avait, à la réflexion, qu'un seul. Donc, ça signifie qu'il ne les avait ni dépistés, ni identifiés et que peut-être ils étaient dans les CLIS et que l'on ne traitait pas la question de l'autisme comme on pouvait la traiter dans l'autre département en mettant en place des partenariats avec des structures, etc. Aujourd'hui, ce département qui n'en avait qu'un a dépassé l'autre sans que le nombre d'élèves handicapés soit véritablement plus important. On a simplement mis l'accent sur ce dénombrement par le biais des enquêtes. Faut-il voir une augmentation du nombre d'enfants autistes scolarisés ou l'effet d'un repérage induit par une enquête statistique ?

Autre élément à retenir, les difficultés des élèves et les difficultés d'enseignants sont souvent plus intriquées qu'il n'y paraît. Réussites, aléas et échecs dans les apprentissages sont des productions scolaires, résultats de multiples interactions. Les imputer aux seuls élèves réduit notre compréhension de l'acte d'apprentissage et évite d'interroger l'implication de l'école en tant qu'Institution dans sa manière de traiter la différence et les besoins éducatifs spécifiques.

Je voudrais que l'on essaye de rentrer maintenant dans les réponses apportées au handicap et notamment la compensation et l'accompagnement.

Ces élèves sont accompagnés par des structures extérieures ou par AVS. On peut constater que les réponses par l'accompagnement sont nombreuses et significatives.

- un accompagnement extérieur par des intervenants libéraux, des établissements médico-sociaux ou de santé surtout pour les élèves du milieu ordinaire non spécialisé
- une montée en puissance, une explosion parfois, des accompagnements par des auxiliaires de vie scolaire.
- un plus faible accompagnement médico-social ou libéral pour les élèves scolarisés en CLIS ou en ULIS, voire en SEGPA, l'orientation vers une classe spécialisée étant parfois la seule composante du PPS.

Les réponses apportées aux élèves varient fortement d'un territoire à l'autre.

Prenons le tableau n°9. Que constate-t-on ?

	04	05	13	84	Aix Mars	2A	2B	Corse	Nat
Maternelle	63	34	914	229	1 240	39	37	76	21 973
Elémentaire	181	144	1854	430	2 609	76	122	198	47 831
Total 1er degré	244	178	2 768	659	3 849	115	159	274	69 804
% élèves accompagnés	80%	71%	57%	46%	56%	38%	51%	45%	49%
Total 2nd degré	115	97	1 023	149	1 384	31	54	85	25 237
% élèves accompagnés	57%	36%	36%	16%	32%	11%	19%	15%	26%
Total général	359	275	3 791	808	5 233	146	213	359	95 041
% élèves accompagnés	71%	53%	49%	34%	47%	26%	35%	31%	40%

Tableau n°9 : Accompagnement par un AVS

Le pourcentage d'élèves handicapés accompagnés par un AVS varie de 38 à 80 % dans le primaire et de 11 à 57 % dans le secondaire. Le taux d'accompagnement national est respectivement de 49% et 26 %. Au total, pour 40% d'élèves accompagnés au niveau national ; la répartition varie entre 26 % et 71 % dans les deux académies.

Que conclure de ces observations ?

Il y a une diversité des réponses et des manières d'être handicapé selon les MDPH et les inspections académiques. J'ai du mal à comprendre ce qui déclenche plus d'accompagnements à certains endroits pour des handicaps qui sont sans doute comparables. Je ne sais pas si dans l'académie d'Aix Marseille il y a des lieux dans lesquels il y a des handicaps plus lourds. En tout cas, ce que je sais, c'est qu'en Corse du sud, les handicaps les plus lourds sont à l'école. En Haute-Corse, les handicaps les plus lourds, du point de vue de la déficience mentale par exemple, sont en IME. Et pourtant, il y a un accompagnement qui est beaucoup plus important en Haute-Corse qu'en Corse du Sud. Et si l'on prend le nombre de personnes affectées aux missions d'accompagnement, je crois que sur le département de la Corse du sud, il y a une centaine d'AVS contre 180 sur le département de la Haute-Corse, pour accompagner le même nombre d'élèves dans le milieu ordinaire. Donc, on voit bien que là, nous avons des réponses qui ne s'expliquent pas forcément par le handicap et c'est quelque chose qui est, à plus d'un titre, préoccupant.

Nous avons donc là, d'après moi, des éléments qui démontrent que l'on n'est pas handicapé de la même manière et assisté de la même manière selon l'endroit où l'on réside. Sur le département où j'ai exercé pendant un certain nombre d'années, nous avons continué des pratiques que j'avais mises en place de bilan régulier avec les AVS. Le dernier bilan a eu lieu il y a une semaine. On a beaucoup évolué, nous faisons désormais des bilans à distance, les AVS saisissent un bilan en ligne, ce qui permet d'avoir tout de suite des résultats. Nous avons donc des résultats et l'on sait, pour tel élève, le type de troubles dont il souffre, les besoins d'adaptation, ce que fait l'AVS. Parce que finalement, si on ne le fait pas, on ne sait pas, au niveau des inspecteurs, ce que fait réellement l'AVS. On a des circulaires qui nous disent *les missions des AVS* mais après, que font-ils réellement ? En Corse du Sud, nous avons donc des bilans qui nous renseignent et permettent de faire des choix, somme toutes bien acceptés par les parents et les enseignants.

Quelle est la nature des tâches accomplies par ces AVS qui accueillent des élèves parfois très lourdement handicapés ?

Le tableau n°10 est parlant.

Questionnaire Bilan AVS 2015 Milieu Ordinaire	VRAI	FAUX
44. L'élève accompagné a des difficultés de concentration	153	24
37. Principalement activités d'apprentissage	131	46
35. L'élève doit être accompagné sur tous ses temps de scolarisation	73	105

46. L'élève accompagné a tendance à se reposer sur l'AVS	70	108
45. L'élève ne participe pas aux activités sans sollicitation	65	112
42. L'élève accompagné a des troubles du comportement	62	115
41. L'élève accompagné a un retard scolaire	55	122
39. L'AVS joue un peu tous les rôles indiqués aux 3 questions précédentes	51	118
36. Principalement vie quotidienne	24	153
38. L'AVS a essentiellement un rôle d'accompagnement dans les activités de la vie sociale	19	154

Tableau n°10 : Extrait bilan AVS 2A 2015

J'en retiendrai que pour 131 réponses sur 182, ce sont essentiellement des activités d'apprentissage. L'extrait ci-après est très parlant.

Questionnaire Bilan AVS 2015 Milieu Ordinaire	VRAI	FAUX
37. Principalement activités d'apprentissage	131	46
36. Principalement vie quotidienne	24	153
38. L'AVS a essentiellement un rôle d'accompagnement dans les activités de la vie sociale	19	154
39. L'AVS joue un peu tous les rôles indiqués aux 3 questions précédentes	51	118

Disons tout de suite que sur les élèves accompagnés cette année, une quinzaine seulement ne pourraient accéder à l'école sans la présence d'un AVS dès la première heure de présence. Il ne faut pas donc s'étonner que les tâches qui concernent l'accessibilité et l'autonomie soient numériquement les moins nombreuses. Ce qui apparaît dans l'ordre décroissant de citation ce sont essentiellement des tâches dans l'aide à l'apprentissage et presque pas de tâches dans le domaine physique ou physiologique. Il est donc relativement intéressant de voir que l'essentiel de la compensation a lieu pour les activités scolaires. Ce n'est pas du tout ce à quoi l'on pensait au départ, à la création des AVS ; puisque l'on pensait que c'était justement pour permettre à un enfant de supporter le groupe, peut-être, de rester dans le groupe surtout. C'était pour permettre à des enfants d'accéder à l'école parce qu'ils avaient des problèmes d'accessibilité motrice, sensorielle, etc. Et finalement, on voit que le système des AVS, dans un endroit où c'est très contrôlé, très contraint, très régulé, avec une bonne relation avec la MDPH, ce sont

essentiellement des activités d'apprentissage. Et quand l'on rajoute la réponse « un peu tous rôles indiqués aux 3 questions précédentes » vous voyez que l'on est à 51 de plus.

Si on prend la description des tâches, on nous dit en gros que l'essentiel des activités, c'est soutenir le jeune dans la compréhension de l'application des consignes. C'est donc quelque chose de révélateur puisque la partie qui semblait être la plus évidente pour les personnes qui veulent permettre l'accès à l'école à des enfants, c'était plutôt aider à l'habillage et au déshabillage, mais on voit que c'est cité 23 fois seulement. Aider à la toilette, aux soins d'hygiène, c'est 17 occurrences. Aider à la prise des repas, seulement 16. Donc, on voit bien quelle est la typologie, la caractéristique essentielle des enfants qui sont accueillis, assistés et aidés par les AVS, c'est essentiellement un besoin dans l'accès aux apprentissages, l'accès à la concentration. Et là-dessus, on peut s'interroger sur le caractère très extensif et très relatif de ce besoin de concentration. Vous en avez fait l'expérience aujourd'hui et vous étiez tous concentrés ce matin, sans doute un peu moins cet après-midi. Que pourrais-je faire pour vous aider à la concentration ? Vous voyez bien que cela dépend des circonstances comme des contenus, et il me semble très difficile d'imaginer qu'il suffit d'aider à la concentration pour que tous les apprentissages se fassent.

	Mat erne lle/4 0	Elé m/1 01	Coll ège/ 31	LP/1	Lycé e/8	Tota l
Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes	30	87	26	1	1	145
Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes	16	66	24	1	5	112
Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec l'enseignant par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune	21	66	11	1		99

Aider à l'installation matérielle en classe	15	24	7		3	49
---	----	----	---	--	---	----

Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit	12	20	8	1	3	44
Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé	6	27	8		3	44
S'assurer que les conditions de sécurité et confort soient remplies	17	22			3	42
Utiliser des supports adaptés conçus par des professionnels pour l'accès aux activités d'apprentissages, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps	6	27	3	1		37

Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie autres que la classe	6	17			2	25
Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune ainsi que les transferts	9	8			7	24
Aider à l'habillage et au déshabillage	17	4			2	23
Favoriser les relations entre les familles et l'équipe enseignante	6	8	4		2	20
Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale	13	3			1	17
Aider à la prise des repas. Veiller si nécessaire au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination	9	5			2	16
Rien de tout cela.						

Tableau n°11 : Les tâches des AVS (bilan annuel 2015 AVS Corse du Sud)

Je vais revenir sur toutes ces données en essayant d'expliquer les écueils que nous essayons d'éviter, tout en sachant qu'il existe des tendances fortes contre lesquelles il est difficile de lutter.

- Tout d'abord, il existe une forte pente : celle du transfert d'une partie de la population scolaire de l'adaptation scolaire vers le handicap. Je ne sais pas ce que vaut l'explication que me donnait un psychologue scolaire qui siégeait en EPE : la disparition d'un grand nombre de postes en RASED avait selon lui un impact sur la montée de la plainte sur les apprentissages qui arrivait à la MDPH de son département. Ce n'est peut-être pas un effet, sans étape intermédiaire, de la disparition des RASED. La perte d'un interlocuteur du RASED et la disparition d'un maillage territorial ne conduit peut-être pas directement au guichet unique du handicap. Peut-être que la disparition totale ou partielle de la prévention primaire engagée autrefois par le RASED induit des processus handicapants à moyen terme. Je crois qu'il faut se garder d'une dérive qui consisterait à créer des handicapés d'école, comme on a pu créer par le passé des arriérés d'école avec Binet, ou des « débilés légers » pour justifier une orientation ou un traitement à part. Il y a des besoins éducatifs spécifiques et, pour ma part, je me méfie d'une tendance accrue à la reconnaissance d'un handicap pour faire traiter des problématiques essentiellement scolaires de compensation et d'adaptation. Une vieille circulaire indiquait « toute pédagogie est à la fois adaptation et compensation » et il y aurait beaucoup à dire sur ce principe qui est sans doute difficile à appliquer, mais qui quand on l'oublie de trop, conduit à considérer que la réponse serait ailleurs que dans le champ de la classe.
- autre pente possible : arriver, inconsciemment, à déposséder l'enseignant de son rôle de pilote des apprentissages dans la classe au profit d'un auxiliaire, très souvent exemplaire et investi, qui devient le responsable de la scolarité et des apprentissages de l'élève handicapé. Je l'ai vu se mettre en place avec la meilleure volonté du monde, simplement parce que l'AVS assure souvent la continuité d'une classe à l'autre, d'un niveau à l'autre. L'enseignant va changer, mais on met le même auxiliaire de vie scolaire d'une année à l'autre. Ce qui fait qu'après, l'enseignant qui arrive fait confiance à l'AVS qui connaît mieux l'enfant et l'enfant se tourne vers l'AVS spontanément et occulte totalement le rapport au maître. C'est quand même relativement dangereux parce que l'on prend des mesures pour

le bien de l'enfant et finalement, ça a des impacts sur son intégration intellectuelle dans la classe. Comment faire pour que l'élève handicapé ne soit pas -inconsciemment- exclu par les mesures que nous prenons pour son bien et qui sont souvent soumises, et on le comprend, à une demande des parents ?

- Autre risque d'exclusion, celui par l'étiquetage. Ceci est d'autant plus ennuyeux que nos catégories sont très peu scientifiques et très peu prédictives d'un point de vue du pronostic d'adaptation et d'autonomie future. Nous risquons toujours d'enfermer l'enfant dans un état, celui du « handicapé » alors que cela n'a pas beaucoup de sens au regard de ses propres possibilités de progrès surtout quand elles sont soutenues par une visée positive de l'enseignant et des accompagnants libéraux ou institutionnels. Je me suis rendu dans une ULIS au mois de mai. Les adolescents que j'ai vus étaient lecteurs avec une bonne compréhension de l'écrit, écrivaient sans trop de fautes, étaient dans l'interaction, toniques physiquement. L'étiquette de cette ULIS, c'est « troubles des fonctions cognitives et mentales ». J'ai eu affaire au professeur de lycée professionnel. Je lui ai demandé ce qu'il envisageait comme insertion professionnelle. Il a réfléchi un moment et sa réponse a été l'ESAT. Il avait une longue expérience en SEGPA et je lui ai demandé ce qui différenciait ces élèves des élèves de SEGPA qu'il avait eus. La réponse, je l'attends toujours. C'est qu'elle n'était pas évidente. Je crois qu'au départ ces élèves ont été orientés en CLIS. Ils en avaient sans doute besoin. Mais cette catégorisation devient exclusion parce que l'on considère qu'ils ont, à vie, un statut d'handicapé. Dès qu'on les a mis en CLIS, on a commencé à nier la possibilité d'évolution vers la normalité. C'est une conséquence habituelle des classifications administratives. J'ai travaillé avec des enfants déficients intellectuels il y a très longtemps à une époque où j'avais beaucoup de mal à faire entendre que le QI n'est pas immuable. Et dans l'Éducation nationale, on me disait « c'est dans les circulaires ». Je pouvais objecter qu'il y a avait des recherches, je pense d'ailleurs à des équipes de l'université d'Aix qui avaient montré l'impact des programmes de modifiabilité cognitive sur le fonctionnement des enfants et adolescents. Et on me disait « non, non, c'est écrit dans la circulaire, le QI est fixe, il est immuable, il va rester comme ça ». On projette sur certains enfants une vision de handicap mental tout simplement parce que, un jour, ils ont eu besoin d'une aide et que cette aide se transforme en sentence à vie, comme disait Kanner, quand il faisait le bilan des enfants autistes qui étaient rentrés à l'hôpital. Là, on transforme, par méconnaissance, par traitement administratif, par grandes catégorisations, une reconnaissance de handicap qui est normalement une perspective dynamique en stéréotype, en préjugé qui ne va pas permettre d'analyser les difficultés précises dans des situations déterminées, qui ne va pas conduire à reconnaître les réussites et les domaines de compétences, qui ne va pas engager à supposer des possibilités d'évolution ou des potentialités d'apprentissage. Je crois que là, nous avons un vrai danger. Pour traiter le handicap, il faut bien sûr une gestion, il faut une administration, mais il faut aussi, à un moment donné, avoir une réflexion conceptuelle parce qu'en réduisant l'élève à un trouble indéfini, on fait finalement systématiquement une sous-estimation de ses capacités.

Désigner dans ces conditions, c'est préjuger avant même d'entreprendre. Et le trépied idéologique « Je réduis les objectifs, je ralentis les rythmes, je simplifie les contenus », s'applique un trop vite à des troubles mal identifiés, peu caractérisés, et induit un contresens appauvrissant.

- Une autre difficulté est donc de gérer le handicap dans ses aspects diachroniques. Faut-il handicaper à l'entrée à l'école maternelle alors que les retards de développement ne sont pas rares et qu'il est difficile de se déterminer entre retard et trouble ? Concrètement, est-ce qu'il faut handicaper à 3 ans ? J'ai été confronté à cette question et je ne sais pas si elle se pose ailleurs. La question se pose parce que l'on a beaucoup de mal à distinguer, dans des âges précoces, le trouble du retard. Dans le langage par exemple on a des retards de 9 mois selon la catégorie sociale, le sexe, etc. Si l'on se précipite avec l'angoisse et la volonté de trouver une solution et une aide, on risque de mettre dans une mauvaise catégorie. C'est délicat, mais il faudrait soutenir l'école maternelle pour aider les élèves sans pour autant se précipiter vers la reconnaissance de handicap. L'erreur de « diagnostic » est fréquente et il n'est pas rare qu'il se modifie. Et on voit tous les ans des situations dans lesquelles des enfants que l'on pensait dans telle catégorie de troubles reprendre leur bout de chemin. Mais encore faut-il ne pas les enfermer dans une catégorie trop tôt.

Autre élément, comment fait-on pour que ce handicap qui se manifeste à l'école, qui ne donnera sans doute pas – je pense notamment aux troubles du langage et de la parole, aux dyspraxies – droit à une reconnaissance de handicap quand on est adulte ? Comment fait-on pour permettre à un enfant de se construire quand il est pris dans un système d'assistance, qui est important, mais qui est là et qui, à un moment donné, en même temps qu'il a son AVS à côté pour l'aider, construit aussi son identité ? C'est-à-dire comment fait-on pour le mettre dans l'autonomie ? Moi je sais qu'on m'a offert un tricycle d'abord, après un vélo avec des petites roues, puis un jour on m'a enlevé les petites roues parce qu'on a estimé que je pouvais tenir en équilibre. Pour ces enfants, quand est-ce qu'on leur enlève les petites roues et quand est-ce que l'on fait en sorte de les mettre sur le vélo ? Parce que quand ils seront adultes, ils n'auront pas de reconnaissance de handicap pour une dyslexie, ils n'auront pas de soutien. J'ai vu des situations dans lesquelles les adolescents disaient à leur AVS, « *tu es là pour me servir, donne-moi le stylo* ». Donc, c'est bien, ils ont un AVS qui est là, c'est un peu comme le Terminator, je ne sais pas si ce film évoque quelque chose pour vous, avec l'adolescent, il le protégera toujours, il ne lui fera jamais de mal. Mais comment se construit-on par rapport à ça ? Et comment, à un moment donné, on enlève les petites roues pour permettre d'aller vers l'autonomie ?

Que faire pour ces élèves en situation de handicap à l'école qui n'auront pas de reconnaissance de handicap en tant qu'adultes ? Comment les préparer à l'autonomie ? Les amener à s'insérer dans le monde des adultes sans projeter sur eux, de manière inconsciente, un pronostic défavorable injustifié ?

La reconnaissance du statut de personne en situation de handicap n'est pas neutre pour l'identité quand on est en construction. La question est philosophique et on peut déplorer que pour disposer parfois d'une aide somme toute scolaire, de simple bienveillance, des parents en soient réduits à demander une reconnaissance de handicap.

Il me semble que pour ce qui concerne l'enfance, il y a un problème conceptuel par rapport à la loi du 11 février 2005. Je vais tenter de m'expliquer.

La loi du 11 février 2005, a pour ambition de répondre aux conséquences des deux grands types d'incapacités. En premier lieu, il s'agit d'apporter les solutions auxquelles aspirent les personnes qui sont pleinement en mesure de faire leur choix de vie mais qui connaissent des obstacles

physiques plus ou moins importants pour les mettre en œuvre : les personnes handicapées moteur, visuelles et auditives. En second lieu, il s'agit d'offrir les réponses adaptées à la situation des personnes qui rencontrent des limites pour piloter leur propre vie, qui sont confrontées à des difficultés de repérage dans l'espace et dans le temps ainsi que de conceptualisation et de communication : les personnes handicapées intellectuelles, mentales et psychiques.

Je crois qu'il faut prendre garde à ce que l'on fait pour tous ceux qui se manifestent par des difficultés d'apprentissage à l'école et créer intellectuellement une catégorie intermédiaire, celle de l'enfant qui se construit et pour lequel l'autonomie dont il fait preuve en situation scolaire ne préjuge pas de celle qu'il aura en tant qu'adulte. Évitions de considérer qu'ils sont, pour prendre une terminologie médicale, consolidés dans leur état.

L'impact de cette prise en charge « assistancielle » par des tiers et non pas par le groupe existant pose aussi problème par les représentations qu'elles créent. Faudra-t-il arriver à payer quelqu'un pour faire traverser une personne âgée sur un passage clouté ? On demande parfois un AVS pour porter un cartable, voire pour conduire un élève d'une salle à l'autre. J'aimerais que l'on fasse appel au civisme, et que la mise en œuvre de la loi n'encourage pas à chercher ailleurs ce que l'on peut mettre en œuvre soi-même.

J'ai un principal de collège qui m'a dit « moi, j'ai fait reconnaître mon fils dyspraxique. Pourquoi ? Parce que c'est plus facile de me faire entendre par les professeurs si j'ai un PPS que si j'ai un PAI ». Alors, je me demande jusqu'où il faudra aller pour obtenir un peu de bienveillance dans la mise en place d'un programme adapté. Je prends un autre exemple du bilan des AVS auquel j'ai participé la semaine dernière. Une jeune femme de 40 ans qui a une maîtrise, qui n'a pas sa langue dans sa poche aide un élève dyslexique dans un contrôle sur les conjugaisons. Elle met en page dans des colonnes les données pour aider à la lecture. L'élève obtient 16/20 mais le professeur refuse de lui mettre sa note. Pourquoi ? Il dit à l'AVS, « *c'est vous qui l'avez fait* ». Alors, l'AVS emporte le point en lui répondant « si c'était moi qui l'avais fait, il aurait eu 20 ». Elle a donc réussi à faire revenir la personne sur sa décision. Mais vous voyez bien que ce système encourage à rechercher une reconnaissance de handicap - et l'obtention d'un AVS- pour obtenir une simple bienveillance. C'est un système qui me semble aller un peu de travers par rapport à la loi.

Dernier élément, je vais conclure là-dessus, mais par exemple, quand on dit qu'il faut un AVS pour porter un cartable, pour faire le cheminement d'une salle à l'autre, je demande aux chefs d'établissement, parce que c'est souvent eux qui sont à l'origine : si l'enfant arrive de Mars, s'il n'a pas de copains, etc., et s'il va falloir payer quelqu'un pour faire traverser une personne âgée sur un passage clouté parce que l'on va faire une société où, pour aider quelqu'un, il faudra être rémunéré, mal rémunéré, mais rémunéré ? Et les chefs d'établissement me *disent* « *c'est ma responsabilité, s'il arrive quelque chose, ça m'engage* ». Un jour où l'on voulait implanter une classe externée d'un IME dans une école, le vrai problème qui se posait, ce n'était pas la différence et le handicap. Un enseignant me dit « *mais si un enfant tombe dans la cour, qui est responsable ?* » Grande question. Très éloignée de la peur de la différence et du handicap. L'année dernière, on demandait à une collègue inspectrice un AVS pour changer occasionnellement un enfant handicapé de 3 ans sur fauteuil. Le poste d'AVS était difficile à pourvoir et on était à deux doigts de refuser l'enfant à l'école. L'école ne pouvait donc pas trouver de solution pendant 10

jours, le temps que l'on fasse le recrutement et on était prêt à mettre cet enfant dehors parce les ATSEM refusait, parce qu'elle avait une reconnaissance de handicap, de faire son change lorsqu'un accident arrivait. Un accident arrive aux autres enfants de trois ans, mais faut-il un AVS quand cela arrive à un enfant handicapé?

Je pense que c'est un effet pervers de la loi. Autre situation vécue en maternelle, lors d'une inspection : une enseignante avec 24 élèves autour d'elle, l'AVS avec l'élève qu'elle suivait dans la salle mitoyenne et... l'ATSEM au fond de la salle en train de lire un livre pour se détendre. On peut s'interroger sur la nécessité de payer quelqu'un pour faire le travail de quelqu'un d'autre et de surcroît exclure. C'est vraiment quelque chose qui a une incidence sur les représentations et je ne suis pas certain que cela améliore finalement le vivre ensemble, le bien-être, et la société. C'est quelque chose qui, pour moi, est toujours difficile à accepter et on travaille beaucoup sur cela pour éviter de mettre en place tout de suite et le handicap et l'assistance.

Que dire pour conclure ? Affirmer que l'on scolarise beaucoup d'élèves handicapés, avec un taux de croissance annuel extraordinaire, induit l'idée fautive et dangereuse que ce ne seraient pas les enfants de l'école, qu'on les scolarise maintenant alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Ce n'est pas vrai pour la grande majorité d'entre eux. Ce ne sont pas, pour leur grande majorité, des nouveaux venus, des enfants handicapés à qui on ouvrirait enfin les portes de l'école. 75 % et plus des élèves en situation de handicap le sont parce qu'ils ont des troubles qui se manifestent dans et autour des apprentissages. Les classes sociales défavorisées sont surreprésentées et cela doit constamment nous interroger.

On peut aussi ajouter une autre idée. Apporter une aide, compenser des situations de handicap oui, mais gardons nous de délivrer, à vie, un statut « d'handicapé » aux enfants, surtout quand ils sont très jeunes parce que cela risque de les enfermer à tort, pendant longtemps, dans une situation qui peut leur porter préjudice.

Ce faisant on prive aussi les autres des moyens prévus pour les personnes en situation de handicap. On parlait ce matin de bien gérer l'argent public, mais quand l'on multiplie les reconnaissances de handicap, parfois à tort et à travers, quand on fait se substituer à des professionnels qui sont a priori là pour tous les enfants, d'autres professionnels que l'on recrute pour cela, on réduit les ressources disponibles pour les personnes qui sont en véritable situation de handicap et qui devraient recevoir la plus grande des solidarités de la communauté nationale.

Je conclurai là-dessus. Je vous remercie.

Serge DAVIN

Merci, Monsieur Moracchini. Je ne sais pas si vous avez repéré ce rapport du Conseil économique et social national qui vient d'être publié le 12 mai. Rapport très décapant et qui est résumé par un titre que lui a donné la revue Travail social et actualité, « *Quand l'école fait de l'élève en difficulté sociale un élève handicapé* ». Je crois que ça recouvre une partie de ce que vous nous avez dit. Et ce que vous nous avez dit, et je vous en remercie, va à l'encontre d'un certain nombre d'idées reçues. Vous avez parlé de stéréotypes ou de préjugés et nous avons tout à fait le sentiment, en vous écoutant, que ce que vous nous dites est largement fondé sur des expériences, que vous avez relatées, vécues, humaines. Cela devrait nous inciter, je le dis pour les équipes du CREAI, à approfondir encore la réflexion, voire la recherche d'un certain nombre de solutions, dont nous savons bien qu'elles ne peuvent pas être universelles, valables pour tout le monde. Il y a aussi des adaptations qui sont absolument nécessaires. Merci beaucoup pour ce témoignage, Monsieur Moracchini.

Nous allons passer à la dernière intervention, celle de Thémis Apostolidis. Je vais d'abord le citer « *Penser le handicap, c'est penser le rapport au social* ». C'est quelque chose que vous avez écrit, ne le niez pas. Cette citation est tirée de l'un de vos articles. Elle justifierait à elle seule que nous ayons fait appel à vous qui êtes directeur du laboratoire de psychologie sociale à l'université d'Aix-Marseille. Vous citez également, dans un article que j'ai eu l'occasion de lire, des propos d'Alexandre Jollien que je reprends ici. « *La fixité même du jugement réduit la richesse du réel, de l'être humain devant lequel on devrait au moins s'étonner* ». Et je rapproche cela d'une autre de vos citations, qui me paraît très intéressante, « *la souffrance peut venir du regard de la société* ». Et donc, ça pose la question de la place que nous faisons à l'altérité. Comment la psychologie sociale, à travers une approche qui repose sur les représentations sociales, permet d'éclairer ces dynamiques socio-symboliques qui sous-tendent les processus d'intégration et le cas échéant leur dysfonctionnement ? Je pose la question d'une façon un peu naïve, est-ce que toute politique spécifique, pour un public donné, est aussi indirectement une politique d'exclusion ? C'est sur ces thèmes passionnants que travaille Thémis Apostolidis à qui je vais passer la parole dans un instant. Je voudrais simplement auparavant vous signaler que du 19 au 21 novembre, La Criée, donc le théâtre national bien connu de Marseille, dont je rappelle à toutes occasions qu'il a plus d'abonnés que l'OM, accueillera pour la deuxième année le Festi-Life qui est le festival international du court métrage sur le handicap. Et ce festival a pour ambition de porter un nouveau regard sur le handicap. Le texte de présentation, que j'ai relevé hier, indique, « *au-delà des clichés, ce festival bouscule nos esprits et nos représentations du handicap* ». C'est bien de cela dont va nous parler, je pense, Thémis Apostolidis que je remercie de nous avoir rejoint.

Une approche psychosociale de l'exclusion sociale dans le contexte du handicap : le regard des représentations sociales

Thémis APOSTOLIDIS, Directeur du Laboratoire de psychologie sociale à Aix-Marseille Université

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, merci pour la présentation et pour l'invitation qui me donne l'occasion de partager avec vous une série de réflexions autour de la question qui est celle posée aujourd'hui. Je commencerai par dire que, pour moi, c'est une nouvelle vieille question. Elle se pose de façon récurrente, on pense qu'elle est nouvelle, mais il s'agit d'une question qui est très vieille, très ancienne. Elle se décline de façon analogue toutes ces années, en France par exemple, depuis une trentaine d'années, à travers la loi et à travers différents types de lois. Tout d'abord, concernant le domaine du travail et la place du travailleur handicapé par rapport au travail. Mais aussi, les plus récentes lois, à commencer par celle de 1990 autour de l'intégration plus globale, sociale, des personnes vivant avec un handicap en France.

Donc, une vraie question qui est saisie du point de vue du traitement social. La loi a été posée, il y a un certain nombre de cadres qui ont été posés, mais la question reste ouverte. Et c'est cette question-là que je vais essayer de traiter à partir de ce qui a été dit par Serge Davin et qui me paraît très important pour comprendre l'apport que pourrait avoir une lecture de psychologie sociale par rapport aux questions qui nous sont posées. C'est une lecture qui nous invite à partir du côté de la société et à essayer de penser à ces questions qui renvoient à la participation, à l'intégration, à l'exclusion sociale des personnes vivant avec un handicap. Mais aussi, plus globalement, et ça me paraît très important de le signaler ici par rapport à l'évolution même du CREAI, aux personnes qui vivent en situation de vulnérabilité. Ça fait 25-30 ans que je travaille sur ces questions-là et j'ai pu voir, en faisant des allers-retours, en travaillant tout d'abord dans le champ du sida, du handicap, du cancer, de la précarité, de la schizophrénie que nous avons tendance à compartimenter ces domaines sur la base d'expertises dites scientifiques qui renvoient à la nature biologique ou psychologique du trouble ou du problème. Et on a tendance à sous-estimer le dénominateur commun que l'on peut trouver à travers toutes ces situations lorsque l'on se tourne du côté de la société.

Effectivement, il me semble important de dire que, lorsque l'on regarde toutes ces situations d'exclusion sociale qui peuvent toucher différents types de handicap, puisque toutes les formes de handicap ne posent pas les mêmes questions, différents types de situations de maladie chronique, différents types de vulnérabilité, etc., on voit quand même un dénominateur commun. Un dénominateur commun qui pour moi est très important, puisque ça m'a permis, que ce soit dans le domaine de l'obésité, du cancer, il y a très longtemps du sida et plus récemment de la schizophrénie, de me poser une question psychosociale : Guérit-on du regard des autres ? À mon avis, c'est une vraie brèche qui est toujours ouverte par rapport à ces questions et je vais essayer

de vous montrer comment la question et l'approche des représentations sociales que nous utilisons sont une voie intéressante pour à la fois analyser et traiter ces questions.

Donc, quand on parle d'inclusion et d'exclusion sociale, je répète là une banalité, nous sommes face à des questions à la fois compliquées et complexes. Il faut donc, du point de vue de la psychologie sociale, chercher à reconstruire, à reconstituer ces objets dans et par les réalités psychologiques, relationnelles et sociales qui concourent à l'émergence de ces phénomènes. Je vais donner un exemple puisque lorsque l'on parle d'inclusion et d'exclusion sociale, on parle souvent de stigmatisation. D'ailleurs, Erwin Goffman, le sociologue qui a été l'inventeur du terme de « *stigmaté* » s'est beaucoup appuyé sur les handicaps. Je vous conseille d'ailleurs très fortement son livre *Stigmates*, puisque ça renvoie à pas mal de choses qui peuvent aussi toucher des pratiques institutionnelles. La question de la stigmatisation est très importante et on peut dire qu'elle renvoie à un processus social complexe qui fait donc intervenir des opérations de catégorisation et de classification. C'est pour cela, par exemple, que la question qui est posée me paraît importante. C'est quoi la différence ? De quelle différence parle-t-on entre des personnes non handicapées et des personnes handicapées ? Entre des personnes que l'on peut qualifier de « normales » et des personnes que l'on peut qualifier de handicapées ?

La psychologie sociale, depuis 30 ans que ce type de recherche a émergé, a proposé une voie. Pour comprendre la place et la construction de problèmes liés au handicap, il faut se tourner du côté de la normalité. C'est quoi être normal ? Il faut donc renverser la question parce que ça me paraît très important. En effet, toutes ces opérations d'étiquetage et de classification nous confrontent à cette question-là.

La question de la normalité qui nous amène, par la suite, à nous poser une autre question qui me paraît très importante également, c'est la question de la valeur sociale de la différence. On peut dire que l'on est tous différents. En effet, mais il y a certaines différences qui peuvent être dévalorisées socialement. Et c'est bien évidemment là, à travers cette idée-là de la différence et de la différence de valeur sociale attribuée à la différence qu'il faut essayer de comprendre, de mon point de vue en tout cas, le pourquoi et le comment du traitement que nous avons, soit dans les pratiques quotidiennes, soit dans les pratiques professionnelles vis-à-vis des personnes vivant avec un handicap ou plus globalement vis-à-vis des personnes vivant dans des situations de vulnérabilité sociale. Et cette question me paraît très importante parce que ça nous amène aussi à nous poser une autre question qui vise à nous questionner nous-mêmes en tant qu'être sociaux, en tant qu'acteurs qui, dans des situations professionnelles ou de la vie courante, allons nous retrouver confrontés, en interaction et en relation avec ce type de publics, ce type de personnes.

Les hypothèses de travail sur lesquelles nous menons actuellement nos travaux posent une idée. Je vous donnerais peut-être plus de résultats dans un prochain meeting, mais je suis très content parce que la Région vient de nous financer une thèse qui va travailler sur ces questions-là et qui vise à comprendre quel est l'effet pour soi, non handicapé, non malade, lorsqu'on se trouve face à quelqu'un d'handicapé ou malade et qui est dans des situations de visibilité ou d'invisibilité sociale. En fait, l'hypothèse que nous faisons, c'est que la discrimination et l'exclusion de l'autre différent renvoient aussi à des stratégies de protection symbolique du soi, dans une société où se

mélanger avec l'autre, ne pas mettre à distance l'autre peut vous faire prendre un risque d'être confondu comme était soi-même quelque part concerné. Donc, cette façon-là de penser vise à nous décentrer des problèmes que nous avons lorsque l'on traite ces questions compliquées et complexes avec l'intégration et l'exclusion sociale pour aller justement du côté de la société, pour essayer de voir quelle est la dynamique psychosociale, quels sont les ressorts psychosociaux qui vont nous amener à nous comporter en situation face à une personne de façon x ou y.

J'ai beaucoup apprécié, dans la précédente intervention, l'illustration qui a été faite de la situation. Lorsque l'on travaille sur la stigmatisation, on peut travailler très généralement sur les opérations de classification, d'étiquetage, etc., mais les travaux récents nous ont en fait montré qu'il faut davantage s'intéresser aux situations concrètes dans lesquelles se déroulent les procédures, le processus d'exclusion sociale, les processus de discrimination, les pratiques de stigmatisation. Il faut donc s'intéresser aux enjeux, aux acteurs qui sont impliqués dans ces situations concrètes au quotidien.

Et dans l'écrit qu'a cité Serge Davin, nous avons justement eu l'occasion de traiter cette question à travers une question très importante qui est au cœur de notre débat aujourd'hui, la question de la vie affective et sexuelle des personnes vivant avec un handicap mental. Pourquoi nous sommes-nous saisis de cette question ? Je vous avoue que lorsque pour la première fois j'ai travaillé sur cette question, c'est parce qu'il s'agissait d'une question prioritaire en termes de santé publique, posée à l'époque par la DRASS de Picardie. A l'époque, j'étais parisien, je travaillais à l'université d'Amiens et c'était une question prioritaire en 1996-1997. J'ai donc été confronté à cette question-là puisque j'accompagnais différents types de professionnels qui travaillaient dans des institutions prenant en charge des personnes vivant avec un handicap mental, autour de la question du sida. Parce que rappelez-vous, en 1997, le Conseil National du Sida a dénoncé un scandale en France par rapport au sida : le scandale lié au traitement que l'on réservait aux personnes vivant avec un handicap mental par rapport au dépistage, au traitement de leur sexualité, à la confiscation de leur sexualité, grosso modo au contrôle social. L'analyse des représentations que nous avons pu voir à travers différents travaux qui ont été faits, et je songe notamment à des travaux emblématiques dans ces champs, les travaux d'Alain Giami, *L'ange et la bête*, par exemple, un livre qui date déjà de 1982. Je note en parenthèse que cette question du traitement social, institutionnel, professionnel de la vie affective et sexuelle des personnes vivant avec un handicap mental est une question relativement nouvelle. C'est le sida qui nous a imposé cette question dans l'espace public et c'est une question peu investiguée par la recherche dans le contexte francophone, ce qui n'est pas du tout le cas dans le contexte anglo-saxon où l'on trouve beaucoup de recherches depuis 30 ans déjà. Donc, c'est aussi important de comprendre qu'il y a des différences sociales et culturelles qui peuvent se manifester, y compris dans le travail scientifique. Je dis ça puisque lorsque l'on parle de ces questions-là, force est de constater également que la dimension sociale et culturelle est très importante. Vous savez qu'entre le régime de traitement de ces questions en France, les régimes en Suisse ou aux États-Unis, nous ne sommes pas du tout dans le même type d'approche, dans le même type d'attitudes. Ce qui peut apparaître ici en France comme immoral, problématique, etc., va beaucoup plus de soi en Suisse ou bien aux États-Unis. Et je songe notamment à cette question de la prise en compte de la vie

affective et sexuelle et notamment l'usage de certains types de pratiques et notamment des travailleurs du sexe par rapport à ces questions. Je sais que ce sont des questions qui ne sont pas simples, mais je vous invite cependant à prendre de la distance pour voir en fait que ce qui ne nous paraît pas simple, compliqué et problématique ici, chez nos voisins ou de l'autre côté de l'Atlantique, ça ne l'est pas pour autant. Donc, ça nous oblige à prendre un peu de distance pour comprendre le phénomène de façon contextualisée.

Mais je reviens autour de cette question et ce qui nous a frappé dans la recherche autour de la vie affective et sexuelle des personnes vivant avec un handicap, c'est d'abord cette violence structurelle qu'exerce la société auprès de ces personnes, auprès de ces patients. Ce terme de violence structurelle, c'est quoi ? C'est un terme qui est emprunté à un anthropologue qui s'appelle Paul Farmer qui justement était intéressé par cette violence qu'exerce la société sur les malades, sur les personnes vulnérables. Cette violence qui se traduit par un rapport très différencié au social, un rapport moins permissif, moins participatif où les personnes vivent dans des états que l'on a qualifié, dans les papiers cités par Serge, des états de demi-citoyenneté. Bien évidemment, cette question était tout à fait importante puisque, dans les années 90, on va chercher à intégrer les personnes vivant avec un handicap mental à partir de l'intégration par le travail et ça a marché. Très vite, cette autonomisation des personnes va poser un certain nombre de questions. Comment peut-on qualifier une personne autonome lorsque cette personne-là ne peut pas jouir de ce qui paraît comme était le plus élémentaire pour vous et pour moi, le droit de disposer d'une vie affective et sexuelle comme on l'entend. Et d'ailleurs, comme on l'entend, ça veut dire en dehors de nos propres représentations de ce que pourrait être cette vie affective et sexuelle. Et le Conseil national du Sida l'a souligné, nous nous trouvons face à des situations où moi personnellement j'ai vu décrits dans la littérature des exemples qui sont vraiment des premières sociologiques ou socio-anthropologiques. Par exemple, l'équipe de recherche qui travaille à la maison blanche à Paris a décrit beaucoup de situations tout à fait problématiques qui interrogent le traitement de la sexualité dans certains types d'institutions ou de foyers. Moi-même, il y a trois ans, dans la région, en prenant en charge une équipe de travailleurs sociaux, d'éducateurs, etc. qui bossaient dans un foyer, je me suis retrouvé dans des situations assez problématiques. J'ai dû statuer sur la question d'une faute professionnelle lorsqu'une salariée s'est permis de donner à une personne de 48 ans, elle usager de la structure, un préservatif lors d'une sortie au bal du village organisée par le foyer car elle se trouvait dans une situation d'interaction affective ou sexuelle avec quelqu'un rencontré là-bas. Puisque la professionnelle lui a donné un préservatif, ça a été un problème majeur qui a même fini par risquer le licenciement de la personne pour faute grave et incompatibilité avec la conduite de l'équipe.

Qu'est-ce qu'il y a derrière ? Il me semble donc important de s'interroger et de s'intéresser à ces représentations, à ces banalités, à ces a priori qui sont derrière nos propres pratiques, nos propres idées et définitions de ce qu'est le handicap, de ce qu'est la maladie mentale, de ce qu'est Alzheimer aujourd'hui, et de mettre en lien tout ça avec cette question qui a été dite au tout début, et qui me paraît révélatrice de la posture de la psychologie sociale et la lecture que nous faisons. Lorsque l'on parle de situations de handicap, de maladie, on parle d'un état biologique, d'un état psychologique, mais on parle avant tout de l'assignation d'une place sociale. Assigner

une place sociale à l'autre va générer un certain nombre de processus qui favorisent l'exclusion sociale de la personne. Bien évidemment, quand l'on parle d'exclusion sociale, on parle de situations très compliquées et complexes et il faut tout de même essayer de voir de quoi l'on parle quand on parle d'exclusion sociale. On peut voir qu'on a vu apparaître dans l'Histoire différentes formes d'exclusion sociale. Par exemple, la forme la plus violente et la plus imagée de l'exclusion sociale, c'est celle de la ségrégation et de l'enfermement, voire de l'expulsion des personnes concernées hors de l'espace public. L'histoire de la folie de Michel Foucault illustre très bien cette forme très primaire, primitive, extrême d'exclusion sociale. L'enfermement en est un autre exemple. Mais, quand on parle d'exclusion sociale, on ne parle pas forcément que de ces formes extrêmes, on parle d'autres formes comme celle de la marginalisation. C'est quoi la marginalisation ? C'est tenir à l'écart. Tenir à l'écart comment ? En marginalisant. Par exemple, beaucoup de chercheurs réfléchissent aujourd'hui autour de l'exclusion sociale des populations précarisées à partir de cette idée de marginalisation et à la différence le centre et la périphérie dans l'espace urbain ; la périphérie où vivent les gens exclus et le centre où vivent les gens moins exclus. Quand l'on regarde par exemple la configuration de notre ville à Marseille, on peut justement réfléchir un peu par rapport à cette question et que signifient l'inclusion et l'exclusion sociale. Par rapport à quoi ? Par rapport à cette idée de marginalisation réfléchie. Réfléchie à partir de quoi ? Réfléchie par exemple à partir de choses très concrètes, de dimensions très concrètes, par exemple les moyens de transport en commun qui permettent aux uns et aux autres de circuler dans la ville. Mais il y a une troisième forme d'exclusion sociale, qui me paraît très importante parce que c'est la plus sournoise. Je pense que c'est celle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, lorsque l'on parle de personnes vivant dans des situations de handicap : la discrimination. La discrimination est très sournoise parce que l'autre est présent, tout simplement. Il n'est pas ni enfermé ni caché. Tout simplement, on refuse à l'autre l'accès à des rôles et à des statuts sociaux valorisés. Et justement, ce qui moi m'a questionné lorsque j'ai travaillé, soit dans des situations de formation, soit dans des situations de recherche, c'est justement cette question de la discrimination qui renvoie justement à cette idée de la possibilité d'enfantement, du projet parental. Puisque la vie affective et sexuelle, telle qu'elle a été décrite ici ou là et les problèmes qu'elle a posés dans la prise en charge des personnes vivant avec un handicap mental, s'est posé très vite la question de l'enfantement. D'abord, l'enfantement, c'était ce qui était redouté. Hier, je faisais une conférence où j'ai abordé cette question dans le cadre d'un séminaire à Sciences Po. On ne m'a pas posé la question de vive voix, mais on est venu me voir à la fin de la conférence en me disant « *mais Monsieur, s'il y a procréation, qui va adopter comme ça, avec une telle génétique ?* » Une question qui a le mérite d'être posée, qui a le mérite d'être posée de façon très claire et qui montre justement, en termes de différence, qu'est-ce que cela veut dire. Ce que cela veut dire et comment la différence n'est pas une différence, mais constitue une altérité. Et c'est autre chose de parler de différence et de parler d'altérité. Donc, ces questions-là sont, à mon avis, importantes, mais ne sont pas nouvelles. C'est pour ça que je parle de nouvelles vieilles questions, parce que je pense que nous sommes constamment confrontés à cette question.

Ce qui me paraît important, puisque j'aimerais bien laisser la place au dialogue avec la salle par rapport à ces questions-là, c'est de voir comment l'on peut prendre de front ces questions. Et c'est pour ça que j'insiste beaucoup sur les situations concrètes. Une expérience que nous avons pu mener avec l'une de nos ex-diplômées psychologue sociale de la santé, qui s'appelle Anne Reinart et qui a travaillé pendant six ans avec le CODES 13 autour de cette question, nous a amené à voir que, du point de vue professionnel, la question par exemple de la non-discrimination en termes de sexualité des personnes vivant avec un handicap mental se construit localement à partir de projets et d'actions qui cherchent à réunir tous les partenaires et acteurs impliqués dans le projet. D'abord, les personnes handicapées elles-mêmes, ça veut dire quoi la sexualité pour elles ? Ça veut dire quoi l'affectivité pour elles ? Que veut dire un projet relationnel pour elles ? De façon à ne pas substituer ce que nous nous pensons comme était leurs besoins, leurs envies, etc. Ne pas se substituer à l'autre, donner la parole à l'autre. Donner la parole à l'autre et permettre l'expression est quelque chose de très important. Ensuite, les professionnels, mais aussi les familles. Et c'est justement la conduite de projets qui associent localement, dans des situations locales puisque les réalités ne sont pas du tout les mêmes. Bien évidemment, il y a des questions et des problèmes très globaux, ensuite, il y a des problèmes très locaux. Mais ça, ça montre aussi que ce type d'analyses autour des représentations finit par nous envoyer face à l'évidence de nos arbitrages. Et moi, le travail que j'ai pu faire autour des travaux des attitudes et pratiques des professionnels vis-à-vis de tous ces publics stigmatisés socialement, vulnérables, etc., m'a appris une chose : me méfier de mes propres représentations. Laisser la place à l'autre à un moment donné pour essayer de comprendre qui il est et ce qu'il veut. Et c'est une idée importante parce que ce qui a été dit avant me paraît très important en tant que chercheur en psychologie, je me méfie beaucoup et je suis très inquiet quelquefois de l'usage de ces travaux issus de la psychologie pour produire un traitement social différencié qui n'a pas forcément de fondement scientifique comme on veut l'entendre. En effet, nous sommes en train de mélanger beaucoup de choses et justement psychologiser, pathologiser des situations sociales. Et d'ailleurs, ce type de problématiques a été, à maintes reprises, souligné. Je songe notamment à des travaux de sociologues comme Fassan qui justement a amené à ne pas psychologiser cette souffrance sociale que l'on peut notamment observer dans le domaine de la précarité. Donc, là, c'est aussi la même chose puisqu'il me semble très important - et peut-être que l'on pourrait voir un peu plus les données présentées avant en fonction de type d'établissements et d'avoir une lecture un peu plus sociale par rapport aux environnements socioéconomiques et symboliques des élèves concernés.

Mais, au-delà de tout ça, ce qui me paraît important, et peut-être je finirai là, c'est la question de la place sociale et de la valeur sociale de la normalité et de la différence. J'en suis de plus en plus convaincu. Pourquoi ? Je vais vous faire part d'une expérience personnelle, mais qui m'a amené, en 1995/1996/1997, à m'intéresser davantage au phénomène suivant. En travaillant sur le sida en France, on s'est aperçu qu'en fait il y avait trois groupes endémiques plus importants que le reste de la population : les toxicomanes, la communauté homosexuelle et les gens venant d'Afrique sub-saharienne. Ça a été documenté, expliqué, etc., mais à ce moment-là, on avait également perçu et craint une plus grande vulnérabilité des personnes vivant avec un handicap mental et des personnes vivant dans d'autres situations, je pense notamment aux personnes sourdes et muettes. Il y avait une surexposition au risque, en termes de prévalence, auprès de ces

deux groupes et nous n'arrivions pas du tout à comprendre. L'une des raisons qui expliquaient tout ça, c'était les situations de contrôle social sur lesquelles s'exerçaient la sexualité de ces personnes et notamment les personnes vivant avec un handicap mental qui ne pouvaient pas avoir une socialisation sexuelle dans les institutions ou foyers dans lesquels ils vivaient. Et donc, ils avaient une vie sexuelle ou une socialisation sexuelle à l'extérieur, donc dans des situations moins commodes et qui favorisaient l'expression par rapport au risque. Mais il y avait des collègues à l'époque, et notamment un médecin qui travaillait à la Pitié-Salpêtrière, qui a beaucoup travaillé sur les personnes sourdes et muettes, Jean Dagrón, qui avait beaucoup travaillé sur une hypothèse qui me paraissait tout à fait intéressante. C'est que la prise de risque sexuel des personnes vivant soit avec un handicap mental, soit avec des problèmes de surdit , se faisait dans des rapports et des relations sexuelles avec des personnes dites « normales ». Et cette exposition au risque avec des personnes dites « normales » se faisait dans des logiques où ce qui était important et recherché était la valorisation d'avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui n'est pas comme vous, qui est « normale ». Cette attention qu'a la personne dite normale était quelque chose qui pourrait  tre per u comme b n fique en termes de sant  sociale et donc faisait prendre un risque biologique aux personnes concern es. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Pour vous montrer que l'on a peut- tre du mal   comprendre que les images que nous renvoyons aux autres sont tout   fait int gr es. Et les personnes vivant dans des situations de handicap, dans des situations de diff rence ou autre, sont tout   fait capables de comprendre ce qu'est la normalit  et d'avoir m me une qu te de normalit  sociale.

Nous avons fait r cemment une  tude, avec le Docteur Vincent Girard, sur les schizophr nes qui vivent dans Marseille dans des situations de rue. Nous avons pass  un questionnaire de qualit  de vie. Vous savez tous ce qu'est un questionnaire de qualit  de vie puisque la qualit  de vie est devenue aujourd'hui un crit re tr s important pour tout  valuer. Donc, un questionnaire construit par des m decins psychiatres pour des malades schizophr nes. Le questionnaire a tr s bien fonctionn .   la fin du questionnaire, nous avons demand  aux gens ce qu' tait le bien- tre pour eux. Comment d finiriez-vous votre propre bien- tre ? Nous avons publi  ce papier parce que nous avons trouv  quelque chose qui  tait, de mon point de vue, banal, mais justement, ce sont ces choses de banalit  que l'on doit repenser. La plupart des personnes interrog es nous ont dit qu'elles voulaient avoir une vie normale comme tout le monde : un travail, un foyer, une voiture, etc., etc. Cette question me para t tr s importante parce que l'on a du mal   penser et   poser cette question-l    des personnes que nous pensons comme diff rentes. Or, il est tr s important de d placer notre propre point de vue et de ne pas se contenter de traiter l'autre   partir des besoins, des probl mes que nous d finissons nous-m mes comment  tant ceux des autres   partir de notre propre repr sentation de ce qui est son probl me.

J'insiste beaucoup sur le c t  de la soci t  puisque je finirai avec quelque chose qui est l  aussi une exp rience personnelle, mais qui m'a beaucoup interpell  parce que je pense que  a dit tout. En d cembre dernier, j' tais invit  pour faire la conf rence d'introduction du congr s de l'association fran aise des th rapies cognitivo-comportementales. Donc, je pr sente   peu pr s, de fa on un peu plus structur e qu'ici puisque j'avais 1h30, tout ce que je fais autour des

représentations sociales. À la fin de la conférence, un professionnel se lève, un psychiatre qui travaille dans la banlieue parisienne et qui m'explique « *vous avez mis des mots sur quelque chose qui m'interpelle depuis très longtemps. En fait, je suis psychiatre, j'exerce dans la banlieue parisienne. Ma femme vient de Côte d'Ivoire, je me suis arrangé et je prends trois mois chaque année pour aller vivre avec elle là-bas. Je travaille ici en France avec des gens qui entendent des voix et là-bas, bien évidemment, en Afrique de l'Ouest, il y a des gens qui entendent des voix. Ce qui m'a interpellé depuis des années et des années, je ne faisais que l'observer, c'est que les voix de mes patients dans l'Essonne, les voix leur disent « tu brûles, mutilés, mets le feu, etc. ». Les gens là-bas qui entendent des voix, les voix leur disent « va cuisiner, va t'occuper des enfants, va pêcher, va faire la chasse, etc. »*. Ce qui veut dire très concrètement, pour moi, que l'on peut sérieusement poser cette hypothèse : l'image que les personnes ont d'elles-mêmes, voire même de leurs troubles psychopathologiques dans le cadre de ces états psychotiques, ne sont pas si étrangères et si étranges par rapport aux images que la société leur envoie, aux attentes et aux représentations que nous avons à l'égard de ces problèmes, de ces troubles et de ces personnes. Je pense que si l'on veut favoriser cette vision, cet objectif, il faut aller du côté du changement social. Et le côté du changement social, c'est bien évidemment le changement législatif, mais le changement législatif n'est pas forcément que la pierre angulaire de ces processus d'exclusion et d'inclusion sociale, il y a aussi une dimension symbolique. Et quand l'on parle de symbolique, de quoi parle-t-on ? De ce qui nous permet de nous définir et de nous différencier les uns par rapport aux autres. Nous définir et nous différencier les uns par rapport aux autres sur fond de valeurs sociales.

De mon point de vue, il faut chercher à entreprendre des dispositifs qui visent à redonner de la valeur sociale à ces groupes, à ces personnes, à ces situations. De la valeur sociale qui n'est pas forcément la valeur sociale dominante aujourd'hui. En effet, comment voulez-vous penser cette question comme étant une question automatique lorsque la valeur sociale aujourd'hui qui prime sur nous tous est celle de la performance ? Je songe notamment au livre d'Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi*, que je vous conseille fortement de lire, avec cette idée de la performance à tout prix. Bien évidemment, en fonction des situations, nous ne pouvons pas être autant performants. Mais ne sommes-nous pas capables d'inventer d'autres valeurs qui visent aussi à donner une autre place sociale et symbolique à ces personnes vulnérabilisées ? Pour moi, ça constitue encore et toujours une brèche par rapport aux questions que nous nous sommes posés. Merci.

Serge DAVIN

Grand merci à Thémis Apostolidis, c'est toujours passionnant de l'écouter. La question que je me pose aussi c'est : comment passer d'une société d'exclusion à la production d'inclusion ? C'est un thème autour duquel le CREAI doit travailler avec l'apport de chercheurs, d'universitaires ; Thémis Apostolidis lui-même a appelé presque le débat avec la salle. Je sais bien que nous sommes vendredi après-midi, Thémis, et le vendredi après-midi...

Thémis APOSTOLIDIS

Les gens ne réagissent pas beaucoup...

Débat et échanges avec l'auditoire

Serge DAVIN

Ce n'est pas que les gens ne réagissent pas beaucoup, c'est plutôt qu'ils sont pressés de partir en week-end. Et c'est particulièrement compliqué à Marseille quelquefois, surtout quand il a plu. Je suppose quand même que ce que vous avez dit appelle un certain nombre de réflexions, d'interrogations, de questionnements, de contestations éventuellement. Et donc, je me tourne vers la salle et si certains d'entre vous veulent poser des questions ou des réflexions, c'est le moment où jamais avant que nous ne puissions conclure cette journée qui, à mon sens, et je le dis à la Directrice et aux administrateurs du CREAI, en appellera probablement d'autres. Je pense en effet qu'il est extrêmement important de pouvoir bénéficier d'intervenants de grande qualité et de mettre ensemble nos réflexions. Qui souhaite intervenir ?

Stéphanie ANGLADE, chargée de mission au sein de l'APF (Association des Paralysés de France) des Hautes-Alpes

Tout ça, c'est très intéressant, sur les représentations, merci beaucoup. Par contre, je me pose différentes questions. Notamment est-ce que parfois nos représentations ne seraient-elles pas alimentées aussi par les formations ? Le fait de se former et d'entrer dans une forme de statut de travailleur social où l'on va beaucoup nous parler de recul, de différenciation avec l'autre. Alors que finalement, n'y a-t-il pas quand même un orgueil humain parce que l'on parle de social ? Mais qui fait justement ces valeurs sociales ? Parce que finalement, nous sommes tous uniques, nous avons tous des handicaps, après on les voit ou ne les voit pas. Parfois, ça se voit ou bien on a l'impression que ça se voit, parfois ça ne se voit pas pourtant c'est là. Nous sommes tous reliés les uns avec les autres et à la fois nous sommes tous uniques. Et si on reste dans des formations avec « les » au lieu au départ de prendre ce principe que l'on a tous des handicaps et que l'on est tous sur ce principe-là sur le même pied d'égalité et que l'on vit les uns avec les autres avant de parler d'un groupement, d'une pathologie, d'une chose que l'on pourrait définir, mais qui sont elles-mêmes des représentations. Parce que si on va plus vers de la mixité sociale, vers de l'inclusion, les choses se rééquilibrent un peu. Ce qui me fait peur, c'est que l'on peut vite s'enfermer dans des savoirs sociaux, médico-sociaux ou psychologiques, mais du coup, en faisant cela, on re-rentre dans des représentations et en disant « eux et nous », alors qu'en fait, la seule chose qui existe c'est le « nous » et après, on est tous différents. Même au sein de mêmes pathologies, il y a toujours des différences. Parce que les valeurs sociales d'aujourd'hui, la performance, finalement chacun va aussi le vivre de façon différente. Peut-on faire vivre les différences et voir que l'on est tous liés les uns avec les autres et que l'on peut être proche de personne ? Il n'y a pas d'usagers et de professionnels, il y a des personnes qui se rencontrent dans des cadres, des cadres que pose la société et que pose la formation. Mais après, nous pouvons tout un chacun dépasser cela et travailler pour l'inclusion.

Thémis APOSTOLIDIS

J'ai la faiblesse de penser que dans les relations interpersonnelles, les interactions que nous avons les uns avec les autres, nous ne sommes pas tous égaux et que nos rôles et nos statuts, c'est ce qui façonne les interactions. Entre un professionnel et un non professionnel, je ne pense pas qu'il y ait de question d'égalité. Je vous renvoie tout simplement aux réactions de professionnels.

Je prends un exemple un peu polémique. Vous savez que dans le cadre de la psychiatrie à Marseille, il y a eu des efforts pour essayer de faire travailler des travailleurs pairs, c'est-à-dire dans les équipes. Il faut voir les réactions de certains professionnels dans l'anonymat où l'on considèrerait que l'on ne pourrait pas payer un malade mental, un fou, comme un vrai professionnel. Donc, je pense que c'est quand même une question très importante. Je pense aussi que le travail social ou le travail d'accompagnement socio-éducatif ou socio-sanitaire nécessite un certain nombre de compétences. Et de compétences aussi par rapport à soi-même. À soi-même parce que voir se déplacer et voir l'autre tel qu'il est, ce n'est pas s'identifier à l'autre, ce n'est pas se reconnaître en l'autre. Et cela me paraît très important. Ce n'est pas non plus être dans la bienfaisance de l'autre, parce que nous n'avons pas beaucoup parlé de ça. Moi, je me méfie beaucoup des gens qui veulent à tout prix sauver les autres.

Stéphanie ANGLADE

C'est impossible.

Thémis APOSTOLIDIS

Ce n'est pas seulement impossible, c'est une question d'un traitement un peu particulier. Je pense que ça fait partie de l'éthique du psychologue de ne pas amener l'autre à être quelque chose qu'il ne veut pas être, amener l'autre à être à sa place. Mais ça me renvoie toujours à ce que disait Nelson Mandela, quand les gens font des choses pour nous sans nous, c'est contre nous. Donc, ça me paraît très important de signaler ça.

Après, je ne suis pas non plus persuadé que l'on vit dans une société d'individus puisque quand vous naissez, vous vous inscrivez socialement, vous prenez vraiment cet exemple-là naître garçon ou fille. Ça vous fait rentrer dans certains groupes sociaux et dans des socialisations et les appartenances et des façons d'être et de faire qui sont si basiques, si naturelles que l'on ne les interroge même pas après. Donc, c'est un peu pareil avec la question du handicap ou de la maladie.

Stéphanie ANGLADE

Mais on pourrait très tôt, dans le système éducatif, dans les formations, aller vers développer l'esprit critique, se défendre de ses représentations, comprendre que nous avons des représentations et que l'autre aussi a des représentations. Faire tout ce travail-là dès l'enfance, chose que nous ne faisons pas aujourd'hui. Il y a très peu de travail sur l'esprit critique et sur ce principe que nous avons tous des représentations.

Thémis APOSTOLIDIS

C'est un peu ça, c'est ce que je voulais dire. Il me semble important de souligner que nous avons tous des représentations, mais en tant que professionnel quelquefois confronté dans des situations sensibles, inconfortables, problématiques, l'on sort sans forcément y penser des représentations qui ne sont pas seulement appuyées sur des savoirs techniques et professionnels, mais sur des savoirs sociaux. Et ces représentations sur les savoirs sociaux, c'est-à-dire les savoirs liés aux préjugés, voire même à des savoirs préférences ou rejets. Un patient que j'aime et un patient que je n'aime pas. Est-ce que par exemple vous pensez que le chirurgien qui vous opère est totalement dans une neutralité affective en fonction de la relation préalable que vous avez avec lui ?

Stéphanie ANGLADE

Est-ce que ça ne devrait pas être premier la relation, d'oser dire la relation d'amour envers l'autre que l'on reçoit dès le départ en point central d'ailleurs ? La reconnaissance de l'autre ne peut passer que par l'amour.

Thémis APOSTOLIDIS

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais je vous dirais que si j'ai ce discours-là, de façon très utopiste, en tant que citoyen je pourrais souscrire à ce que vous dites. En tant que chercheur, je ne peux pas, parce que je vois que la société est tellement violente à l'égard de ces gens-là. Et pas moi, mais mes lectures et les travaux qui sont menés depuis des années sur cette violence me font dire qu'il faut de l'utopie, mais il faut aussi quand même se confronter à la réalité.

Stéphanie ANGLADE

Non, pas de l'utopie. Si l'on se rend compte justement et que l'on ose voir et que l'on travaille là-dessus, que justement l'être humain n'est pas quelque chose de beau, que l'on ne peut d'ailleurs pas juger ni beau ni laid, on est ce que l'on est chacun avec nos représentations.

Serge DAVIN

Si vous permettez, vos positions sont tout à fait respectables et intéressantes et justifieraient à elles seules la poursuite d'un débat pendant sans doute trop longtemps. Ceci étant, je pense qu'en effet, il y a là, je le dis notamment à Thémis Apostolidis, de la matière à discussion éventuellement sous l'égide du CREA. Je crois que c'est le genre de sujets qu'il est absolument nécessaire d'aborder. J'interromps le dialogue entre vous de par mon autorité de président de séance, excusez-moi.

Il est nécessaire, sans doute, au terme d'une telle journée, de laisser décanter un peu tout ce qui s'est dit et tous les sujets qui ont été abordés depuis ce matin. Ça implique que nous ne tirerons pas à chaud les conclusions d'une telle journée. Comme souvent d'ailleurs, dans des réunions de ce genre, on le voit bien, et c'est maintenant que ça se révèle aussi, on repart avec sans doute la frustration de n'avoir pu aborder à fond toutes les questions. Par rapport à ce que vous avez dit, par rapport à ce qu'a dit Monsieur Moracchini, par rapport aux exposés de ce matin et notamment celui de Monsieur Nodin, il s'agit ni plus ni moins que de refaire la société.

C'est tout un programme là aussi. Et même si les réponses universitaires de recherche sont très respectables, etc., elles ne cessent de progresser et de poser de nouvelles questions, on a le sentiment que plutôt que d'apporter des réponses, on va poser de nouvelles questions qui vont faire avancer, je l'espère, la réflexion. Il y a deux parades à cette frustration, mais je vous donne la parole avant de dire quelles sont ces parades.

Thomas LAMANDE, responsable du SAVS ADMR à Pertuis

Avant toute chose, j'ai beaucoup apprécié cette journée très riche en enseignement pour moi. Je voulais rebondir à la fois sur votre ambition de passer d'une société produisant de l'exclusion à une dynamique d'inclusion, ce qui me paraît en effet assez complexe à l'heure actuelle, rejoignant en cela le discours du précédent intervenant sur redonner de la valeur aux personnes là où la valeur est souvent performance et quasi essentiellement travail aujourd'hui.

Mon équipe et moi-même accompagnons des bénéficiaires souvent atteints de handicaps psychiques pour lesquels la seule voie de réinsertion valable serait de retrouver un travail, ce qui n'est pas toujours possible au vu de leurs difficultés et de leur handicap. J'ai vu dans le listing des personnes présentes aujourd'hui qu'il y avait des intervenants dans ce que l'on appelle des groupes d'entraide mutuelle. Je ne connais pas très bien ce dispositif, je crois que ça peut être l'une des réponses intéressantes et aussi l'un des sujets que l'on pourrait aborder lors d'une prochaine rencontre de cet ordre-là dans le sens où c'est un sujet plus porteur d'espoir que ce que nous avons pu échanger jusqu'alors. Merci.

Serge DAVIN

Merci de cette intervention. Ça rejoint ce que je voulais vous dire à propos de la gestion de nos frustrations. Mais je parle sans doute pour moi comme chacun parle pour soi, n'est-ce pas Thémis. Deux parades à ces frustrations. La première parade, je m'abrite derrière le même penseur italien que Jacques Nodin, Gramsci, révolutionnaire italien un peu oublié qui disait ceci : « *dans la recherche d'identité, l'important ce n'est pas l'identité, c'est la recherche* ». Et donc, c'est ce processus qui me paraît extrêmement important et qui fait qu'en effet, nous pouvons aller un peu plus loin dans la tentative de compréhension des phénomènes. Ça, c'est la première parade. La deuxième parade, c'est que vous aurez sans doute l'occasion d'exposer vos frustrations dans la petite sacoche que nous vous avons remise et dans laquelle vous allez trouver, j'aurai dû le dire plus tôt, une fiche d'évaluation que vous voudrez bien remettre en sortant ou nous envoyer au CREA I et dans laquelle vous êtes invités à nous indiquer quels sont les sujets sur lesquels vous souhaiteriez que nous travaillions et que nous travaillions ensemble. Si vous partagez l'avis que le plus important, après une telle journée, c'est le processus qui nous conduit à réfléchir ensemble, et j'insiste beaucoup sur ce mot « *ensemble* », alors je m'en réjouis parce que je pense que vous partagez l'idée que le CREA I reste bien dans son rôle et qu'il est conforté dans son rôle de lieu de concertation, de mise en débat et de recherche.

J'en viens à la conclusion, car le temps nous commande. Vous avez vu, au fil des interventions de la journée, l'importance des évolutions auxquelles nous sommes individuellement et collectivement confrontés. Nous avons parlé de l'évolution du travail social, de l'intervention sociale, de la rénovation des diplômes et des professions. Nous avons parlé des évolutions institutionnelles. Nous avons parlé de l'évolution et des exigences à la fois démocratiques et de citoyenneté. Nous n'avons abordé qu'indirectement, peut-être à travers la dernière intervention, les évolutions éthiques, les problèmes éthiques qui se posent à la société d'aujourd'hui et qui sont d'ailleurs consécutifs aux autres évolutions. Tout cela nous donne, me semble-t-il, un certain nombre de pistes pour vous donner envie de continuer à travailler avec le CREA I PACA et Corse, je l'espère ; nous donne des pistes à nous, pour un projet stratégique qui ne peut et ne pourra être qu'une œuvre collective. Et au terme de cette journée, je ne peux que vous inciter à lire ou à relire, sur son blog, les pharmacopées. Je ne sais pas si vous connaissez le blog d'Alexandre Jollien, il en est à 50 ou 60 pharmacopées, c'est-à-dire des petites recettes. Alexandre Jollien qui s'est excusé de ne pas être parmi nous. Il nous invite à « *danser avec le tragique de l'existence* » ou encore à « *apprendre à nager dans les vagues de l'âme* ».

Et je vais clore cette journée sur ces paroles de sagesse, en indiquant que nous poursuivrons nos réflexions par une série de rencontres départementales et nous commencerons par la Corse. Je termine en vous remerciant pour votre écoute, votre présence, votre participation même si le temps ne nous a pas permis de la développer. Je termine par la citation habituelle du grand penseur qu'était Francis Blanche qui, à mes yeux, à travers cette citation, justifie aussi la poursuite du CREA I pour les 50 ans à venir - et nous n'aurons pas trop de 50 ans pour arriver à dominer les problèmes. « *Dans un monde qui change, plutôt que de changer le pansement, il vaut mieux penser le changement* ». Merci beaucoup à tous.

Intervention du Bataclown

Si vous permettez, nous allons apporter un dernier petit mot de conclusion.

Quelle journée. Bonjour et bienvenus à l'ouverture du centième anniversaire du CREAI.

En cette année 2065.

Nous sommes chargés de vous informer que nous dépasserons les frustrations du 50e anniversaire.

Allez viens.

Arrête de m'aider, je suis devenue autonome.

Je sais, mais j'ai toujours été son AVS, alors depuis je n'arrive pas à me défaire. Elle a eu une histoire très particulière, vous savez. 70 ans d'AVS, c'est quelque chose.

Comment vous ressemblez à votre père !

Lui aussi, il était président du CREAI PACA.

Et vous savez, il faisait que faire des citations. Il avait une culture certaine. On dirait le fils à Thémis.

Mais c'est lui ! Vous savez, à cette époque, votre papa, il avait gagné un appel d'offres qu'il avait piqué à une association de recherche.

Ah bon ?

Je ne sais pas.

Tu comprends, il était enflammé autour du sexe. Mais il le portait vraiment, voyez.

D'ailleurs, c'est quelque chose qui a à voir avec notre vie.

On va vous raconter.

On s'est rencontré parce qu'on avait entendu son père. J'étais son AVS, on était venus à la réunion, au 50e anniversaire.

Et quand on l'a entendu, on s'est allongés, on a fait du transversal avec un mélange handicap pas handicap, inclusion, on a visé l'inclusion.

D'ailleurs, on a un petit souvenir.

C'est la capote qu'il avait essayé de me donner et il a eu une faute professionnelle.

J'ai été viré de mon travail d'AVS.

Oui, mais du coup, on a fait une famille. Comme quoi, parfois, une contrainte peut amener une liberté.

En résumé, j'ai plus donné de préservatifs, mais elle a été enceinte. Ce n'est pas toujours efficace en fait.

Mais il faut vous dire que j'ai eu un parcours scolaire. Je suis arrivée en maternelle, sur mon dossier, il y avait marqué RAS, j'étais normale.

RAS, faut la connaître.

Oh ça va toi. Et quand je suis passée en CP, ils ont dépisté que j'avais une dyspraxie. J'avais tendance à me lever et on me disait « asseyez-vous » et je me relevais. J'avais du mal à coordonner. Mais je me demande si c'était pas un handicap que m'a foutu l'école.

C'est une vraie question. Ce qui prouve que l'école peut créer du handicap. À ce propos, on voudrait vous faire remarquer.

La violence de l'école, la violence de cette structure qui peut être inclusive, mais qui fait de l'endogène.

C'est parce qu'il faut revenir à l'histoire. Sachez mesdames et messieurs qu'il y a 50 ans, le papa du Corse nous avait dit qu'à l'époque, il n'y avait que 2,5 % d'enfants handicapés, que l'on reconnaissait comme handicapés à l'école. Sachez que c'est monté après parce qu'on en prenait de plus en plus. On a fait 10, 15, 20, 30, 50. Quand on est arrivé à 95 %, on s'est dit « *il y a un problème, on a un problème. Les AVS nous bouffent le mou, on se fait avoir* ». Il n'y avait qu'en Corse où ils étaient restés à 2,5 % parce que là-bas, l'inspecteur avait repéré la question.

Il ne rigolait pas.

Et c'était aussi l'époque où ils parlaient de grouper les régions, vous vous souvenez.

La territorialisation. Alors là, en 50 ans, ils ont groupé les régions.

Il y a eu un moment où on a eu deux régions en France, le nord et le sud.

Comme en Corse. Et puis c'était trop groupé, alors ils ont dégroupé.

Ah oui, PACA a giclé.

Et puis ils ont regroupé, mais pas tout à fait pareil.

Aujourd'hui, ça s'est bien clarifié, on vous a fait un petit schéma de la situation administrative.

On a beaucoup avancé.

C'est assez clair.

Comme vous le voyez, les schémas régionaux sont toujours opérationnels.

On a mis des couleurs comme ça c'est beaucoup plus lisible et efficient.

Les départements sont redevenus généraux. Vous avez la structure totale que l'on va laisser à votre étude.

Il y a encore du travail, je vous en prie.

Écoutez, on va ouvrir ces journées, on vous laisse la parole, chers orateurs. Soyez aussi brillants que vos pères.

Bien entendu, nous commencerons par un historique des 100 ans du CREAI.

Évidemment, vous aurez des questions à poser, vous n'aurez pas le temps, vous en ferez une à la fin de la journée.

Mais nous restons infiniment persuadés que nous sommes dans un lieu de débat.

Merci.

Serge DAVIN

Merci à Bataclown. Merci et à bientôt.

Bibliographie

- Léon Bourgeois, (1896), 1902, *Solidarité*, Paris, Armand Colin.
- Bruneteaux, Patrick et Terrolle, Daniel (dir.), 2010, *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Paris, Éditions du Croquant.
- Robert Castel, *L'ordre psychiatrique*, Paris, Editions de minuit, 1976.
- Castel 2009, Castel Robert, 2009, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.
- Chevalier Louis, 1984, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Hachette.
- Dubet François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris.
- Durkheim, (1893), *De la division du travail social*, Paris, Puf.
- Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972. Jacques Ion 1997 Ion, Jacques et Peroni, Michel (coord.), 1997, *Engagement public et exposition de la personne*, actes du colloque du CRESAL, Saint-Étienne, 3-5 octobre 1995, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Gabriel Oheix, 1981, Oheix, Gabriel, 1981, « Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions », rapport remis à Raymond Barre, février.
- Serge Paugam, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.
- Régis PIERRET, « Les Apaches et consorts à l'origine des tribunaux pour enfants », *Vie sociale* n°4/2013.
- Jean-Marie Renouard, 1990, *De l'enfant coupable à l'enfant victime*, Paris, Le Centurion
- Denis Robillard, *Rapport d'information de la commission des Affaires Sociales, La santé mentale et l'avenir de la psychiatrie*, décembre 2013.
- Jeannine Verdès-Leroux, 1978, *Le travail social*, Paris, Editions de minuit.
- Joseph Wresinski, 1987, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport remis au Conseil économique et sociale, février



CREAI PACA et Corse

6 rue d'Arcole -13006 Marseille

Tél : 04 96 10 06 60 - Fax : 04 96 10 06 69

E-mail : contact@creai-pacacorse.com

Site : www.creai-pacacorse.com

Avec la participation d'ESAT de la Région :

ESAT LES PARONS - Aix en Provence 13

ESAT LA GAUTHIERE - Aubagne 13

ESAT LES ARGONAUTES - Marseille 13

ESAT de Valbonne La Bourguette - Cabasse 83

ESAT LE GRAND REAL - La Bastidonne 84

Et le soutien financier

